

Séance de la soirée du 28 février 2017

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président**
M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
DE LA MINE AKASABA OUEST À VAL-D'OR
PAR MINES AGNICO EAGLE LTÉE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 28 février 2017 à 19 h
Hôtel Forestel, Salle Or
1010, 3^e Avenue
Val-d'Or

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 28 FÉVRIER 2017

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

REGROUPEMENT VIGILANCE MINES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

M. MARC NANTEL (DM8)..... 3

ACTION BORÉALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

M. HENRI JACOB (DM17) 15

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

Mme NATHALIE TREMBLAY ET M. MATHIEU ST-AMANT (DM20)..... 27

MARCEL BARIL LTÉE, M. OLIVIER PÂQUET (DM23)..... 32

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR INC., M. JACQUES CORMIER (DM25) 37

PAUSE

INSTITUT CANADIEN DES MINES, DE LA MÉTALLURGIE ET DU PÉTROLE

SECTION VAL-D'OR, M. MARCEL H. JOLICOEUR (DM10) 50

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE ET M. ROLAND LORD (DM22)..... 57

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE VAL-D'OR INC.

M. JEAN-YVES POITRAS (DM5)..... 78

HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE, M. SYLVAIN BLAIS (DM1)..... 87

MRC LA VALLÉE-DE-L'OR, M. MARIO SYLVAIN (DM14)..... 98

MOT DE LA FIN

SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{er} MARS À 13 H

MOT DU PRÉSIDENT

5

M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, PRÉSIDENT:

Mesdames et messieurs, si vous voulez prendre vos places, nous allons commencer. Nous avons déjà quelques minutes de retard.

10

Alors, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique qui porte sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or, qui est proposé par la compagnie Agnico Eagle limitée.

15

Je m'appelle Louis-Gilles Francoeur, je suis vice-président du BAPE, mais c'est à titre de commissaire que je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié à notre organisme par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour ce faire, je suis secondé par monsieur Georges Lanmafankpotin, commissaire, ainsi que par madame Renée Poliquin qui coordonne le secrétariat de la commission. Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre des services partagés du Québec composée de monsieur Michel Filteau, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et puis de monsieur Jean Métivier, responsable de la sonorisation.

20

25

Alors, tous les propos de cette deuxième partie de l'audience seront enregistrés et retranscrits à distance par madame Véronique Sangin-Gagnon, qui est notre sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation puis à la bibliothèque de Val-d'Or, puis également sur le site web du BAPE. Les mémoires présentés ce soir seront mis en ligne sur notre site Internet dès demain matin, dès qu'ils auront été présentés.

30

Nous avons tenu, les 31 février... janvier et 1^{er} février, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir de l'information nécessaire à une meilleure compréhension des enjeux du projet et de ses répercussions. Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique, laquelle a pour but de permettre aux citoyens et aux groupes d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de proposer des modifications et de nous soumettre leur analyse.

35

Alors, le déroulement de la séance va se produire de la façon suivante. Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 14 février dernier leur intention de faire une présentation verbale, et dont la présentation est d'ailleurs prévue pour ce soir, nous leur demandons de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ça n'a pas déjà été fait, pour qu'on soit avisé de leur présence et qu'on puisse respecter l'horaire qui a été établi pour la soirée. Le temps alloué pour chaque présentation sera d'une dizaine de minutes, mais au besoin, la commission se réserve de pouvoir échanger avec les présentateurs de mémoires afin de préciser leurs points de vue.

40

45

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leurs points de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre en arrière de la salle et ces personnes seront appelées par ordre d'inscription au registre et elles disposeront elles aussi de 10 minutes pour leur présentation.

50

Alors, au cours de cette deuxième partie de l'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources, d'abord ils ne sont pas là, vous le voyez, et ils n'ont pas de rôle particulier à jouer, mais ils sont toutefois invités à assister aux séances publiques et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur leur projet.

55

Onze présentations sont prévues à l'horaire de la soirée. Le BAPE a élaboré des règles de participation qui visent à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées par une audience. Ces règles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aussi aux propos, qui ne doivent en aucun temps être évidemment diffamatoires ou injurieux envers qui que ce soit. Et je me réserve évidemment le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles-là.

60

Nous aimerions vous rappeler aussi l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos, commentaire à propos des gens qui vont venir parler en avant ne sera toléré, de même que des manifestations d'approbation ou de désapprobation.

65

Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, tous les participants ont la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire ou une présentation verbale, s'ils jugent à propos qu'il y avait des erreurs de faits. Alors, comme je le dis, ce droit doit servir uniquement à rectifier des erreurs de faits et non pas à se prononcer ou à commenter les opinions qui ont été émises par d'autres personnes. C'est nous qui allons faire cette appréciation. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions qui sont... qui vont être exprimées ici, à l'avant, mais bien de corriger des données erronées s'il y a lieu. Pour vous prévaloir de ce droit, si vous voulez l'utiliser, vous devez vous inscrire au registre qui est ouvert à l'arrière de la salle, et les personnes inscrites seront invitées à la fin de chaque séance à intervenir pour présenter leur intervention. Leurs propos devront être cependant brefs et factuels. Les rectifications peuvent aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine; si vous n'avez pas le temps ou vous n'êtes pas sûr de votre point, vous pouvez prendre ça en délibéré, en quelque sorte, et nous faire parvenir votre rectification.

70

75

La commission, elle, pourra au besoin demander au promoteur de venir répondre à des questions après la présentation de vos mémoires, mais ce sera essentiellement des questions écrites.

80

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuit, elle aussi, de façon constante jusqu'à la fin de son mandat, son enquête, de sorte que les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et sur

85 le site Web du BAPE sous l'onglet DQ, « documents-questions ». Alors, si vous voulez savoir qu'est-ce que la commission va poursuivre comme questionnement, c'est évidemment le meilleur endroit pour vous en informer.

90 La commission amorcera, évidemment, rapidement la rédaction de son rapport. Ce dernier va faire état de vos préoccupations, de vos opinions, ainsi que de l'analyse des constats et des avis de la commission. Le rapport sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 23 mai prochain. Par la suite, le ministre aura 60 jours pour le rendre public, c'est-à-dire au plus tard le 23 juillet. Parallèlement à cette partie publique, le ministère de l'Environnement -- je parle de l'audience -- le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques poursuit sa propre analyse du dossier, en parallèle à la nôtre, et c'est à la lumière de ces deux rapports, celui du ministère et le nôtre, que le ministre rédigera ses recommandations adressées au Conseil des ministres, à qui la loi confie le droit d'autoriser ou non un projet et à quelles conditions, le cas échéant.

100 Les documents qui ont été déposés ou qui seront déposés au cours de l'audience et par la suite ainsi que les transcriptions de nos séances sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que sur notre site Web. Et dans les prochaines semaines, comme je vous l'ai dit, toute nouvelle information sera rendue publique et accessible.

105 Nous tenons enfin à souligner que le Bureau s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire, que vous avez trouvé probablement sur vos chaises, afin d'évaluer la qualité des services offerts à la population. Et dans le but de nous aider à mieux vous servir, on vous demande de bien vouloir le remplir, ce questionnaire disponible, et de le remettre au secrétariat à l'arrière de la salle avant de quitter. Vous allez nous rendre un grand service parce que ça nous aide à mieux travailler dans l'intérêt du public et de la population. Notre invitation est d'autant plus pressante qu'on a ajouté aussi des questions sur le mode de transport des participants que nous voudrions évaluer avec plus de précision, alors vous pouvez remplir cette section, ça nous intéresse beaucoup. Et votre opinion à l'égard de nos services, évidemment, est essentielle. Donc, je vous remercie à l'avance pour le temps que vous prendrez à remplir ce bref questionnaire.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. MARC NANTEL

120 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant un premier participant, monsieur Marc Nantel du Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue, à venir nous faire sa présentation. Et je remercie... Bon, bien voilà, ça va.

125

Alors, monsieur Nantel.

M. MARC NANTEL :

130

Alors, bonsoir Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Le REVIMAT donc a déposé son mémoire. On est dans l'impossibilité de donner notre avis à savoir si le projet devrait avoir lieu ou ne pas avoir lieu parce qu'il y avait beaucoup d'informations qu'on considère comme étant incomplètes, là, dans la présentation qui nous a été faite. Alors donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a essayé de vous faire des analyses de certains scénarios qui nous avaient été présentés puis de donner, finalement, nous, des solutions qu'on considérait peut-être, là, plus efficaces que celle qui a été présentée par la minière.

135

Quand je parle des éléments qu'on considère comme étant manquants, c'est à savoir quel scénario va être retenu pour la restauration, c'est quand on parle de la route forestière qui peut être utilisée, ce n'était pas encore décidé -- ça l'est peut-être aujourd'hui, mais quand on a fait la présentation, les périodes de questions, ce n'était pas évident qu'est-ce qui en arrivait -- et il y a aussi toute la... les scénarios de compensation des milieux humides, où on nous a présenté trois scénarios, mais sans dire lequel. Donc, on a été comme très embêté de pouvoir donner notre opinion sur des éléments qui ne nous avaient pas... qui n'ont pas été, là, présentés comme les solutions à apporter ou les scénarios à apporter.

140

145

Je vais y aller par thèmes. Alors, par restauration, au niveau du REVIMAT, on est absolument contre les haldes de résidus miniers avec les couches, là, perméables, à savoir comme méthode de restauration, là, des résidus miniers soit potentiellement générateurs d'acide ou ceux qui ne le sont pas. On considère que cette méthode-là, elle est très expérimentale, elle est très sujette... elle est très sensible aux intempéries puis aux variations de température. Le couvert végétal nécessite donc des racines qui sont beaucoup... de petites racines, donc ça envoie un message que cette méthode de restauration là est étalée dans le temps, et donc ça va être le gouvernement ou les citoyens qui vont être obligés d'assumer le développement de... la protection de ces haldes-là.

150

155

Il y a aussi un élément qu'il faut tenir compte pour notre région, ces résidus miniers là sont... même s'ils avaient... si on installait une clôture, quoi que ce soit, ils sont quand même sujets à des... de l'utilisation pas réglementaire au niveau des activités; on parle de Ski-doo, on parle de quatre-roues. On sait très bien que, dans notre région, c'est une activité qui est vraiment très développée, et puis donc, ce genre de restauration-là est vraiment très sujette à être exploitée par ces activités-là, donc de dénaturer la restauration.

160

Il y a aussi tout l'aspect, je vous dirais, expérimental. On a vérifié au niveau de monsieur Bruno Bussières dans les déclarations au niveau de Malartic, on ne peut pas reculer plus que 10 à 15 ans, donc on ne sait pas ce que ça peut donner dans 100 ans, 200 ans. On parle aussi, au niveau du REVIMAT, de voir l'ensemble comme étant sur mille ans. Alors donc, on pense que cette méthode-là

165

n'est pas au point.

170 On suggère plus de faire de l'ennoiement, c'est-à-dire qu'on prenne tous les résidus miniers qui
sont potentiellement générateurs d'acide, de les mettre au fond de la fosse, et ensuite de les mettre
avec un certain couvert au niveau de l'eau, là, assez profond pour qu'il n'y ait pas de production
d'acidité, pour que ça ne soit pas en contact avec de l'oxygène, et ensuite recouvrir le tout pour avoir
une surface, là, avec des particules, avec des roches qui ne sont pas... des résidus qui ne sont pas
175 potentiellement générateurs, et finir le tout avec une couche perméable et une... du sol pour pouvoir
permettre à la végétation de prendre avec les années. Ce qui donne... C'est appuyé, notre proposition,
sur des présentations qui ont été faites dans d'autres BAPE par des ingénieurs qui nous ont assuré que
c'était la méthode qui avait un plus grand recul historique et qui avait une plus grande efficacité. Alors,
c'est dans ce sens-là qu'on voit plus la restauration comme étant la méthode qu'on vous présente.

180 On veut aussi envoyer le message que la restauration pour les mines à ciel ouvert, ça doit aller
plus loin que juste, là, couvrir, cacher, puis se retrouver finalement avec un développement industriel
pour les mille prochaines années qu'il va falloir protéger parce qu'on a des soucis si jamais il y avait de
l'activité là-dessus. Donc, cette méthode-là semble plus éprouvée, puis on se base sur des
présentations d'ingénieurs spécialisés dans cette cause-là.

185 Caribous. Monsieur le président a posé beaucoup de questions et puis très éclairantes, à savoir
qu'on voit qu'au niveau du ministère des Faune et Forêt, on voit que c'est la Forêt qui est actuellement
dominante et qui gère le territoire, on le sent bien, on le voit bien avec l'évolution du territoire qui a
diminué avec les années parce qu'on permet à l'exploitation forestière, la cueillette forestière de se faire.
190 On le sent très bien par les présentations au niveau des fonctionnaires, que c'est vraiment la priorité. Et
je citerais deux articles qui ont été déposés, deux évaluations de biologistes qui disaient que le territoire,
actuellement, si on laisse la route de EACOM, au niveau forestier, créerait une pression encore plus
grande, et on n'a pas tenu compte, là, de l'évaluation au niveau de ces biologistes-là. Alors donc, on dit,
au niveau du caribou, il y a un sérieux problème au niveau du respect environnemental et de leur
195 territoire. Donc, en gros, on sent un parti pris au niveau forestier assez évident.

200 On croit qu'il y a d'autres activités qui ont été faites, là, qui n'ont pas... on n'a pas vraiment
souligné l'aspect où est-ce qu'on prenait les femelles gestantes, puis on a fait une présentation pour
montrer qu'on a essayé... on n'a pas laissé... on n'a pas dit, pendant la présentation, qu'il y avait une
femelle qui était morte pendant la gestation. Ce n'est pas une méthode qui a été éprouvée. Donc, on
voit que, actuellement, la seule chose qui peut sauver le troupeau de caribous, c'est de changer
carrément l'optique de développement de cette région-là, d'empêcher la pénétration des personnes, des
activités au niveau récréatif, de vraiment avoir un système de protection qui empêche, finalement, le
grand public de pouvoir aller dans ce territoire-là. Donc, dans nos recommandations, c'est dans ce
205 sens-là qu'on le fait. Aller plus dans le sens de la protection au niveau fédéral, où est-ce que le fédéral a
un territoire beaucoup plus grand, et puis d'avoir une garantie pour les années à venir que le territoire ne

va pas être mangé petit à petit par le développement forestier.

210 Au niveau des redevances et des impôts, j'avais fait une demande particulière pour avoir un document qui nous expliquait, là... j'avais intitulé ça : « Le coût à l'État », on voulait savoir combien ça revenait à l'État en abris fiscaux, en redevances, et je vous avoue que le document qui nous a été déposé, sans grande surprise, n'était vraiment pas à la hauteur de ce qu'on demandait. On a des spécialistes dans notre organisation qui sont spécialisés dans l'étude au niveau de ce genre de document-là, puis ils nous ont dit : « Impossible de savoir qu'est-ce qu'il en est. » Les valeurs qui nous ont été déposées au niveau des redevances et les valeurs qui nous ont été données étaient soit sans les amortissements puis sans les crédits d'impôt, ou partiellement on voyait des chiffres qui étaient comme aberrants, là, au niveau de ce qu'ils appellent l'impôt minier, là, redevances; je pense, si je ne me trompe pas, là, 13 ou 14 millions. Écoutez, ça correspond à quelque chose comme 12 % de redevances, ce qui n'existe pas au Québec, là, quand on parle d'une moyenne de 1.9 %, et la minière la plus efficace en Abitibi-Témiscamingue cette année, c'est autour de 6.9.

225 Alors, vous voyez, les chiffres qu'on nous a donnés ne nous ont pas permis, là... puis malheureusement, je veux dire, on est un peu... on n'est pas étonné. Alors donc, ce qu'on dit, il va falloir peut-être avoir un régime beaucoup plus transparent. Et puis dans les propositions qu'on a données, c'est la valeur au puits qu'ils nous ont donnée au niveau des redevances, c'est une valeur qui est très difficile à calculer, il faut avoir tellement d'ensemble qu'un citoyen ne peut pas voir, ne peut pas travailler puis même que c'est confidentiel. Alors, on veut des valeurs qui sont des valeurs brutes, avec un pourcentage, et puis on veut aussi, par rapport au profit, dépendant de la hauteur du profit, d'avoir un certain pourcentage, quelque chose de clair et simple. Parce que vous savez comme moi, au niveau des entreprises, c'est beaucoup plus payant lorsqu'on a un système fiscal qui est lourd et dur à comprendre. C'est des gens qui ont beaucoup de spécialités à le développer, donc... je ne parle pas de l'entreprise; l'ensemble des entreprises ont cet intérêt-là, à avoir un système fiscal très difficile et très peu transparent. Alors nous, on y va dans un autre sens, c'est d'y aller justement de façon plus simple.

235 Tout ça, pour le REVIMAT, c'est le mot qu'on dit toujours, c'est : confiance. Les gens veulent avoir confiance dans l'entreprise puis ils veulent avoir confiance dans le gouvernement, mais ce n'est pas ça actuellement qu'on vit dans la région. Il y a toujours cette demande-là, quand on dit : « Bien, on fait quoi, là? Qu'est-ce qui se passe vraiment? Est-ce qu'on se fait avoir ou pas avoir? » Donc, être plus transparent.

240 MDDELCC, changer un peu son rôle. Alors, actuellement, on a entendu des choses qui nous ont fait un peu réagir. C'est des accompagnateurs puis qui amènent les minières à atteindre les normes régulièrement, ou du moins le plus proche possible. Écoutez, nous, notre définition de ce que c'est le MDDELCC, c'est un défenseur de l'environnement. Il n'amène pas à ou le plus proche de, mais il y a des règles qui doivent être respectées. On note qu'il n'y a pas... l'aspect punitif n'existe presque pas. On parle d'accompagnateur, de les amener à, mais quand on arrive à un moment donné que l'entreprise ne

250 suit pas le bon vouloir du gouvernement, bien, il n'y a pas de punition, il n'y a pas... et s'il y en a, parce
qu'il y en a eu, s'il y en a, c'est de beaucoup en deçà que ce que ça a coûté à la manière de, finalement,
de ne pas le faire. T'sais, autrement dit : « Si je l'avais fait, ça m'aurait coûté 25 000 \$, mais j'ai 1 000 \$
de pénalité, donc écoutez, là, je vais payer la pénalité. »

255 Alors, le MDDELCC, dans les présentations qu'on a eues, on voit que le rôle actuellement n'est
pas un rôle... c'est comme si c'était le promoteur, l'accompagnateur, de dire : « Regarde, on va te
montrer comment faire comme il faut, mais on comprend si tu ne veux pas. » Alors ça, au niveau des
citoyens, je vous dis que ça ne passe vraiment pas, en tout cas dans notre organisation.

260 Les coûts de la restauration, écoutez, il y a une chose qui nous embête un peu; c'est
déductible... on peut déduire plein de choses au niveau des coûts, O.K., de la restauration. Nous, on a
dit que c'est une richesse qui est non renouvelable, alors comment on peut demander à l'État de payer
la moitié en impôt sur quelque chose qui a été fait par un entrepreneur? On essaie d'y aller par la
logique. Moi, comme citoyen, si j'endommage quelque chose, on s'attend à ce que je le paye puis on
n'attend pas que la Ville ou la Municipalité en paye la moitié. Alors donc, c'est dans ce sens-là que les
265 coûts de restauration, on devrait avoir une règle qui change sérieusement.

Il y a eu un élément qui a été ajouté par le gouvernement dans la Loi des mines, à savoir qu'on
ne peut pas transférer ça dans un autre projet. Ça, c'est une des bonnes choses, mais on doit aller plus
loin, là, dire : « Écoutez, ça coûte combien », puis si ce n'est pas rentable, ce n'est pas rentable.

270 Puis les mesures de compensation pour la perte de milieux humides, je vous dirais que les
présentations qui ont été faites ont été faites de façon succincte. On aimerait en amener une autre, c'est
à savoir la restauration au niveau des marais de la rivière Piché, qui n'est pas très dispendieuse, c'est
une question de faire une digue puis de permettre d'avoir de l'eau suffisamment pour pouvoir, là,
275 permettre aux marais, lorsqu'il y a des périodes de sécheresse, de pouvoir avoir une certaine quantité
d'eau pour ne pas que les aulnes ne prennent la place. Alors ça, ça... je vous dirais, on a une
incompréhension à savoir pourquoi le ministère ne le retient pas, ce projet-là.

280 Eh voilà! C'est à peu près ce qu'on a pu faire en 10 minutes. De toute façon, vous avez lu le
document, alors...

LE PRÉSIDENT :

Oui. Bien, écoutez, on vous remercie pour votre mémoire.

285 Georges, voulez-vous commencer?

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

290

M. MARC NANTEL :

Bonsoir.

LE COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Nantel. Bien, je vais y aller directement à l'une de vos recommandations, je pense que c'est la recommandation 7; c'est pour essayer de comprendre davantage ce que vous avez mis dans votre mémoire. Dans cette recommandation, vous demandez :

295

« *Que le gouvernement ne permette pas aux minières d'amortir des dépenses qui sont à la fois sur les impôts provinciaux et sur les redevances.* »

300

Est-ce que vous pouvez nous dire ce que ça signifie exactement?

M. MARC NANTEL :

Oui, en fait, selon l'étude qu'on en a fait puis les documents qu'on a pu avoir, c'est qu'on arrive... on a l'impôt minier, c'est-à-dire l'impôt qu'une entreprise doit payer, et les redevances. On est capable de réduire, finalement, les deux montants, mais avec la même dépense. Disons que je dépense 100 millions de dollars pour pouvoir faire telle activité, donc je peux réduire de 100 millions au niveau des redevances et je peux diminuer de 100 millions au niveau de l'impôt de l'entreprise. Deux fois la même dépense sur les deux impôts.

305

310

Écoutez, c'est sous réserve, sous toute réserve. Comme je vous ai dit, le document qu'on nous a donné, on a essayé d'extrapoler au maximum. Si ce n'est pas le cas, il s'agirait de nous le dire, mais d'après nos spécialistes dans ce domaine-là, on nous dit qu'il y a double... *double dipping* comme on dit si bien en français.

315

LE PRÉSIDENT :

Je comprends, moi, votre objection, le sens que vous lui donnez, mais je vous dirais que présentement dans le régime fiscal québécois et fédéral, toute dépense qu'une entreprise fait réduit son profit, et donc si ça réduit son profit de 100 000 \$ puis qu'elle a un taux d'imposition à 50 %, ça veut dire que, finalement, la dépense qu'il a opposée à ses profits, elle est remboursée à près de 50 %. Je dis un chiffre rond, là, vous comprenez, je n'ai pas vérifié dans la Loi de l'impôt quel est le pourcentage exact.

320

325

Mais ça veut dire... parce que je ne sais pas, moi, par exemple le promoteur, ça lui a coûté beaucoup d'argent faire une étude d'impact et tout ça, et on peut postuler que le public en a payé une grande partie dans la mesure où il n'aura pas à payer de l'impôt sur ses profits pour la valeur de ce montant-là. Là, ce que vous proposez, est-ce que ce n'est pas un accroc au régime général?

330

M. MARC NANTEL :

C'est drôle que vous posiez la question, je me suis posé la même question. Mais le problème, c'est qu'on était en train de parler d'un régime...

335

LE PRÉSIDENT :

Ah, vous me rassurez sur ma question.

340

M. MARC NANTEL :

... un régime particulier, c'est celui des redevances minières. On ne parle pas d'impôts miniers. Puis je trouve que ce n'est pas innocent de l'entreprise minière de parler d'impôts miniers, mais en fait, ce n'est pas ça. On parle de redevances d'une ressource naturelle qui appartient à des citoyens, et qu'on leur donne la possibilité de l'utiliser et puis de pouvoir en faire un certain profit. Alors donc, c'est comme, à nos yeux, ce n'est pas un impôt comme un impôt normal, c'est un impôt sur une ressource qui est non renouvelable, c'est pour ça qu'on pense qu'on devrait être plus exigeant par rapport à cette forme de déduction au niveau des redevances.

350

LE PRÉSIDENT :

Donc, au fond, c'est le prix à payer pour avoir accès à la ressource naturelle? Ça, ce prix-là, il devrait être fixe, c'est ça votre idée?

355

M. MARC NANTEL :

C'est ça notre idée.

360

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'accord. Je voudrais en venir à la question de la route, vous avez parlé de ça tantôt. J'aimerais comprendre une chose. Est-ce que vous êtes d'accord avec le principe qu'une route vaudrait mieux que deux? Il y a deux routes dans le moment, celle d'Agnico puis celle d'EACOM. Êtes-vous d'accord avec le principe qu'une est meilleure que deux?

365

M. MARC NANTEL :

C'est sûr, posé de cette façon-là, je vais vous dire oui.

370

LE PRÉSIDENT :

On va y aller par étapes, O.K. Est-ce que c'est mieux une route qui est au sud du projet ou une route au nord du projet?

375

M. MARC NANTEL :

À ma compréhension, c'est au nord du projet.

380

LE PRÉSIDENT :

Bon. Si vous allez lu la documentation du BAPE, alors il y a au fond six scénarios au nord : la route de Agnico, qui elle part du projet et file assez directement rejoindre le chemin de Manitou, et les biologistes du MFFP ont proposé cinq scénarios.

385

M. MARC NANTEL :

Cinq scénarios.

390

LE PRÉSIDENT :

Vous les avez vus, j'imagine?

395

M. MARC NANTEL :

Oui.

400

LE PRÉSIDENT :

Bon. Les cinq scénarios des biologistes sont beaucoup plus au nord que la route d'Agnico parce qu'ils se situent à la bordure, on pourrait dire, de la zone tampon. Vous, sans peut-être avoir fait une étude exhaustive, là, parce qu'on n'a pas tous les détails des routes, est-ce que vous voyez la route en dehors de la zone tampon ou dans la zone tampon le plus au nord possible? C'est ça que je veux comprendre.

405

M. MARC NANTEL :

410

Écoutez, je vais vous dire, quand on nous dit dans les documents que ces zones-là, à certains endroits, sont impactées à 93 % -- au niveau du territoire, c'est les chiffres qui ont été donnés -- je vous dirais que je favoriserais tout scénario qui est au nord, en dehors du territoire protégé des caribous, d'accord? Je serais embêté de vous dire si le scénario qui a été présenté par la minière, avant la route EACOM, est dans cette définition-là, mais je vous dirais que, dans le principe de l'annonce, je pense qu'il y a une protection accrue à faire pour le troupeau de caribous puis je pense que c'est dans ce sens-là qu'on doit décider sur la route qu'on doit utiliser pour se rendre à Goldex. Puis quitte à, quand vous dites, j'aime bien votre question : « C'est deux ou une », mais ça laisse entendre que le « une », c'est celle d'EACOM. En tout cas, c'est comme ça que...

415

LE PRÉSIDENT :

420

Non.

M. MARC NANTEL :

425

Bon, je vais dire, j'en veux une, O.K. , mais ce n'est pas nécessairement celle de EACOM qui serait pour moi le... et donc il faudrait que, à ce moment-là, que l'emprunt soit fait par les deux entreprises, mais plus au nord au niveau des caribous.

LE PRÉSIDENT :

430

Est-ce que dans votre avis, si Agnico passe par le sud, en se rapprochant de la zone et en utilisant la route d'EACOM, ils contribuent à alourdir les impacts sur le caribou?

M. MARC NANTEL :

435

Bien, juste le fait qu'on augmente le trafic, là, oui, c'est évident. Puis regardez dans les documents que moi j'ai lus, la route qu'on a retenue pour EACOM, écoutez, elle est en dehors des normes au niveau de chaque côté, là, on parle de 200... normalement, on devrait avoir 200 mètres de chaque côté, de protection; là, on parle de 90 mètres dans certains endroits, donc... il me semble, à mon souvenir. Donc, la question ne devrait même pas se poser, là, je veux dire, il y a une priorité dans ce développement ici, la priorité c'est au niveau du développement des caribous, puis, je veux dire, ce n'est pas dans 20 ans qu'il va falloir le regretter.

440

LE PRÉSIDENT :

Pour vous, la zone tampon, c'est le minimum d'impacts possible?

445

M. MARC NANTEL :

C'est le minimum. C'est le minimum. On ne peut plus se permettre de le gruger, là. Puis écoutez, je ne vais pas plus loin parce que c'est le projet Akasaba, mais il y a d'autres questionnements à se faire sur un autre projet qui s'appelle...

450

LE PRÉSIDENT :

Pensez-vous que le MFFP peut remettre en question une autorisation déjà accordée comme celle qu'il a effectivement déjà accordée à EACOM?

455

M. MARC NANTEL :

Écoutez, quand... ce qu'on comprend, nous, puis c'est là le gros problème, c'est quand le gouvernement donne son octroi, à ce moment-là l'entreprise peut se permettre de poursuivre, là, finalement, le gouvernement pour ne pas avoir respecté son entente ou son certificat d'autorisation ou... et puis peut poursuivre le gouvernement pour les pertes qui sont encourues. C'est ce qu'on vit actuellement avec le projet lac Barrière, actuellement, où vous avez Copper One qui annonce qu'il va poursuivre. Donc, ce qu'on comprend, c'est qu'une fois que le geste a été posé et l'autorisation a été faite, le... je veux dire, le pouvoir est beaucoup plus entre les mains de l'entreprise qu'il l'est au niveau gouvernemental, parce qu'à ce moment-là il y a des poursuites légales qui peuvent être faites.

460

465

Alors, c'est pour ça que... Ce que j'ai compris de la dernière présentation qui a été faite, c'est que ça ne serait pas encore officiel. En tout cas, peut-être que depuis ce temps-là ça l'est devenu, mais si ce ne l'est pas encore, officiel, je pense que le signal d'alarme qu'on est en train de donner est important puis il devrait être entendu, là, puis... avant de donner des autorisations qui, après ça, lient le gouvernement, bien là je pense qu'il y a des grosses corrections à faire.

470

LE PRÉSIDENT :

Une dernière question de ma part, mais assez directe. Si le gouvernement lui-même décide de... a pris la décision d'autoriser une route avec les impacts qui viennent avec, là, au sud mettons du projet Agnico, dans votre tête, le gouvernement veut encore sauver le caribou ou pas?

475

M. MARC NANTEL :

Très clair, il n'a aucun intérêt à le garder au... C'est le message qu'il envoie. C'est le message qu'il envoie, que le gouvernement n'a aucun intérêt à essayer... Il va le préserver s'il faut le préserver, s'il est capable il va le préserver, mais le message est clair : développement forestier en premier, ou tout autre développement, création d'emplois, puis le caribou, on fera le sacrifice d'un troupeau de caribous.

480

485

LE PRÉSIDENT :

490 Je voudrais vous apporter une précision. En fait, je voudrais apporter un rectificatif à votre mémoire.

M. MARC NANTEL :

Allez-y.

LE PRÉSIDENT :

495 Si vous me permettez. Vous dites à la page 9 :

500 « *Le REVIMAT s'inquiète sérieusement de l'avenir du troupeau de caribous forestiers sur le territoire de la MRC.* » Là, vous écrivez : « *Aucune mesure d'atténuation n'est prévue pour diminuer l'impact de l'exploitation minière.* »

Je me permets de vous dire que dans le document PR5.1, page 111, dans le PR8.15, pages 5 et 7, dans le DQ5.1, pages 6 et 8, il y a là toutes des listes de mesures prises par le promoteur ou d'autres corps publics pour atténuer les impacts sur le caribou.

M. MARC NANTEL :

Il manque un mot. Il manque un mot dans ma phrase : « suffisante ».

LE PRÉSIDENT :

510 Bon, bien alors on va marquer : « suffisante ». Bon.

M. MARC NANTEL :

515 Écoutez, on a eu des présentations qui nous ont été faites en nous disant que s'il y avait des caribous qui seraient dans les parages de l'exploitation minière, qu'on arrêterait l'exploitation jusqu'à tant que le caribou s'en aille. Je vous dirais qu'on met des doutes sur certains des éléments qui nous ont été envoyés. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

520 O.K. Georges.

525

LE COMMISSAIRE :

J'aurais une autre question encore pour vous. Est-ce que, à votre connaissance, il existe un mécanisme pour demander au ministre de retirer une autorisation qui est déjà donnée, pour la route, par exemple?

530

M. MARC NANTEL :

S'il existe un mécanisme?

535

LE COMMISSAIRE :

Oui.

540

M. MARC NANTEL :

Légal, où est-ce que moi je pourrais faire appel...

LE COMMISSAIRE :

545

Un mécanisme légal qui permet aux citoyens de demander le retrait d'une autorisation qui a été déjà donnée.

M. MARC NANTEL :

550

Je ne sais pas s'il y en a une. Je ne pourrais pas vous dire. Je sais juste qu'on fait des demandes pour d'autres projets qu'on suit, mais c'est des demandes qui sont tout à fait -- comment je vous dirais ça? -- sur le coin de la table, à savoir qu'on écrit puis on fait une demande, mais je ne sais pas s'il y a une réglementation qui nous le permet. S'il y en a une, c'est sûr qu'on l'utiliserait.

555

LE COMMISSAIRE :

Alors, une dernière chose. Au début de votre présentation, vous disiez que... vous parliez que vous êtes contre les haldes de résidus miniers. Vous parlez de stériles ou de résidus miniers? Est-ce que dans le cas de Akasaba, on parle de résidus miniers?

560

M. MARC NANTEL :

En fait, quand on parle de haldes, on parle de montagnes de résidus miniers, là, de roches et de... Bien écoutez, moi, si vous me dites qu'une roche qu'on casse et puis qu'on fait une montagne

565

avec, ce n'est pas un résidu, à ce moment-là on n'utilise probablement pas les bons termes. Mais, je vais vous dire, ce qu'on est contre, c'est d'avoir des amoncellements de roches qui peuvent être à ce moment-là, avec les années, subir des mouvements au niveau des intempéries, de tout ce que je vous ai dit tout à l'heure, là, donc c'est dans ce sens-là. Alors, peut-être qu'on ne s'entend pas, puis je pourrai faire amende honorable.

570

LE PRÉSIDENT :

Bien normalement, dans ce cas-là, on ne parle pas de résidus qui sont eux le résultat de l'usage de l'opération industrielle. Là, on parle plutôt de stériles potentiellement générateurs d'acide. Alors, je pense qu'on se... on comprend maintenant.

575

M. MARC NANTEL :

Oui. Ça va.

580

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Alors, écoutez monsieur Nantel, on vous remercie.

585

M. MARC NANTEL :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

590

M. HENRI JACOB

595

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais monsieur Henri Jacob, au nom de l'Action boréale Abitibi-Témiscamingue.

Bonsoir, monsieur Jacob.

600

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir, monsieur Jacob.

605

M. HENRI JACOB :

Bonsoir Monsieur le président, bonsoir Monsieur le commissaire.

610

L'Action boréale est née en l'an 2000 et on n'a aucune subvention ni aucun... on n'en fait pas d'ailleurs de demandes de subvention, on n'a aucuns fonds qui nous vient de l'industrie ni de personne, donc on est libre de dire ce qu'on veut puis de manger les coups qu'on peut.

615

L'Action boréale commence son mémoire en parlant du développement durable, les trois filtres du développement durable. On explique que, nous autres, la première des choses, quand il y a un projet qui devrait être présenté, on devrait analyser l'impact sur l'environnement; deuxièmement, les retombées sur la société; et finalement, les bénéfiques économiques. Contrairement à aujourd'hui, les projets sont... au point de vue... on regarde le côté économique, après ça on regarde les impacts sur la société, et finalement on regarde si on peut atténuer les impacts sur l'environnement.

620

On parle aussi des dangereux précédents qui existent depuis, en Abitibi, depuis à peu près sept, huit ans. Je parle des mines à ciel ouvert, les *open pits*. On est rendu, à Malartic, ça va près de deux kilomètres et demi; à Launay, ça va être un trou de cinq kilomètres avec deux kilomètres de large, 3/4 de kilomètre de profond, en plein sur la ligne de transfert des eaux, de séparation des eaux; on parle aussi de... le petit trou qu'il y a à l'entrée de la ville de Val-d'Or, le Sigma; on parle maintenant d'Akasaba. Même, on reconnaît qu'Akasaba Ouest, même si c'est de moindre envergure, c'est quand tu regardes toutes ces mines-là, que tu les accumules, c'est une soustraction des milieux naturels qui ne sont plus utilisés, et c'est ce qui empêche ces milieux de, finalement, de pouvoir remplir leur rôle écologique et donner les services écologiques que la nature nous rend. Ça fait que, ce qui nous inquiète dans le cas d'Akasaba, c'est simplement parce que c'est une addition par-dessus, même si c'est de moins grande envergure que les autres.

635

Puis on recommande, nous autres, dans ce cas-là, c'est que le gouvernement analyse fortement ce qui se passe présentement dans ce genre d'affaire là pour pouvoir dire... il est temps peut-être de s'arrêter puis de penser : est-ce qu'on va continuer comme ça, on accepte tous les projets, peu importe la grosseur? S'il y a un trou qui est projeté de 20 kilomètres de long, on va-tu le faire pareil? On va-tu déplacer des villes grosses comme Val-d'Or? Il va falloir que... à un moment donné, il va falloir qu'on mette une limite.

640

On parle aussi dans notre mémoire : le mythe de la création de richesse. On se fait tout le temps dire, quand il y a un projet qui arrive : « Bien, hey! ça crée de la richesse. » C'est complètement faux. La richesse, quand on parle de mines, la richesse est dans le sol. Ce qu'on fait, c'est qu'on transforme une richesse et on ne la crée pas. On transforme une richesse, oui ça rapporte des salaires, ça rapporte des taxes aux municipalités, ça rapporte un peu de redevances au gouvernement, mais ça ne crée pas de la

645

richesse. Cette richesse-là est là, dans le sol. C'est simplement une exploitation d'une richesse.

650

Dans le cas des mines, on commence à parler, puis dans la première partie de l'audience, la minière accepte ce principe-là, de ne pas parler de développement durable quand tu parles de mines, mais plutôt de parler de développement responsable. C'est une grosse différence, parce qu'un produit qui sort des mines, un coup que tu l'as sorti, il ne se renouvelle pas, donc tu ne peux pas en laisser pour les générations futures, donc tu ne réponds pas au principe de développement durable qui dit que tu dois exploiter une richesse de façon à subvenir à tes besoins, mais en laisser suffisamment pour les générations futures. Dans le cas d'une mine, un coup qu'elle est vidée, il n'y a plus rien, tu n'en laisses pas pour les générations futures. Ça fait que c'est pour ça qu'on voudrait que le gouvernement se penche sur un nouveau principe qui s'appellerait : le développement responsable. Dans ce cas-là, la question d'une mine qu'il faudrait analyser, oui naturellement c'est de minimiser les impacts sur l'environnement, la société, et caetera, mais de voir à essayer d'exploiter ce qu'on a de besoin, et non pas d'exploiter au maximum, dès qu'on la trouve on l'exploite et on dit : « Bien, ça fait des richesses pour quelques-uns. »

655

660

Dans le cas de l'or, ce qui est assez... c'est pour ça qu'on a fait sortir les documents, c'est à peu près 10 % du minerai qui sert de produits utiles. 90 % sert à faire des babioles, des bijoux, des lingots, des... servir dans des... certains pays s'en servent comme réserve, mais en général, il y a juste 10 %. En théorie, on pourrait même dire que la société SOQUEM pourrait peut-être s'organiser pour découvrir des mines puis dire : « Bien regarde, on va les laisser là pour un bout de temps. » Puis en même temps, théoriquement, quand il y en a moins sur le marché, le prix monte au lieu de baisser. Donc, on pourrait en laisser plus pour les générations futures. Parce que, naturellement, en plus, si tu le gardes dans le sol, tu n'as pas besoin de garde pour garder ça, il n'y a pas personne qui va te le voler, ça va être là puis tu vas pouvoir le donner aux générations futures. Ça fait qu'on devrait peut-être se pencher sur un développement qui serait plus responsable dans ce sens-là.

665

670

Quand on nous parle de... dans le cas des mines à ciel ouvert, on nous parle souvent d'un lac, nous autres on a intitulé une petite partie de notre mémoire : « *Un lac ou un trou?* » Pour nous, un lac, c'est un écosystème où il y a de la vie, il y a une diversité biologique, il y a des poissons, il y a des microbes, il y a toutes sortes de... des algues, peu importe, il y a plein de vie là-dedans, mais ce qu'on nous donne souvent, ce qu'on va voir à Malartic, ce qu'on voit à l'entrée de Val-d'Or, ce qu'on a vu dans le cas de East-Sullivan, pour ceux qui connaissent les trous, c'est simplement un trou dans le roc qu'il n'y a absolument rien. L'eau, elle devient verte, c'est beau vu des avions parce que c'est une belle couleur verte, mais il n'y a rien qui vit là-dedans. Ça fait que c'est pour ça qu'on parle, si on veut nous donner un lac, il va falloir qu'on fasse en sorte de restaurer ces trous-là.

675

680

Dans le cas d'Akasaba, ce qu'on demandait particulièrement, c'était d'amoinrir... si on n'est pas capable de l'emplier complètement pour le faire disparaître, le trou, pour toutes sortes de... techniquement ce n'est pas faisable ou si environnementalement ce n'est pas souhaitable, bien qu'on

685

amoindrisse les pentes, puis à un moment donné, bien la végétation va pouvoir se réinstaller au moins sur une partie des berges, qu'il va pouvoir y avoir les canards, des poissons vont pouvoir se réinstaller là.

690

Une autre des choses qu'on parle... Vous savez qu'on ne parle pas beaucoup du projet minier dans notre mémoire, on parle surtout, nous autres, de la gestion que nos responsables, c'est-à-dire nos gouvernants sont censés être là pour nous défendre et défendre notre bien commun. C'est plus dans ce sens-là. Le ministère des Ressources naturelles, avec monsieur Arcand, a déposé une nouvelle... je ne sais pas si on appelle ça une loi, mais une nouvelle réglementation, que ça s'appelle : l'acceptabilité sociale. Et la première des choses qu'on note là-dessus, c'est qu'il n'y a pas eu de... il nous avait promis des consultations publiques qui seraient partout dans les régions, parce qu'on a posé la question directement v'là deux ans, et ça ne s'est pas fait, ça s'est fait en commission parlementaire, et là, le document est sorti, et dedans on remarque qu'il n'y a aucun endroit où est-ce que tu peux avoir un refus d'un projet. Donc, l'acceptabilité veut dire : absolument, il faut que tu acceptes un projet; tu ne peux pas refuser un projet, peu importe si tu trouves qu'il est néfaste pour la société, pour l'environnement ou quoi que ce soit.

695

700

705

Puis en plus, dans ce document-là, le gouvernement crée le Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques, qui va être en amont, c'est-à-dire pour venir... en fait, le gouvernement, le ministère va devenir le promoteur, les lobbyistes pour les compagnies, pour venir vendre aux populations le bienfait de ce projet-là. Encore là, on parle du côté économique, ça fait qu'on ne parle pas tout de suite de l'environnement. Et, finalement, bien le BAPE il n'aura plus autant de pouvoirs parce qu'il ne touchera plus la question économique; elle va déjà avoir été acceptée, l'économique. C'est notre point de vue. Et on pense que... puis on le voit avec la loi 102 aussi, le projet de loi 102, on essaie de diminuer les pouvoirs du BAPE. Et nous, à l'Action boréale -- puis même avant, parce que depuis 1982 que je participe à des BAPE -- pour moi, c'est un des derniers remparts où la population elle peut dire son mot sur un projet majeur qui se passe dans sa région ou dans son patelin, peu importe. Ça fait que, pour nous, ce projet-là d'acceptabilité sociale mériterait d'être revu parce qu'il ne répond pas à nos attentes, on pense que ça va dans le sens contraire.

710

715

LE PRÉSIDENT :

Je vous signale qu'il vous reste à peu près deux, trois minutes.

720

M. HENRI JACOB :

Deux, trois minutes? On a parlé de... Je pensais que je ne parlais pas si lentement que ça, mais je vais essayer de faire plus vite. « *Compensation réelle ou cosmétique.* » Dans le projet, on nous parle de compensations, puis j'ai parlé avec la minière, on s'aperçoit que c'est simplement des petits milieux, on veut refaire des tourbières ou des petits milieux. On trouve ça carrément inutile. En Abitibi, si

725

730 quelqu'un passe en avion, il s'aperçoit que, des tourbières, ce n'est pas un milieu qui est rare, icitte. Mais on a un projet qui a été présenté, ça fait... il date depuis 1989, c'est le projet de la rivière Piché. Mon collègue en a parlé un peu avant. Moi, je travaille dessus ce projet-là depuis 1984, et c'est un projet que tout est fait, l'étude d'impact a été faite, il s'agirait simplement de la mettre à jour. Ça se passe sur des territoires qui sont de propriété minière, le sous-sol appartient à Agnico Eagle, la même compagnie. La compagnie est d'accord. Le seul hic, c'est le ministère de l'Environnement qui, là, pour toutes sortes de raisons nous dit que lui, il ne trouve pas que ce projet-là devrait avoir lieu. On s'est aperçu que c'était
735 juste une question qu'ils ont peur de se retrouver avec une facture.

740 On a parlé... en dernier, on parle du chemin. Je vais sauter la question pour arriver au chemin parce que ça va toucher en même temps la question du caribou. Nous, on ne croit pas que le troupeau de caribous, ce qui reste, a des chances, mais on trouve que le ministère, depuis... c'est un autre dossier que, depuis les années 80, que je me bats icitte en Abitibi sur ce dossier-là, et on se fait mentir -- puis là, je pèse mes mots -- carrément par le ministère secteur Forêt, nous dire tout le temps qu'ils font tous les efforts possibles pour supposément sauver le caribou, et pour la première fois lors de cette audience-là, on s'est aperçu qu'il y a des documents écrits qui nous prouvent exactement le contraire. Et c'est juste une question... là, on parle juste d'une question de chemin, alors que ça n'aurait pas coûté
745 grand-chose au ministère d'accepter les propositions de ses biologistes puis de mettre le chemin plus au nord. Ça fait qu'on nous a tout le temps menti sur ce troupeau de caribous là. C'est carrément de... nous autres, on appelle ça de l'acharnement thérapeutique; c'est comme une personne qui est en phase terminale, puis là, bien on lui donne... on le pique avec un couteau tranquillement pour essayer de l'aider à survivre, en lui donnant des coups de couteau.

750 Le chemin. Chaque chemin, et c'est prouvé, les biologistes le représentent, si tu fais un chemin dans le territoire à caribou, c'est 1,25 kilomètre que tu viens de faire disparaître de l'habitat du caribou. Il n'y ira plus dans ce temps-là. Puis dans ce 1,25 kilomètre là, c'est l'endroit par hasard où que les femelles vont mettre bas. Ça adonne que le chemin d'EACOM arrive exactement à côté de la place de
755 mise bas. Ça fait que c'est une hypocrisie de la part du ministère secteur Forêt qui n'écoute même pas ses biologistes. Puis nous, la recommandation, c'est qu'on redonne au ministère secteur Faune soit un ministère en tant que tel pour lui ou qu'il soit rattaché à l'Environnement, comme ça a déjà été à l'époque où ça fonctionnait très bien, à mon avis, parce que tous les biologistes étaient ensemble, et là ils pouvaient défendre réellement la faune contre l'exploitation, du moins faire un contrepoids à
760 l'exploitation.

Ça fait que, je vais arrêter là-dessus puis je vais vous laisser...

LE PRÉSIDENT :

765 Parfait, je vous remercie. Je vais continuer sur le dernier sujet que vous avez abordé.

770 Vous avez vu dans les documents que la commission a rendu publics, vous y avez fait vous-même allusion, que les biologistes avaient proposé des tracés au nord. Est-ce que c'est possible, dans l'état actuel de l'autorisation accordée, qu'un dossier comme ça soit rouvert? Et pensez-vous qu'une compagnie comme EACOM accepterait de s'asseoir avec, je ne sais pas, d'autres acteurs sociaux comme des ministères pour dire : « On va revoir ce tracé-là », ou si vous pensez que c'est impossible?

775 **M. HENRI JACOB :**

780 Non, je suis convaincu que ça serait possible s'il y a une volonté politique de le faire parce que je pense que... à moins que le chemin soit déjà en train d'être mis en forme, je ne sais pas où ils en sont rendus; s'ils n'ont pas commencé, je pense que oui, ce serait facilement faisable. Puis ce serait débattable au niveau politique, ce serait débattable au niveau social. Si tu veux faire... je comprends... Puis moi, je n'ai aucune espérance que ce troupeau-là va s'en sortir. Impacter le territoire comme il est impacté là, il ne s'en sortira pas. Mais je trouve que c'est comme un cynisme d'aller accepter que le ministère secteur Forêt ait accepté le chemin drette à l'intérieur de la zone de... pas de protection parce que ce n'est pas réellement une zone de... mais d'influence du caribou.

785 **LE PRÉSIDENT :**

Zone tampon?

790 **M. HENRI JACOB :**

Bien, c'est comme une zone tampon, c'est ça.

795 **LE PRÉSIDENT :**

C'est comme ça que ça s'appelle.

800 **M. HENRI JACOB :**

800 Puis ça se trouve... assez étrangement, en 1984, il y avait un territoire de 1 200 kilomètres carrés, qui lui était reconnu comme une zone de protection du caribou, qui a été enlevé par le ministère des Forêts à l'époque. Ça fait que, aujourd'hui, bien là... Puis ce chemin-là, à mon avis, c'est pire que ce que c'est... l'impact est pire que ce que la mine va faire.

805 **LE PRÉSIDENT :**

Pour quelles raisons, à votre avis?

810 **M. HENRI JACOB :**

815 Bien parce que, un, parce que, comme je viens de vous dire, c'est qu'un chemin, tu viens faire une cicatrice, une entaille, que là tu vas faire entrer les prédateurs à deux pattes, les prédateurs à quatre pattes; ils vont rentrer là-dedans avec leurs... ceux à deux pattes, en Ski-doo, en VTT, en quatre par quatre puis qui se promènent là-dedans. Puis ça se passe déjà, là, présentement, même dans l'aire protégée. Tu vas avoir l'original qui rentre là, le loup en arrière, puis naturellement... Puis là tantôt, le ministère va nous dire... parce que c'est certain qu'il va disparaître d'icitte à 10 ans, là ils vont nous dire : « C'est la faute des loups. » Il y a toujours une mauvaise presse pour le loup, là, mais... c'est ça. Et pourquoi que c'est moins d'impact? C'est parce que le bruit de la mine, d'abord, est à l'extérieur de la zone, et ça va être un bruit sourd, en continu, ça fait qu'à un moment donné, le caribou, puis les quelques caribous qu'il va y avoir là, vont être moins influencés que ce voyageur-là qui va se faire de façon régulière.

825 **LE PRÉSIDENT :**

Si on suit votre logique, moi il y a quelque chose qui me surprend là-dedans, vous êtes reconnu comme un écologiste, puis vous dites : « Au fond, c'est fini, il faudrait qu'on passe à d'autre chose. » C'est-à-dire, vous dites : « C'est fini », mais vous ne dites pas : « On passe à d'autre chose. »

830 **M. HENRI JACOB :**

Non.

835 **LE PRÉSIDENT :**

840 Qu'est-ce qu'on fait avec les caribous? On déménage, on les laisse mourir tranquillement, ou est-ce que, par exemple, on doit exiger du gouvernement la cohérence? Il dit, lui, que le gouvernement il veut continuer, il y a un plan de rétablissement, donc le gouvernement officiellement affirme sa volonté de protéger le troupeau, cette population. Est-ce que, comme commission, on doit dire au gouvernement : « Bien écoutez, arrêtez d'embêter tout le monde avec ces caribous-là, là, c'est fini, même les écologistes, les défenseurs nous le disent »? Ou bien on dit : « Vous avez un devoir de cohérence puis vous devez, au contraire, accélérer le tempo pour faire en sorte que le secteur retrouve la marge de quiétude qui devrait être la sienne dans une zone tampon »?

845 **M. HENRI JACOB :**

En fait, oui, on reconnaît que ce troupeau-là va disparaître, mais il faut se servir de cet exemple-là pour ne pas refaire les mêmes erreurs ailleurs. Le ministère des Forêts va faire exactement la même chose au nord de La Sarre où tu as à peu près 500 bêtes qui vivent là, qui se promènent, mais si tu fais

850 les mêmes types d'interventions sylvicoles, forestières dans ce coin-là, tu vas avoir les mêmes résultats
que tu as eus à La Sarre. On veut au moins que le ministère reconnaisse que ça a été une erreur et
qu'on le laisse tranquille. Oui, il va mourir parce qu'il n'y a pas de chance; à quinze (15), il n'y a pas un...
Même le spécialiste, monsieur Ian Anderson, a publié un... le lendemain qu'on s'est rencontré, il y avait
une conférence puis qu'il disait que, d'après lui... sa conférence s'appelait : « *Caribou des bois 101* »...

855 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il disait que les chances étaient faibles, il ne disait pas qu'il était fini.

860 **M. HENRI JACOB :**

Non non non, à la question que j'ai posée sur ce troupeau de caribous là, impacté -- puis ça, c'est
reconnu icitte par la Faune -- impacté à 85 %, le territoire impacté, son territoire d'influence, à 85 %, il
m'a dit, la réponse vous pouvez la lire, c'est... ce qu'il dit, c'est que : « C'est une question de temps.
865 — Et pourquoi que le ministère continue à s'acharner? » Sa réponse était : « Une raison politique. »
Point. Ça, c'était ses réponses à ces questions-là. Et ce n'est pas le seul, c'est tous les gens qu'on a
contactés nous disent la même chose. Nous, on demande depuis des années : « Trouvez-moi un seul
spécialiste qui peut donner une chance... » Si on voudrait... mettons, on va rêver puis on voudrait le
sauver, le troupeau de caribous, un, il faudrait fermer tous les chemins, il faudrait sortir tous les camps
870 de chasse, parce que le même ministère des Forêts a donné des permis de camps de chasse après.

LE PRÉSIDENT :

875 Mais imaginez, par exemple, que le gouvernement provincial déciderait de faire un parc provincial
avec ce qui est la zone d'habitat du caribou, un vrai parc, ça veut dire évidemment on vide les humains
de là puis on fait un parc. Une des fins d'un parc, c'est de dire : ça peut être pour sauver une espèce,
pour protéger une espèce. Ils l'ont fait pour le caribou en Gaspésie. S'ils faisaient ça ici, est-ce que le
caribou a des chances?

880 **M. HENRI JACOB :**

Bien, au point que celui-là... il faudrait importer. Là, il faudrait trouver une technique d'importation
de nouveaux caribous, un, parce que d'abord le pôle génétique est rendu trop...

885 **LE PRÉSIDENT :**

Comme dans Charlevoix?

890 **M. HENRI JACOB :**

895 Bien, un peu peut-être comme qu'il s'est fait dans Charlevoix. Mais encore là, le problème, c'est que ce qu'on récolte quand le ministère des Forêts va récolter, ce qu'il récolte, c'est de la vieille forêt, et la vieille forêt c'est l'habitat particulier du caribou parce que c'est là que pousse le lichen terrestre, et ce lichen-là va prendre jusqu'à, des fois jusqu'à 14 ans. Puis c'est reconnu même de la part des biologistes du ministère, c'est que si tu coupes une forêt, ça prend 60 ans avant que le caribou revienne sur ce territoire-là. Si vous regardez la carte et tous les travaux sylvicoles... d'ailleurs, il y en a encore, dans le prochain PAFIO, des coupes prévues, là; encore cette année, dans le PAFIO, il y en a de prévues, des coupes, dans le territoire d'influence du caribou. On ne parle pas dans le futur, c'est encore dans le prochain PAFIO, dans le prochain cinq ans, il va se couper du bois, à part le chemin qu'il va faire.

900 Il reste tellement peu de forêt, il reste tellement peu de lichen; moi, j'ai fait les inventaires sur ce territoire-là, des inventaires pour le lichen. Il y a eu une étude qui a été faite par le ministère de l'Environnement, je suis allé sur le terrain, on voyait un camp de chasse qui est en plein milieu d'une zone de lichen, puis il n'y avait aucun broutage qui se faisait là, puis il y avait juste le camp de chasse, 905 là, il n'y avait pas de grosses machineries, il y avait juste un camp de chasse. Le caribou ne se rend même pas, ils le savent que... juste installer un camp de chasse. Ça fait qu'il faudrait sortir tout ça, il faudrait les nourrir durant les prochains 50, 60 ans puis importer des nouveaux caribous, des jeunes, parce que tu ne peux pas importer... vous savez, on ne peut pas importer des adultes parce que si tu emmènes un adulte de La Sarre, tu l'emmenes icitte, il repart le lendemain, il s'en va à La Sarre. Ça fait qu'il faut que tu l'emmenes dans un enclos, tu ramasses le petit, tu laisses partir les adultes, tu gardes tes petits icitte. Ça fait que, dans Charlevoix, si je me rappelle, dans le temps ça avait coûté 150 à 200 000 par bête.

915 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais céder la parole à Georges pour une autre question. Merci de votre commentaire.

M. HENRI JACOB :

920 Je m'excuse d'être long pour mes réponses, mais...

LE PRÉSIDENT :

925 Non non non, mais, c'est ça, il faudrait abréger parce qu'on a d'autres mémoires puis on en a beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

930 Donc, je vais y aller rapidement. Moi, j'aurais deux petites questions pour vous. Je vois que vous suggérez, vous suggérez à la commission de garder à l'esprit constamment la dangereuse valeur du précédent que constituent les projets miniers à fort... je pense « à fort tonnage », ça, c'est dans votre recommandation 2...

M. HENRI JACOB :

935 Oui.

LE COMMISSAIRE :

940 ... « *et à faible teneur, eu égard à la qualité de vie et la sécurité des populations qui habitent le territoire et pour les sites à très haute valeur de conservation.* » Est-ce que nous sommes dans le... dans ce cas-là, en ce qui concerne le projet Akasaba?

M. HENRI JACOB :

945 Ce que je vous disais, Akasaba c'est un petit, et non, probablement que lui, il n'a pas cet impact-là. Mais ce que je vous dis, c'est que quand tu fais le cumul de tout ça, c'est un peu comme à un moment donné, si tu... même si tu rajoutes un petit peu puis un petit peu, bien vient à un moment donné c'est que tu as perdu une grosse partie de l'habitat. Et ce qu'on dit, c'est ça qui est dangereux, c'est que tous les projets sont acceptés, comme c'est là, là. À un moment donné, il va falloir qu'il y ait une... si on veut garder un milieu équilibré, que les écosystèmes soient capables de donner les services écologiques pour lesquels ils sont créés, bien il va falloir qu'on y pense puis qu'on arrête ça.

LE COMMISSAIRE :

955 O.K. C'est clair. Ma dernière question : vous opposez beaucoup développement durable et développement responsable. Bon, on voit les explications que vous donnez, je comprends votre point, mais où se trouve exactement la ligne de partage entre ces deux choses-là, pour vous?

M. HENRI JACOB :

960 Bien, les principes de développement durable, la première des choses, dans le rapport Brundtland, la définition c'est que pour faire du développement durable, c'est qu'il faut que tu t'assures d'utiliser la ressource pour répondre à tes besoins, mais d'en garder suffisamment pour les générations futures, et ça, dans les limites de l'écosystème. Dans le cas d'un développement minier, tu ne peux pas faire ça parce que si tu ramasses la matière, il n'y en a plus après. C'est pour ça qu'on dit qu'on doit

970 analyser les mines selon d'autres principes que les principes du développement durable et c'est pour ça qu'on dit que le gouvernement devrait développer des principes de développement responsable spécifiquement pour le secteur minier.

LE PRÉSIDENT :

975 Je vais vous poser une dernière question. Vous insistez beaucoup dans votre mémoire pour dire que : « Québec doit modifier substantiellement la Loi des mines pour civiliser l'exploitation à ciel ouvert des "open pits". » Vous venez de faire allusion encore à ça. Vous connaissez quand même le secteur minier, je vais vous poser une question un peu technique, mais je pense que vous devriez être capable de nous éclairer là-dessus pour qu'on connaisse, comprenne votre point de vue. Est-ce que c'est
980 essentiel de changer la loi ou si une modification de la Directive 019, qui ferait en sorte de distinguer nettement les mines souterraines des mines à ciel ouvert, avec un jeu d'exigences, je dirais, personnalisées, si on peut dire, est-ce que ça n'aurait pas l'effet que vous souhaitez par un amendement à la loi?

M. HENRI JACOB :

985 Je dirais que ça serait peut-être possible, mais juste pour changer... un petit peu qu'on a changé la loi, il a fallu aller quatre fois en commission parlementaire pour faire changer un minimum de ce qui s'est passé sur la loi, et ça, ça n'a même... et ça, c'était dans tous les mémoires de ce que les groupes que j'ai vus, moi, la question des mines à ciel ouvert, et à aucun moment donné on a voulu faire une
990 réglementation spéciale. On dit que c'est une nouvelle façon de faire, il devrait y avoir des choses importantes là-dessus. La question de restauration, il y a des normes sur la question des mines à ciel ouvert, on dit : on devrait, si techniquement et financièrement c'est faisable, remplir les mines à ciel ouvert. Mais ce n'est pas une... la loi, elle ne l'oblige pas, ça. Et ça, ça devrait... ça, ça avait été dit, ça, et ça avait été une des demandes de je ne sais pas comment de groupes en commission parlementaire,
995 dans les quatre commissions parlementaires, et ça n'a pas été mis là.

1000 Une autre des choses sur la Loi des mines -- puis là je vais finir, même si c'est un petit peu un aparté -- sur la question du droit d'exploration, et en Abitibi, icitte, je ne parle pas du Témiscamingue, juste la section Abitibi, 40 % du territoire est sous jalonnement minier. Vous savez, quand... Sous claim minier. Quand c'est sous claim minier, tu ne peux même pas proposer un territoire pour être protégé. Tu ne peux pas le proposer. C'est pour ça qu'on... puis ça aussi, c'était deux des grandes demandes qu'il y avait dans nos mémoires, le nôtre puis plusieurs autres groupes, lors des commissions parlementaires, et c'est... ça n'a même pas été retenu, même pas pour être discuté.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Mais dans la loi, le ministre peut, pour des fins de protection environnementale, soustraire des

1010

territoires qui font l'objet d'un claim.

M. HENRI JACOB :

Il peut, mais il veut-tu?

1015

LE PRÉSIDENT :

Ah, ça, c'est une autre question.

1020

M. HENRI JACOB :

C'est l'autre question, justement.

LE PRÉSIDENT :

1025

Si on parle de la loi, la loi quand même précise ça?

M. HENRI JACOB :

1030

En fait, je pense qu'au Québec on a des bonnes lois sur l'environnement, on aurait des bonnes lois qui pourraient nous protéger. La question, c'est justement entre le « peut » puis le « veut », et il y a une grosse différence.

LE PRÉSIDENT :

1035

Un dernier point, à propos du marais Piché. Si le projet Akasaba Ouest voit le jour et que ça devenait, par hypothèse, une exigence de dire : « Comme compensation, vous allez aller travailler du côté de la rivière Piché », mais s'il n'y a pas de projet, vous n'aurez jamais cet argent-là pour le faire, qu'est-ce qui va se passer, est-ce que ça change votre opinion sur le projet?

1040

M. HENRI JACOB :

J'ai 65 ans, on a proposé ça en 1984, puis tant que je ne serai pas mort, je vais continuer de le proposer pareil.

1045

LE PRÉSIDENT :

Je comprends, mais ce que je vous dis, c'est...

1050 **M. HENRI JACOB :**

1055 Mais dans le cas d'Akasaba... D'abord, le projet d'Aka... -- excusez, je ne voulais pas vous interrompre -- mais le projet Akasaba va avoir lieu. Je veux dire, je suis assez vieux pour savoir, puis pour en avoir vu d'autres projets, puis ce projet-là n'a pas assez d'impacts négatifs comparativement à Malartic, comparativement à Launay puis comparativement à plusieurs autres projets que j'ai vus, et ce serait... je ne sais pas, il faudrait vraiment que la compagnie fasse faillite pour ne pas que le projet ait lieu. Donc, le projet va avoir lieu. Et la compagnie minière Agnico Eagle est d'accord avec le projet de restauration de la rivière Piché, vu que c'est le projet le plus... ils nous ont dit que c'était le mieux monté qu'ils avaient vu, puis ce n'est pas parce que c'est moi, c'est Canards Illimités qui l'a monté, mais on a travaillé avec Canards Illimités sur ce projet-là. Et ça serait une maudite belle chose pour la région -- je vais juste finir là-dessus -- ce serait une maudite belle chose pour la région parce que, un, ça donne une plus-value à tous les terrains qui sont du long de cette rivière-là, donc pour la Municipalité; pour la minière puis pour le gouvernement, là les gens diraient : « Oui, ça existe la compensation », parce que c'est un milieu que le monde veut, il y a des sentiers écologiques, des sentiers de ski de fond, il y a plein de choses alentour de ça. Là, on pourrait voir vraiment un projet sur la place : « Regarde, ça marche la compensation. »

1060

1065

LE PRÉSIDENT :

1070 Parfait. On vous remercie, monsieur Jacob.

M. HENRI JACOB :

Ça me fait plaisir.

1075 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1080

Mme NATHALIE TREMBLAY
M. MATHIEU ST-AMANT

1085 **LE PRÉSIDENT :**

J'appellerais maintenant la représentante de l'Association minière du Québec, madame Nathalie Tremblay. Je vois que madame Tremblay n'est pas seule. Alors, pour les fins de la retranscription, voulez-vous vous présenter, s'il vous plaît?

1090

M. MATHIEU ST-AMANT :

Bonjour, Mathieu St-Amant, je suis directeur des communications de l'Association minière du Québec.

1095

LE PRÉSIDENT :

Enchanté.

1100

M. MATHIEU ST-AMANT :

Donc, c'est moi qui vais faire la présentation.

LE PRÉSIDENT :

1105

D'accord.

Mme NATHALIE TREMBLAY :

1110

Nathalie Tremblay, directrice environnement, développement durable pour l'Association minière du Québec.

LE PRÉSIDENT :

1115

Bonsoir.

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

1120

LE PRÉSIDENT :

Alors, allez-y.

1125

M. MATHIEU ST-AMANT :

Monsieur le président, Monsieur le commissaire, merci de nous accueillir ce soir. Notre intention aujourd'hui, évidemment, ce n'est pas de reproduire le mémoire qu'on vous a déjà livré, mais c'est plutôt de rappeler au BAPE et à la population de l'Abitibi et du Québec que Mines Agnico Eagle est une entreprise bien établie, crédible et respectée.

1130

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Mines Agnico Eagle s'est taillé... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] afin que se réalise le projet Akasaba Ouest. »

1135

En raison de la longue feuille de route de l'entreprise dans le développement des projets miniers et dans la production minière en général, le BAPE peut baser son analyse sur des données réelles et éprouvées qui démontrent que Agnico Eagle tient ses engagements et qu'elle sait agir selon les règles de l'art. L'attitude d'ouverture adoptée dès le départ par Mines Agnico Eagle a de quoi rassurer.

1140

Monsieur le Président, au-delà de l'expression à la mode, l'industrie minière est passée à l'action en matière de développement durable, et c'est aussi le cas pour Mines Agnico Eagle.

1145

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « En plus d'adhérer... »

Fin de la phrase, à la page 13 : « [...] et de la Lutte contre les changements climatiques. »

Fin du mémoire.

Merci de votre attention.

1150

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

1155

Georges, voulez-vous poser une question?

LE COMMISSAIRE :

Oui, merci. Une question toute simple. Comment est-ce qu'on fait du développement durable avec l'exploitation de ressources non renouvelables, dans votre perspective à vous?

1160

Mme NATHALIE TREMBLAY :

En fait, pour nous, le développement durable signifie entre autres qu'on prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement, et c'est exactement ce que l'industrie minière fait. On souhaite que les gisements qui sont exploités le sont dans le respect des gens et de l'environnement, avec le maximum de retombées économiques pour les régions et le Québec.

1165

1170 C'est vrai que la ressource est non renouvelable, mais on souhaite que les effets positifs de
l'exploitation durent le plus longtemps possible et c'est pour cette raison aussi que nos minières
investissent beaucoup dans les infrastructures locales, mais aussi mettent en place des mesures et des
1175 fonds pour préparer l'après-mine. En fait, les deux dimensions dont on parlait, oui, effectivement le
développement durable, mais aussi le développement responsable, c'est quelque chose qu'on prône
aussi parce qu'on juge que, finalement, on doit faire les choses de façon réfléchie et responsable, et
c'est exactement ce qu'on fait. J'aimerais aussi préciser qu'au niveau du Québec, c'est seulement
97,3 % du territoire dont... qu'il n'y a jamais eu d'activité minière. Donc, il y a très peu de territoires qui
ont fait l'objet d'exploitation ou de toute autre activité minière au Québec.

1180 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Dans votre mémoire, vous écrivez à la fin que, selon l'AMQ, le... vous parlez des analyses, vous
dites :

1190 « Certains groupes ont questionné la légitimité du projet en raison du choix de la compagnie
d'exploiter à ciel ouvert le gisement d'Akasaba Ouest. »

Vous poursuivez en disant :

1195 « Ce choix est basé sur des analyses rigoureuses du gisement et, selon l'Association minière du
Québec, le BAPE n'a pas à se pencher sur cette question. Il ne s'agit pas d'une enquête sur la
pertinence des mines à ciel ouvert versus les mines souterraines. »

Sur quoi basez-vous cette affirmation comme quoi une commission d'enquête mandatée sur un
projet comme ça n'a pas à toucher à la question des mines à ciel ouvert?

1200 **M. MATHIEU ST-AMANT :**

1205 Bien, en fait, on pense que vous avez évidemment le devoir de vous pencher sur la mine à ciel
ouvert Akasaba Ouest, mais on ne pense pas que, ici, c'est la tribune pour faire un BAPE générique sur
la façon d'exploiter une mine à ciel ouvert. Donc, pour nous, le choix revient à la société minière qui
dépose son projet au BAPE, et ensuite de ça, le BAPE peut faire une analyse du projet en tant que tel.
Mais ici, aujourd'hui, c'est un mandat d'enquête sur le projet Akasaba Ouest, et faire... vouloir faire une
enquête sur les mines à ciel ouvert, on juge que ce n'est pas la tribune, par contre, notamment parce
que chaque mine a ses particularités, chaque site a ses particularités, chaque milieu a ses particularités,

1210

donc ça ne serait pas la tribune ici aujourd'hui pour faire, entre guillemets, le procès des mines à ciel ouvert. Donc nous, on considère qu'on doit se concentrer sur le choix d'Agnico Eagle pour le projet Akasaba Ouest

1215

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes d'accord que la Loi de l'environnement, c'est elle qui définit le déclencheur d'une audience publique?

1220

M. MATHIEU ST-AMANT :

Hum.

1225

LE PRÉSIDENT :

Vous savez... j'imagine que vous n'êtes pas sans ignorer que la commission détient ses pouvoirs en vertu de la Loi des commissions d'enquête. Est-ce que vous savez que la Loi des commissions d'enquête nous donne des pouvoirs et aussi une responsabilité, c'est-à-dire de signaler tout ce qui est dans l'intérêt public? Est-ce que vous voulez qu'on limite notre champ d'examen en ce qui a trait à ce que nous pouvons considérer en toute liberté comme l'intérêt public?

1230

M. MATHIEU ST-AMANT :

Mais, en fait, certains groupes ont remis en cause la pertinence de faire des mines à ciel ouvert. Nous, ce qu'on dit, c'est que le choix revient au promoteur. Maintenant, oui, la commission peut évidemment élargir son mandat, mais notre compréhension ou notre position, c'est de dire : le mandat est sur le projet Akasaba Ouest, donc on veut que vous analysiez le projet Akasaba Ouest, la mine à ciel ouvert d'Akasaba Ouest, mais on se disait que c'est peut-être... ce n'est pas la place pour faire le procès des mines à ciel ouvert.

1235

1240

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous remarqué qu'une commission d'enquête, comme la commission Charbonneau, à partir de situations particulières, faisait des recommandations d'intérêt général? Nous, en vertu de la même loi, on n'aurait pas le droit?

1245

M. MATHIEU ST-AMANT :

On ne dit pas que vous n'avez pas le droit. Ce qu'on dit, c'est, selon notre position, on considère que, comparativement à d'autres groupes qui ont dit qu'il faut remettre en cause la question des mines à

1250

ciel ouvert, nous on jugeait que le mandat devrait se limiter à la question d'Akasaba Ouest

LE PRÉSIDENT :

1255

Donc, on devrait se limiter, même si on pense que l'intérêt général commande de faire des recommandations?

M. MATHIEU ST-AMANT :

1260

Mais je comprends ce que vous me dites. Nous, notre position à l'Association, c'est qu'on est d'avis que le mandat de cette commission-ci devrait analyser le projet Akasaba Ouest.

LE PRÉSIDENT :

1265

Parfait, la précision est claire.

As-tu d'autres questions?

LE COMMISSAIRE :

1270

Non.

LE PRÉSIDENT :

1275

Pas d'autres questions, merci.

M. OLIVIER PÂQUET

LE PRÉSIDENT :

1280

J'appellerais maintenant monsieur Marcel Baril et monsieur Olivier Pâquet, je crois.

Est-ce que vous êtes seul?

M. OLIVIER PÂQUET :

1285

Oui, Marcel Baril nous a quittés en 93.

LE PRÉSIDENT :

1290 Oh! Alors, d'accord. C'est le nom de la compagnie?

M. OLIVIER PÂQUET :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1295 D'accord.

M. OLIVIER PÂQUET :

1300 Le nom de mon grand-père, fondateur.

LE PRÉSIDENT :

1305 Alors, toutes mes excuses pour monsieur Baril. Alors, on va vous accueillir tout seul, monsieur Pâquet, excusez-moi.

M. OLIVIER PÂQUET :

1310 Je vous excuse, là, il n'y a pas de problème avec ça.

1315 Donc oui, voilà, Olivier Pâquet, représentant pour Marcel Baril limitée, entreprise familiale fondée en 1955 à La Sarre, déménagée en 75 à Rouyn-Noranda, et depuis, on a connu une bonne croissance, on a des succursales un petit peu partout au Québec et en Ontario. On est distributeur de produits dans divers secteurs industriels, spécialiste dans le domaine des grands projets miniers. Marcel Baril fait affaire avec Agnico Eagle depuis de nombreuses années, c'est donc un client très cher à nous, donc merci de la tribune aujourd'hui pour venir les supporter devant vous comme ça.

1320 Agnico Eagle a quatre mines en région, dans un rayon de 60 kilomètres, et dirige aussi le développement de ses projets au Nunavut à partir d'ici, directement à Val-d'Or, et comme je vous disais tantôt, là, c'est un client très, très important pour notre entreprise familiale. J'avais quand même... j'ai un mémoire de quatre, cinq pages, mais je vais vraiment l'alléger parce que c'est vraiment très clair comme position que nous avons aujourd'hui.

1325 Donc, en somme, qu'est-ce qu'on veut dire, nous, c'est Agnico Eagle, dans la mesure qu'ils respectent tout le cadre, autant législatif qu'environnemental, tout ça, Marcel Baril limitée c'est sûr et

1330 certain qu'on va les supporter dans ça. Je n'amènerai pas de détails chiffrés non plus sur leur impact socio-économique, je peux passer en revue quelques petits trucs... bien, « petits », aucunement petits, en fait, là, c'est des choses qui sont très, très importantes, non seulement pour les PME, les entreprises, mais pour la population, dans des exemples comme la rétention de nos employés, dans les dons qu'ils font, leur participation en commandites; ils bâtissent nos arénas, des terrains de jeux, participent à des événements culturels, et caetera. C'est bon pour leurs employés, leur image, tout ça, mais nous autres concrètement, les PME, nous autres on a 125 employés à fournir des salaires puis tout ça, avoir la qualité des choses qu'ils nous offrent, les commandites, le support qu'ils donnent

1335 socio-économiquement parlant, c'est très cher pour nous, ça nous permet justement de retenir nos employés en région puis de leur offrir indirectement une qualité de vie qu'on ne pourrait pas se permettre à nous autres, petites PME. Donc, voilà pour le côté socio-économique.

1340 Un côté aussi très important pour nous, qui est... Agnico Eagle puis les autres minières comme ça en région, c'est... l'Abitibi-Témiscamingue, au niveau international, dans l'industrie minière, disons, internationale, c'est très, très reconnu, c'est... on jouit d'une réputation excessivement forte, puis c'est grâce à ces minières-là, justement, qu'on a pu faire des innovations, tester les innovations, développer des solutions que peut-être d'autres mines en Afrique, en Amérique du Sud, des choses comme ça, qu'on va pouvoir leur fournir ces solutions-là, mais qui ont été testées ici, en Abitibi. Donc, je ne dirai pas

1345 « banc d'essai » parce que c'est plus complexe que ça, mais les mines comme Agnico Eagle, qu'est-ce qu'ils nous offrent, c'est justement ça, c'est de développer une expertise tellement forte qui nous permet en tant que petites PME, bien, d'exploiter nos entreprises puis encore une fois de consolider des emplois, mais de grossir notre entreprise puis d'aller en Afrique, d'aller en Amérique du Sud, des choses qui, au niveau de la croissance de l'entreprise, sont très, très bien aussi, là.

1350 Donc, c'est un petit peu aussi le message qu'on veut passer devant vous, de... t'sais, l'impact création de richesse, tout ça, c'est vrai que c'est des concepts assez larges, mais concrètement, quand une PME comme nous autres, qui fait nourrir des... puis on s'entend, là, je pense que la PME au Québec, c'est 95 % de l'emploi, bien c'est des choses comme ça qui nous permettent de se démarquer, de faire des innovations, ça fait que c'est... en voulant dire qu'avec Agnico Eagle puis des mines comme eux autres, c'est vraiment comme ça qu'on peut se démarquer, croître puis assurer une pérennité de nos entreprises localement, régionalement, et caetera.

1355

1360 Donc, je vais juste relire un petit peu mes trucs.

Ça fait que, non, c'est ça, on est vraiment en... on supporte Agnico Eagle 100 % sur ce projet-là, puis... mais, comme je vous dis, dans la mesure qu'ils vont respecter toutes les normes environnementales puis socio-économiques, mais nous autres, c'est quelque chose de très important. Pour nous, Agnico Eagle, ça consolide 125 emplois puis... Ça fait un petit peu le tour de...

1365

LE PRÉSIDENT :

Ça va, je vous remercie. Votre propos est très clair, effectivement.

Georges, avez-vous des questions? Ça va?

1370

Moi, j'aurais peut-être une question. Quand vous dites que ça vous permet d'exporter ou de lorgner, en tout cas, les marchés étrangers, est-ce que c'est une grosse part de vos activités?

M. OLIVIER PÂQUET :

1375

Bien là, j'ai comme pris la parole peut-être pour d'autres PME de la région. Nous, on est distributeur de matériel, donc on ne génère pas, disons, de... bien, d'innovations en tant que telles, on ne développe pas de produits, mais pour connaître le marché puis les PME, il y a des entreprises qui peuvent aller chercher un très bon pourcentage. Je ne m'avancerai pas dans les chiffres, mais une couple d'entreprises en région, ici, qui ont un très bon chiffre d'affaires à l'extérieur du Canada même puis de l'Amérique du Nord au complet, puis sur des produits qu'ils fabriquent, donc à valeur ajoutée énorme, puis qui arrivent à avoir quand même une... pas un monopole, mais t'sais, qu'on développe un produit très spécialisé dans les mines puis que là, dans différents sites miniers à travers le monde, ils ont des semblables ou mêmes problématiques, quand tu as la solution, c'est très apprécié.

1380

1385

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites : « *Projet à long terme* », à la page 4 de votre mémoire, vous dites :

1390

« *Le projet Akasaba Ouest est d'autant plus intéressant du fait de sa longue durée de vie de sept ans.* »

Les mines dans la région, quand elles durent sept ans, c'est une longue durée de vie, ça?

1395

M. OLIVIER PÂQUET :

Bien, je vais être un peu diplomate, ce n'est pas moi qui l'a écrit, puis quand je l'ai vu, j'ai dit : « Ouin, sept ans... »

1400

LE PRÉSIDENT :

Non non, mais je veux juste comprendre, parce que moi, je ne connais pas les mines dans la région, je ne peux pas savoir que...

1405

M. OLIVIER PÂQUET :

Ah! non, sept ans... sept ans, ce n'est pas long, là, ce n'est pas...

LE PRÉSIDENT :

1410

Ce n'est pas long. Bon, d'accord.

M. OLIVIER PÂQUET :

1415

Mais ce n'est pas court non plus, je veux dire...

LE PRÉSIDENT :

Non non, O.K.

1420

M. OLIVIER PÂQUET :

1425

... nous, en fait, un petit point peut-être que je vais élaborer juste une petite seconde, qu'est-ce qu'ils vont faire, c'est qu'ils vont quand même continuer de nourrir, si je peux me permettre le terme, Goldex, donc t'sais, c'est... encore, ils vont encore maximiser leurs installations qui sont déjà existantes, puis ils vont faire traiter le cuivre à Rouyn, la fonderie Horne qui est aussi un autre client pour nous. Donc, c'est une belle roue, là, qui tourne dans ces eaux-là puis avec un impact quand même plus petit qu'un nouveau projet qui pourrait avoir lieu dans le nord du Québec puis avec tous les frais de transport de... et caetera. Ça fait que, nous autres, on trouve que c'est quand même très intéressant comme développement.

1430

LE PRÉSIDENT :

Donc, un des impacts principaux, ça serait la consolidation d'emplois existants?

1435

M. OLIVIER PÂQUET :

Oui oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Parce que ce n'est pas un projet de la grosseur de Malartic, ça?

1440

M. OLIVIER PÂQUET :

Non, exact. Puis t'sais, même, à proprement dit, nous autres on... je ne vois pas un chiffre d'affaires, un bon de commande concrètement là-bas. C'est vraiment pour toute l'entreprise d'Agnico Eagle. Puis comme je vous dis encore une fois, bien eux autres, avec les subventions, les dons, les commandites qu'ils donnent, je trouve que... très, très content d'être ici pour pouvoir démontrer notre support à l'entreprise.

1445

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, votre propos est très clair. À moins que Georges ait d'autres questions? Ça va? Bien écoutez, on vous remercie beaucoup de votre présentation.

1450

M. OLIVIER PÂQUET :

Merci.

1455

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1460

M. JACQUES CORMIER

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerais un dernier intervenant pour la première partie de la soirée, c'est-à-dire monsieur Jacques Cormier de l'Association de chasse et pêche de Val-d'Or.

1465

Bonsoir, monsieur Cormier.

1470

M. JACQUES CORMIER :

Bonsoir, Monsieur le président...

1475

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

1480 **M. JACQUES CORMIER :**

... Monsieur le commissaire. Je représente l'Association chasse et pêche de Val-d'Or; nous sommes un organisme à but non lucratif, on a un membership de 1 100 membres. Je suis ici ce soir pour répondre à certaines questions qui étaient démontrées dans votre façon de procéder au niveau du BAPE. Alors, on va répondre certaines questions que vous avez déjà demandées puis on va répondre à ça. On est ici pour... on est intéressé...

1485 **LE PRÉSIDENT :**

1490 Là, vous nous volez le show, là, parce que j'ai vu ça, là, votre questionnaire, c'est vous qui posez les questions puis vous répondez en même temps. Là, je n'ai plus rien à faire, moi-là, là! Vous me mettez au chômage.

M. JACQUES CORMIER :

1495 Bien, c'est ça. J'ai utilisé votre guide pour me lancer dans cette aventure.

LE PRÉSIDENT :

1500 Allez-y.

M. JACQUES CORMIER :

1505 Écoutez, nous sommes aussi des... nous sommes là parce qu'on veut améliorer la protection du caribou de Val-d'Or et son habitat. Aussi, on représente les chasseurs, les pêcheurs affectés par les nouveaux développements ici puis on veut voir la pérennité de la faune terrestre, aviaire et aquatique du secteur.

1510 Nos préoccupations envers le projet. Dans les documents présentés par la minière, dans le document DA15.5, il y a certains éléments qui nous interpellent concernant pour les effets sur le caribou. Par exemple, la question qu'il n'y a pas vraiment une fragmentation significative; pour nous, si tu construis un chemin, tu fragmentes l'habitat, dans la mesure qu'il y a déjà une perturbation de 90 %, selon les analyses des différents ministères. Pour nous, ça ajoute des chemins... ça ajoute des chemins, ça ajoute de la présence des prédateurs puis ça augmente significativement le risque de la perte de caribou qui est déjà très précaire et très vulnérable présentement.

1515 Il y a aussi une affaire qu'ils parlent dans ce document-là : « *Une faible valeur d'habitat pour le caribou.* » Les données de localisation pour le caribou depuis les 30 dernières années, démontrent bien que le caribou, il oscille autour du secteur que la mine Akasaba va être construite, mais depuis les 10

1520 dernières années, il y a moins de caribou, il y a moins de fréquence. Alors, il y a une logique en arrière
de ça. Mais la valeur de l'habitat est moindre dans ce secteur, mais le caribou le fréquente
sporadiquement, et puis il ne faut pas le sous-estimer à cause de la précarité de la harde. C'est un peu
ça qu'on sent là-dedans. Puis la notion, c'est de ne pas entraîner... ça va entraîner un effet cumulatif
significatif, ça prend tout son sens quand la harde est dans un mode de précarité et très vulnérable.
1525 Alors, ça augmente la coche. Alors, il ne faut pas dire que ce n'est pas si significatif que ça, même si
l'habitat dans ce secteur-là est un peu moins bon pour le caribou. Mais le caribou y va pareil, lui.

« *Les effets directs d'importance mineure sur le caribou.* » Ce qu'il faut bien comprendre, c'est
que la harde n'est pas toujours dans une... elle n'est pas dans une bonne position pour avoir des pertes
de mortalité, et cela même si un individu meurt, ce n'est pas aidant. Les caribous présentement qui sont
1530 là peuvent vivre jusqu'à 15 à 20 ans, alors plus longtemps qu'ils peuvent vivre, plus qu'ils vont aider à
récupérer le troupeau. Ça lui laisse la chance au moins de pouvoir... de récupérer.

Une préoccupation qu'on a dans ce document-là, c'est que... ça, ça nous chatouille beaucoup,
1535 c'est la non-entente entre la minière et puis EACOM sur l'utilisation d'un chemin commun dans la zone
1A du caribou. Là, il y a toutes sortes de scénarios, cinq, six chemins, et caetera, dans les documents,
on est conscient de ça, mais déjà là qu'il y a un chemin de même dans la zone 1A, c'est très
préoccupant. D'avoir des camions, l'achalandage passe 24 sur 24, il y a plusieurs camions qui vont
passer à ce niveau-là, dans un milieu qui est déjà perturbé à 90 %, ce n'est pas nécessairement la
1540 meilleure des solutions. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'il y ait de chemin, mais il faut-tu qu'il
passe absolument là? Ça va augmenter significativement le niveau de perturbation. Alors, au moins si
les deux compagnies peuvent s'entendre sur l'utilisation d'un chemin qui peut être plausible, pour ne pas
qu'il y en ait deux, parce que c'est ça le scénario. Puis ça, on fait référence au document PRB.17 qui est
dans les documents de l'audience. Alors, cette partie-là, on trouve ça préoccupant. Mais on sait que ça
1545 prend un chemin pour pouvoir amener le minerai, mais aussi, c'est que l'utilisation du chemin forestier
de la forestière EACOM est encore plus long que la partie Akasaba. Alors ça, les deux ensemble, il faut
qu'ils puissent travailler. Puis l'intention, on sait que les deux compagnies ont des préoccupations sur les
espèces fauniques qui sont là, on fait affaire avec eux.

« *Le manque de certaines mesures particulières dans la protection du caribou.* » Dans leur
document, ça explique très bien. Ça, c'est dans le document en référence, le PR8.15, c'est que nous,
on veut saluer premièrement la mesure d'atténuation générale et particulière annoncée pour le caribou
proposée par la minière.

1555 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 2 : « Les mesures particulières visant... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] et le territoire de la minière. »

1560 Qu'il y en ait des pancartes pour que les gens puissent prendre conscience de ça. Le
signalement... une affaire qu'on suggère, c'est que :

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1565 **Début de la phrase, à la page 2 : « Le signalement des prédateurs... »**

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] sur le territoire et le chemin de la minière. »

1570 Cet objectif serait mieux atteint, dans notre façon de voir les choses, dans le renouvellement de la
flotte des colliers émetteurs portés par les caribous et d'en ajouter d'autres avec de la technologie
beaucoup plus moderne qu'ils ont présentement. Ils ont des vieux colliers qui... tic! tic! tac! qui
fonctionnent comme ça devrait fonctionner, mais le ministère... en tout cas.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1575 **Début de la phrase, à la page 3 : « Cet objectif serait mieux atteint... »**

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] beaucoup plus efficace. »

1580 Parce que la mise bas est à peu près à quatre, cinq kilomètres d'ici, puis là, savoir où est-ce qu'ils
sont, là, ah, ça, c'est pas mal plus sécurisant. Là, il peut y en avoir deux, trois qui s'échappent puis qui
traversent, mais qu'ils aient des colliers, moi je pense que ça sécuriserait la minière, ça sécuriserait les
caribous, et puis ça abaisserait énormément le taux de collision, et caetera. Puis ça donnerait des
données, vraies... d'autres données plus intéressantes scientifiquement pour pouvoir suivre le troupeau
davantage. Et aussi, bien je pense qu'au bout de la ligne, ça peut vraiment diminuer des coûts
significatifs d'arrêt de la production minière reliés au transport, quand tu sais qu'ils sont là puis qu'ils ne
1585 sont pas là, t'sais. Alors, pour nous, ça, c'est des façons, dans ce document-là, que ça pourrait aider.

De quelle façon que ça influence l'environnement et la qualité de la vie?

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1590 **Début de la phrase, à la page 3 : « Les chasseurs et piégeurs... »**

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] ses droits d'occupation du territoire. »

1595 Alors, c'est comme si tu as une belle cour puis il y a quelqu'un qui vient s'asseoir dans ta cour
puis il dit : « Bon, je m'amuse ici aujourd'hui. » Mais, puis tu paies des taxes pour ça.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Nous apprécions le fait... »

1600

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] et pêcheurs et piégeurs. »

C'est rare qu'on voie ça dans l'industrie. On voulait le mentionner. C'était une bonne action de leur part.

1605

Nous attendons que la minière fasse... de faire en sorte que l'accès aux propriétaires des abris sommaires ne soit pas compromis, non limitatif pour leurs activités de chasse et de pêche dans ce secteur-là. Ils sont là, ils peuvent utiliser le territoire, mais faisons en sorte qu'ils puissent avoir... continuent à avoir accès à leurs lieux.

1610

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Nous espérons que les bruits... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] sur la santé des animaux. »

1615

Que ça n'ait pas un impact. C'est très difficile à évaluer cette partie-là.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1620

Début de la phrase, à la page 3 : « Il faut se rappeler que la mise bas... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] de jour au lieu de nuit. »

Alors, qu'il y ait des incitatifs de faits de style comme ça qui pourraient améliorer cette partie-là, pour ne pas perdre ce petit peu qu'il reste à venir au monde du côté des faons.

1625

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Nous croyons que le secteur... »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] ce qui a été fait dans le passé. »

1630

Alors, est-ce que... c'est-tu assez? Le temps va nous le démontrer. Peut-être peu, pour moi, mais au moins, il y a comme un arrêt, il y a une volonté de pouvoir améliorer... On ne pourra pas revenir dans le passé, c'est très perturbé, mais au moins ce bout-là on peut-tu s'assurer que ça soit amélioré?

1635

Le projet est-tu acceptable -- puis je prends votre question -- le projet est-tu acceptable en milieu... dans notre milieu et pourquoi?

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 4 : « Dans un contexte où le secteur... »

1640 **Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] l'exploitation de la mine et après sa fermeture. »**

Parce que souvent une mine finit et puis ils disparaissent, tout disparaît.

1645 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 4 : « Cet engagement est un... »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] et de la conservation à la biodiversité. »

1650 Alors, la minière, ça fait... au courant de qu'est-ce qu'on a lu, qui ont fait affaire, ça fait partie de leurs orientations. Je ne pense pas qu'ils laisseraient tomber, je souhaite bien, le troupeau juste de même ou à protéger cette partie-là.

1655 L'Association chasse et pêche demande à la minière de nous tenir au courant des suivis et des décisions concernant les éléments mentionnés dans sa présentation. En plus, pour -- j'arrive, je finis -- pour répondre : quels sont les commentaires, les suggestions pour améliorer le projet? Bien, que l'option de la minière, qu'elle puisse bonifier tous ces éléments mentionnés dans son projet d'Akasaba, mais qu'elle prenne en considération...

1660 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 5 : « Le succès de la protection du caribou... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] ainsi que pour celui des autres espèces. »

1665 Parce que ce qu'il faut comprendre, là, à Val-d'Or, là, s'il n'y aurait pas le caribou, sincèrement il n'y aurait pas de réserve de la biodiversité du caribou; 450 kilomètres carrés, il n'y en aurait pas, là. Pourquoi? Ça aurait été quoi le but? Autour de ça, s'ajoute autour de ça la zone limitrophe qu'on parle beaucoup, on parle beaucoup ici de la zone 1A, mais il y a d'autres zones, il y a six zones comme ça. Et puis dans la zone 1A, c'est celle-là la plus maganée, la plus perturbée, c'est celle-là. On est sur la faille de Cadillac. Il faut la comprendre. Puis la route 117 passe à côté. Alors écoutez, ça, c'est des faits qui sont là. Mais il ne faut peut-être pas plus la maganer que ce qu'elle est là. Mais, par contre, il reste des secteurs qui sont vraiment très bien pour le caribou présentement puis sans protégés. Puis je vais un petit peu en dehors de mon affaire, mais ce qui est important de savoir, il y a des zones qui sont bien protégées; nous, l'Association, on a déjà demandé dans un autre temps, de dire : la réserve de biodiversité, on devrait peut-être l'agrandir pour pouvoir assurer cette protection minimale là, à ce niveau-là. Alors, c'est un peu la grande position pour nous.

1675 Puis nous, l'Association, on est d'accord avec le projet, si ces choses-là sont mises en place. Si ce n'est pas mis en place, ce n'est pas pris au sérieux. Puis, je pense, c'est que si la mine dit : « Nous, c'est sérieux, la protection du caribou de Val-d'Or », il y en a beaucoup qui vont dire : « Ah, ça ne vaut

1680

pas la peine. » Nous, c'est une opportunité unique, unique à Val-d'Or de dire : il y a 40 bêtes qui sont là, mais... pas 40, il reste une vingtaine de bêtes, 15-20 bêtes, mais par contre on a pu s'asseoir avec des partenaires pour pouvoir s'arrimer ensemble des efforts économiques et aussi fauniques de ce développement-là pour pouvoir préserver cette partie-là. Et ça, c'est unique au Canada.

1685

Puis il y a d'autres scientifiques qui nous disent... qui sont venus de la Colombie-Britannique, docteur Hector, quand ils sont venus nous... faire la mise en enclos des caribous, qui ont dit... pourquoi ils sont partis de la Colombie-Britannique pour venir ici, à Val-d'Or? Pour dire : « Ça vaut la peine de pouvoir faire de la mise en enclos. » Exemple, cette stratégie-là, parce qu'ils croient que c'est possible de pouvoir faire quelque chose avec les caribous de Val-d'Or. Alors, les divers gens scientifiques ils sont là. Ils sont là. Puis nous, à Val-d'Or, on va faire quoi? Le ministère de la Faune a des positions à prendre, politiquement, là-dessus, sur ce dossier-là. Dans le cas de la minière, si elle dit : « Nous, on y croit, on embarque avec des organismes comme l'Association. » Nous, aussi, on fait partie du comité de rétablissement du caribou de Val-d'Or, nous en sommes fiers, et puis oui, on va défendre la partie de notre côté parce que ça vaut la peine, parce que c'est un joyau qui reste à Val-d'Or. Si ça passe à Val-d'Or, ça veut surtout dire qu'à Val-d'Or, en Abitibi, on est capable de travailler en partenariat pour la sauvegarde faunique et aussi pour la sauvegarde des retombées économiques. Mais la volonté politique, par exemple, doit s'assurer que les deux, c'est bien équilibré.

1690

1695

1700

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

1705

M. JACQUES CORMIER :

Eh voilà. Je pense que j'ai tout donné ça d'un souffle, hein!

1710

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Vous avez dépassé un peu votre temps, mais ça va aller. Vous venez de mentionner, justement, quelque chose qui est relié directement à ma prochaine question. Vous dites que votre association est membre du comité de rétablissement?

1715

M. JACQUES CORMIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Quand on regarde le succès des quatre ou cinq plans de rétablissement qui ont été faits jusqu'à

1720 présent, on est parti d'une cinquantaine de caribous puis on est rendu à une vingtaine, on est devant
une sorte d'échec, là, statistiquement parlant, en tout cas on est obligé de dire : ça ne va pas de mieux
en mieux, ça va de pis en pis. Est-ce que, à votre avis, comme membre du comité de rétablissement,
on a assez fait ou s'il faudrait en faire plus?

1725 **M. JACQUES CORMIER :**

Moi, je pense premièrement de dire de... dans un premier temps, si c'est un échec, pour nous ça
ne l'est pas. Parce que quand tu regardes les statistiques où ça a été l'échec, c'est dans les années
2000 qu'il y a eu un pic de caribous, il y en avait au-dessus de 50, puis ça a tombé de 25 dans un hiver
1730 parce qu'il y a eu un très gros taux de prédation et puis la moitié de la meute a passé au... elle y a
passé. Le ministère a été trop lent pour pouvoir dire : « Hey! là, il faut faire une action. » Ils savaient
qu'ils étaient là, ils n'ont pas fait l'action, alors... Puis ça, c'est l'effet d'une saison, de ne pas avoir pris
une bonne décision, qu'il y a eu une répercussion à long terme, O.K.? Alors ça, c'est un fait qui est là,
ce n'est pas moi qui le dis, ça a été vécu.

1735 De là, après ça, de dire : « Est-ce que c'est un échec? » Moi, je ne pense pas, parce qu'il y a trop
de monde qui ont travaillé autour de ça pour que ça soit un succès. Il y a des choses présentement... s'il
y a une réserve de la biodiversité, parce que... ça n'a pas été un échec parce qu'il y a des gens autour
qui y ont cru puis y croient encore, puis ça, on appelle ça la majorité silencieuse qui n'ose pas. T'sais, je
1740 suis ici ce soir comme à l'audience publique, c'est comme si on sort du garde-robe, là, puis on vous en
parle, parce qu'on est tanné d'attendre de l'autre côté, de... Puis les gens disent : « Ça vaut-tu la
peine? » Il y a beaucoup de monde qui me disent : « Ça vaut-tu la peine? » Mais quand on leur dit :
« Écoute, c'est la... quand on fait ça, ça force le ministère ou les organismes, les personnes impliquées
à essayer de prendre les décisions les plus éclairées possible. » Ça n'a pas tout le temps été des
1745 bonnes décisions, mais il y a eu plusieurs bonnes décisions, mais ça, on n'en parle jamais des bons
coups, on parle tout le temps des mauvais coups. Puis ça, c'est une des problématiques qu'on a dans
nos affaires. Mais moi, je vais vous dire, si les caribous sont encore là, c'est parce qu'il y a encore eu
des bons coups. Le ministère doit se brancher pour dire : on veut-tu le maintenir? Puis j'espère qu'il va
se brancher puis qu'on va pouvoir sauver à ce niveau-là, parce que ce qu'on protège, c'est 21... 2 100
1750 kilomètres carrés d'habitat proche d'une ville comme Val-d'Or, que ça vaut la peine d'être protégé ou
aménagé d'une façon convenable pour longtemps.

LE PRÉSIDENT :

1755 Mais vous qui êtes dans le milieu de la chasse et de la pêche, il doit y en avoir des chasseurs qui
disent finalement : « Ces mosus de caribous, là, ça nous empêche d'avoir des abris de chasse autant
qu'on veut dans certains territoires », le ministère a fait un moratoire là-dessus, ça implique beaucoup
de restrictions pour les quads puis les motoneiges pour se rendre dans le territoire, il y a en a-tu qui
disent : « On a hâte qu'ils disparaissent pour pouvoir avoir le territoire pour faire de l'original »?

1760

M. JACQUES CORMIER :

1765

Non, parce que l'éducation qu'on fait autour des chasseurs, t'sais, à ce niveau-là, présentement c'est eux les chasseurs qui prennent les choses en marche. Quand on dit que les caribous se promènent sur le territoire, ils les prennent en caméra, ils les envoient au ministère, c'est eux qui disent : « Ah, bien là, il y a des caribous dans ce secteur-là, il n'y a pas de collier. Ah! Ah, il y en un qui est sorti du bois, ah, je ne savais pas, il ne fait pas partie des 20. » Il y en a-tu 20, il y en a-tu 25, il y en a-tu 30? Ils ne le savent pas. Alors, eux participent à l'intérieur de ça. Ça devient leurs caribous, ça devient leur faune, dans leur secteur, qu'ils veulent protéger.

1770

Alors, une association de chasse et pêche, puis les membres, des chasseurs et pêcheurs, ce n'est pas des personnes qui sont là pour prélever la faune, dans un premier temps. Si tu prélèves la faune, il n'y en aura plus, tu n'auras plus de fun. Si tu enlèves l'habitat, tu n'auras plus de fun, mais tu vas t'en aller à Punta Cana. Alors, vous comprenez? Alors, le fun des Abitibiens, c'est d'être dans la nature. C'est d'être dans la nature. Alors, préserver leur habitat, des animaux, c'est important. Protéger les caribous, ça veut dire que quand tu vois un caribou : « Ah, bien là, je protège le reste de la chaîne des animaux qui sont là », qu'on peut avoir accès, et puis t'sais, avoir la chance, le loisir de les photographier ou de les prélever.

1775

1780

LE PRÉSIDENT :

Georges, vous aviez une question?

1785

LE COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Cormier. En gros, pour vous, il faut sauver le soldat caribou malgré la vulnérabilité de la harde, mais j'ai échappé une partie de vos explications tout à l'heure. Vous disiez que la minière n'a qu'à bonifier un certain nombre de mesures sur la faune. Il y a des propositions dans les différents rapports qui ont été soumis déjà par la minière.

1790

M. JACQUES CORMIER :

Oui, oui.

1795

LE COMMISSAIRE :

Quelles autres mesures vous, vous pensez qu'il est nécessaire pour la minière de prendre pour bonifier déjà les actions proposées?

M. JACQUES CORMIER :

1800 De la part de la minière ou?

LE COMMISSAIRE :

1805 Oui, de la part de la minière, oui.

M. JACQUES CORMIER :

1810 Dans mon mémoire que je vous ai laissé, elles sont inscrites ces parties-là. Je pense que la minière, c'est qu'elle continue à supporter dans la recherche, mettre des colliers émetteurs sur les caribous, mettre des colliers émetteurs sur les loups, les deux qui sont en compétition...

LE COMMISSAIRE :

1815 Est-ce que ce n'est pas des choses que la minière fait déjà?

M. JACQUES CORMIER :

Une partie.

LE COMMISSAIRE :

1820 O.K.

M. JACQUES CORMIER :

1825 Mais il faut renouveler la flotte de ça, puis il n'y en a pas assez sur tous les caribous, puis ça coûte... c'est des opérations qui coûtent cher. Une fois que tu les as installés, là, après ça, ils sont capables de recevoir les informations, puis cette information-là, ils peuvent, eux, mieux la gérer sur le territoire : « Ouh! il y a des caribous là, le secteur; ouh! il y a des... il y a du loup dans tel secteur, O.K., par là; oh! elle se dirige vers la meute des... vers le caribou. » On sait qu'on ne veut pas les perdre. Là, à ce moment, le ministère peut venir intervenir... mieux intervenir. À ce moment-là, c'est là que la convergence, le meilleur équipement, leur investissement, parce que le ministère présentement n'ont pas tout... ils vont dire : « Ah, on fait ce qu'on peut avec qu'est-ce qu'on a », O.K.? La minière vient contribuer à cette partie-là. Quand on a fait la mise en enclos, la minière a aidé à la mise en enclos des caribous. Ça a aidé à payer nos gardiens pour faire la surveillance, ça a aidé à nourrir les caribous qui étaient sur place, ça a aidé à mettre les petits au monde puis les relâcher puis qui sont encore vivants
1835 présentement. C'est ça que ça contribue. Alors, c'est un partenaire important qui vient aider à

l'ensemble, au maillon de la chaîne gouvernemental et puis des bénévoles qui sont en arrière de ça pour pouvoir travailler en partenariat.

1840 **LE COMMISSAIRE :**

1845 O.K. Merci. J'aurais une deuxième question maintenant sur le chemin qui mène au caribou. Vous disiez, vous souhaitez que EACOM et la minière se mettent ensemble pour discuter et s'entendent sur un chemin, mais en même temps, vous disiez que le chemin qui passe dans la zone 1A, que ce chemin-là n'est pas souhaitable. Mais c'est quoi finalement vous, votre choix de chemin entre les deux, celui qui a été proposé par la minière et celui qui est déjà autorisé? Puisque vous demandez à ce que les deux se parlent et choisissent un seul chemin dans la zone, c'est quoi votre choix, qu'est-ce que vous voulez que la commission retienne?

1850 **M. JACQUES CORMIER :**

1855 J'aime bien votre question. Pour nous, le ministère de la Faune a autorisé le chemin à EACOM sans vraiment l'avis des bénévoles puis a refusé même l'avis de ses propres biologistes, que où que le chemin passait, ce n'était pas plausible, ça n'aidait pas, O.K.? Nous sommes d'avis de cette affaire-là. En même temps, Agnico Eagle, ils veulent faire... ils ont besoin de faire un chemin pour amener les minerais, mais aussi il y avait des propositions de chemins pour passer plus au nord. Alors, il y a-tu moyen que... Puis les deux ensemble, ils se sont parlé. Ils siègent au même comité de rétablissement du caribou de Val-d'Or. Écoutez, ils sont des partenaires autour de la table, ils sont conscients de qu'est-ce qui se passe; êtes-vous capables de travailler ça pour pouvoir minimiser les impacts? Mais de 1860 là, après ça, mais notre propre ministère autorise un chemin dedans. Alors, on est comme perplexe de la position du ministère d'avoir autorisé quelque chose du style comme ça plutôt que de passer au nord. On comprend ça, mais on comprend aussi qu'on est dans une zone très perturbée.

1865 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous dit qu'EACOM fait aussi partie du comité de rétablissement?

M. JACQUES CORMIER :

Bien oui.

1870 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'à votre avis... dans la région, là, il y a plusieurs voix qui disent qu'il faudrait peut-être revoir tout ça, est-ce que vous pensez qu'il y aurait un consensus pour revoir toute cette question du chemin ou si c'est une question que peut-être qui intéresserait certains, mais qui n'aurait pas, qui ne

1875

rejoindrait pas le monde? Est-ce que vous pensez que l'impact sur le caribou inquiète suffisamment de gens, d'associations, pour que ça justifie un deuxième regard sur toute cette question?

1880

M. JACQUES CORMIER :

1885

Moi, je pense que les gens, aujourd'hui, quand ils sont bien informés, qu'ils voient que l'impact, en protégeant le caribou, vraiment tu protèges des principes d'aménagement forestier, d'exploitation minière, dans un mode beaucoup... en mettant l'environnement puis l'aspect durable, que les gens sont capables de comprendre : « Hey! Ça a de l'allure ça, faisons donc attention à ça. » Moi, je pense que oui. Les personnes qui ne sont pas au courant du dossier vont dire : « Bien, puis? Qu'est-ce que ça peut bien faire? » Mais aujourd'hui, on sent que les gens sont beaucoup plus de cette partie-là. Oui, un développement économique, mais faisons aussi attention à l'aspect faunique et ce développement-là. Pour nous, l'aspect faunique, chez nous en région, c'est tout près de 80 millions de... de millions de dollars qui sont déversés dans la région. Ça a des impacts directs. Dans notre secteur ici, nous, on a 1 100 membres, mais dans la MRC de La Vallée-de-l'Or, c'est au-dessus de 25 000 personnes qui pratiquent la chasse et pêche; 65 000 en région, 25 000 chasseurs, pêcheurs. Ils sont très sensibles à ces questions-là.

1890

1895

Alors, cette partie-là, c'est comme si on prend une décision dans une petite boîte puis on décide ça : « O.K., ça, c'est cool, hein. Ça aurait de l'allure. » Mais quand tu additionnes le casse-tête partout, on dit : « Hey! Mais non, là, ça ne fait plus de sens, là. Il faut mieux attacher ça. » Puis je pense que les gens dans les différents ministères sont très conscients de ça, puis qu'est-ce qui manque, c'est la partie, la volonté politique qui dit : « Wô! C'est assez, il faut faire ce bout-là. » Nos fonctionnaires en place, ils ont dit non sur certaines de ces affaires-là. Moi, je trouve qu'ils ont eu le culot de le faire. Moi, je peux vous dire, ils ont eu le culot de le faire puis ils l'ont fait pareil, au niveau du ministère de la Faune. Le ministère des Forêts pareil, il a dit : « On est obligé de donner des hectares. On sent tellement, puis il faut donner des hectares dans des zones limitrophes de la zone du caribou. » Mais il y avait un moratoire de cinq ans. Il y a des moratoires depuis 1985, 88, qu'il y a eu le moratoire avec Jean-Guy Dugré et puis Enrico. Ça fait longtemps que je suis là-dedans, ça fait depuis 88 qu'on est là-dedans.

1900

1905

Alors, je peux vous dire que je pense qu'il faut faire un peu plus confiance à l'intelligence des gens là-dessus, sur un dossier comme ça, puis de sortir gagnant dans l'ensemble de ça, de l'aspect faunique, minier et forestier.

1910

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, il me reste à vous remercier, mais le message que je retiens, c'est qu'il faut un seul chemin mais mieux situé, c'est à peu près ça que vous nous dites?

1915

M. JACQUES CORMIER :

J'espère que ce n'est pas juste ça que j'ai juste dit dans tout le mémoire!

LE PRÉSIDENT :

1920

Non non non, mais...

M. JACQUES CORMIER :

1925

Parce que là, là, je viens de manquer mon coup royalement!

LE PRÉSIDENT :

Mais ça me semble le message que vous nous donnez sur la question du chemin.

1930

M. JACQUES CORMIER :

Sur la question du chemin, oui, je pense que s'il y a lieu de pouvoir déroger à ça, ça peut aider. Mais qu'il y ait un chemin pour pouvoir sortir le minerai puis le bois qui... on comprend ça, mais on peut-tu le faire un peu plus au nord?

1935

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Oui?

1940

LE COMMISSAIRE :

J'en ai une dernière pour vous. Est-ce que, en tant que membre du comité de rétablissement de l'habitat du caribou, envisagez-vous jouer un rôle de médiation entre ces deux acteurs pour s'entendre sur un chemin?

1945

M. JACQUES CORMIER :

1950

Je ne pense pas que c'est le rôle d'un comité de rétablissement. Je ne pense pas. Chacune des personnes ont leur rôle autour de la table, puis apporter un équilibre à ce niveau-là. Je ne pourrais pas vous répondre nécessairement si c'est vraiment le rôle du comité de rétablissement à ce niveau-là, parce qu'il y a des enjeux que nous, qu'on ne sait pas tout, là, pour la minière, et autant pour le côté forestier, là. On comprend l'ensemble : oui, pour eux, ça, c'est la meilleure proposition pour eux, dans leur boîte; la minière, même chose. Mais je pense qu'au-delà de ça, les deux s'assoient ensemble, puis

1955 je pense que les deux sont capables de s'asseoir ensemble, de faire un bout. Nous autres, on a des
personnes qui veulent faire des choses bien, mais des fois, t'sais, on va prendre le chemin le plus court
parce que ça peut être plus facile puis on a une dérogation du ministère : « Oui, O.K., je te donne ça. »
1960 Puis ça, c'est le bout que nous, association, on n'a pas trouvé correct là-dedans, que le ministère donne
l'autorisation juste de même, autorisation administrative, juste de même, derrière des portes fermées,
ça, c'est fatigant, parce que jusqu'à maintenant c'était transparent, là, alors...

LE COMMISSAIRE :

1965 Je vous remercie, monsieur Cormier.

M. JACQUES CORMIER :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1970 Oui, on vous remercie beaucoup.

Alors, on va faire une pause de 10, 15 minutes, et puis on reprend avec l'Institut canadien des
mines, de la métallurgie et du pétrole. Alors, merci.

1975

20 H 55 - SUSPENSION DE LA SÉANCE
21 H 14 - REPRISE DE LA SÉANCE

1980

M. MARCEL H. JOLICOEUR

LE PRÉSIDENT :

1985 Alors, j'appellerais monsieur Marcel Jolicoeur, le président de l'Institut canadien des mines, de la
métallurgie et du pétrole, section Val-d'Or. Est-ce que monsieur Jolicoeur est présent?

Ah! Bonjour. Je regardais plus loin; j'ai oublié de regarder en avant.

1990 **M. MARCEL H. JOLICOEUR :**

Je me fais tout petit.

LE COMMISSAIRE :

1995

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2000

Alors, bonsoir monsieur Jolicoeur.

M. MARCEL H. JOLICOEUR :

2005

Alors, bonsoir Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Dans un premier temps, je vais vous présenter l'ICM.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « Fondé en 1898, l'Institut canadien des mines... »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] à Val-d'Or par Mines Agnico Eagle Ltée. »

2010

Fin du mémoire.

Je vous remercie.

2015

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Jolicoeur. Une première question. Vous dites que ce projet-là aura des effets structurants, notamment par la consolidation d'emplois dans la région.

2020

M. MARCEL H. JOLICOEUR :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2025

Est-ce que... Comme vous regroupez beaucoup de membres, cette vision que vous pouvez avoir nous intéresse beaucoup. Avez-vous l'impression que le développement minier qui profite à la région, vous dites que ça a permis d'améliorer en grande partie, depuis, grâce à l'exploration et le développement, avez-vous l'impression que ce développement-là va durer encore longtemps, compte tenu du fait qu'un jour ça va s'épuiser?

2030

M. MARCEL H. JOLICOEUR :

Si on regarde avec un peu le passé, étant une personne qui est venue au monde en région -- puis je ne dirai pas quel âge que j'ai, mais ça fait longtemps -- Malartic était là en 1937, quand mon père est arrivé à Malartic en 1937. Il a vécu toute sa vie là puis il est mort à 83 ans. Et on a vu qu'il y avait différentes mines à Malartic -- je prends ça comme exemple, là, vous me demandez si ça dure longtemps -- vous aviez dans le temps, quand j'étais tout petit, on avait la Canadian Malartic, la Sladen, la East, la Barnat, après ça, il y a la GoldFields qui est un peu plus... qu'aujourd'hui on appelle terre aurifère, et la Camflo qui s'est développée. Aujourd'hui, on regarde qu'ils sont revenus avec Canadian Malartic qu'on connaît aujourd'hui, et ça, dans le temps, en 1937 que papa est arrivé à Malartic, il a travaillé au moulin de la East ou de la Sladen à ce moment-là, on est rendu aujourd'hui, de 1937 à 2017, 80 ans à peu près, si je ne me trompe pas, O.K.? Alors, 80 ans et il y a encore du minerai dedans. Et on ne savait pas dans le temps, il y en a beaucoup qui a été fait, mais on ne le savait pas. On n'a pas fini de trouver en profondeur les richesses qu'il y a là, alors, et tout le monde le sait, on en a besoin. Tout le monde a besoin de... peu importe tous les matériaux qu'on a dedans, là, tout ce qu'on touche partout ici, que ce soit ça ou peu importe, on a besoin de ces minéraux-là, que ce soit de l'or, que ce soit du cuivre ou que ce soit autre.

2035

2040

2045

2050

2055

2060

2065

Alors, ces projets-là souvent sont à la surface, mais ce qu'il y a dans le sous-sol plus creux, dans combien de temps est-ce qu'on va être capable de dire l'épuisement? Je ne le sais pas et vous non plus, il n'y a pas personne qui peut le dire présentement, mais on découvre de plus en plus comment on peut descendre profond, où qu'on ne pouvait pas avant. Alors, vous me dites s'il y en a pour longtemps, bien je pense que oui, je pense qu'on va en avoir pour beaucoup longtemps. Parce que c'est une région... on a une richesse qui est ici, qui sont les mines, en Abitibi-Témiscamingue, et vous le savez, dans le monde on est une des meilleures places à investir au niveau des miniers puis de trouver ça, alors nos richesses vont partout, et nos gens qui sont ici, qui ont été formés, il y a des gens qui ont gagné toute leur vie, maintenant ce n'est plus seulement que tout ce qu'on parle de mineurs avec ça, aujourd'hui c'est complètement différent, le *mining* a changé complètement, qui est complètement différent. Alors, il y a des gens qui ont des professions extraordinaires, on a des spécialistes extraordinaires, on a des gens de chez nous, du Québec, qui sont des professionnels, des personnes de -- comment on pourrait dire? -- des sommités au niveau des mines, qui sont dans le niveau minier. Alors, ces gens-là, il faut qu'ils soient chez nous. Ils sont chez nous, c'est des jeunes, nos jeunes de demain, et l'Institut canadien des mines, on remet tous les argents qu'on ramasse par les activités qu'on fait, on redonne à des jeunes par toutes sortes de projets qu'on supporte pour leur faire connaître le milieu et continuer de les faire travailler. On a des ingénieurs, des géologues et nommez-les, dans toutes les professions qu'on a.

LE PRÉSIDENT :

Vous semblez optimiste, et je pense que...

2070

M. MARCEL H. JOLICOEUR :

Je le suis.

LE PRÉSIDENT :

2075

... c'est un point de vue intéressant de quelqu'un qui, en plus, connaît beaucoup ce secteur-là, mais il n'en reste pas moins que, parfois, dans un coin, une mine va fermer, ça a des impacts, puis ça va rouvrir ailleurs, mais régionalement il peut y avoir un certain maintien de l'industrie, mais avec des effets locaux parfois assez sérieux pour les communautés qui se retrouvent comme ça, du jour au lendemain, avec rien ou obligées de déménager dans d'autres coins. Ou d'autre part, ce n'est pas toujours linéaire, il peut y avoir des creux et ça reprend. Il y a des provinces comme l'Alberta, Terre-Neuve qui se sont dotées d'une espèce de fonds de diversification économique qui fait que les entreprises minières, pétrolières contribuent pour qu'il y ait moyen de faire en sorte que, dans les creux, on est capable... on a un peu de... plus de moyens pour diversifier l'économie et essayer de maintenir, au fond, les régions à flot. La Norvège aussi, avec son fonds des générations. Au Québec, on en a un, 2080
fonds des générations, mais ce n'est pas à des fins minières. Comment vous expliquez que, au Québec, cette pratique, cette vision de long terme n'ait pas vu jour, qu'on n'ait pas un fonds minier de diversification économique qui pourrait avoir cet effet structurant de maintenir les régions, quand tout d'un coup le prix des métaux... enfin, toutes les questions que vous connaissez bien mieux que moi qui font en sorte qu'il y a des problèmes économiques qui se posent?

2080

2085

2090

M. MARCEL H. JOLICOEUR :

Je n'ai pas statistiquement sorti, mais si on regarde juste en Abitibi-Témiscamingue, les minières, comment elles ont contribué à notre université, aux cégeps, avec toutes les écoles qu'ils ont dedans, 2095
avec les... au niveau sportif, vous avez... à Rouyn, vous avez l'aréna Iamgold, vous en avez partout en région. Partout, les mines ont contribué à tous les niveaux, dans tous les secteurs. Il faut les relever. Et ça, pas seulement qu'ici en Abitibi, il y a des mines qui sont ici et ils développent des gens qui sont à Montréal, à Laval et partout, qui supportent; qui supportent les universités, McGill, qui supportent l'Université de Montréal, qui supportent l'Université du Québec. Ces gens-là, si on n'avait pas ces minières-là qui supportent ça... Est-ce qu'on peut dire, par exemple, que dans d'autres industries, on les supporte autant? Je serais curieux. Puis c'est pour ça que je vous disais tantôt, le chiffre que je vous disais tantôt, la différence des retombées qu'on a dedans de 0.9 à 0.6 au niveau de tous les autres secteurs. Vous avez vu tantôt, là, que je vous... Bon, comparativement.

2100

2105

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, c'était par rapport au secteur manufacturier, vous faisiez la comparaison.

2110

M. MARCEL H. JOLICOEUR :

Vous voyez? Alors, je pense que l'industrie minière, on a eu une mauvaise presse. Ces gens-là, ce qui se faisait dans le passé, entre 1800 quelque chose et 1900, on a évolué dans le temps. Maintenant, ce sont des gens... les minières sont responsables et elles sont là pour encourager, pour supporter la jeunesse qui sont là, pour continuer de les faire étudier, et on supporte même pas rien que les gens qui sont dans le domaine des mines, mais dans d'autres domaines qui sont là, et on les supporte. Alors, on ne peut pas être contre notre région, où que c'est là, où que c'est les mines qui sont notre moteur économique. Et monsieur le ministre des Finances qui est venu ici cet hiver a dit : « Si on n'avait pas l'Abitibi, ça n'aurait pas si bien que ça au Québec, avec les retombées des minières que ça apporte. » Alors, ça a été le ministre des Finances qui nous a dit ça.

2115

2120

LE PRÉSIDENT :

O.K. Georges?

2125

LE COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Jolicoeur. Alors moi, j'aurai juste une question pour vous. Vous l'avez dit tout à l'heure, les minières ont évolué, les pratiques aussi, et je vois que, dans votre mémoire, en ce qui concerne le projet, vous avez cité la particularité dont dispose le projet Akasaba Ouest, parmi lequel vous dites, je vous cite :

2130

« En plus de minimiser l'impact sur l'environnement par des pratiques innovatrices du secteur minier. »

2135

M. MARCEL H. JOLICOEUR :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

De quelles pratiques innovatrices vous parlez et en quoi ces pratiques-là peuvent permettre au nouveau projet là de minimiser les impacts sur l'environnement, mais aussi sur, bien toutes les questions qui ont été évoquées ici en première partie, en ce qui concerne la protection, par exemple, du citoyen, et caetera?

2140

2145

M. MARCEL H. JOLICOEUR :

Bien, l'impact qu'il a donné au niveau des... c'est qu'on va prendre... là, au lieu de faire, ce qu'on

2150 dit, une montagne ou des parcs à résidus, le parc à résidus, on n'en refait pas un autre, on a innové, on prend le résidu de ça et on va l'amener sous terre pour faire le *backfill*, excusez l'expression, *backfilling* à l'intérieur, de sous terre qui va dedans; et l'autre affaire, qu'on va recouvrir Manitou avec pour l'environnement extérieur, pour continuer la végétation qui repousse. Alors, c'est pour ça qu'il est un... On ne faisait pas ça avant. On ne le faisait pas avant ça, v'là plusieurs années. Maintenant, on le fait. Alors, ils ont travaillé là-dessus, ils travaillent au niveau de l'environnement, ils sont capables de trouver d'autres formules pour améliorer le côté économique et le côté environnemental.

2155 **LE COMMISSAIRE :**

2160 Donc, si je vous comprends bien, en termes de variantes de restauration de la fosse, puisque c'est l'exemple que vous apportez, vous trouvez que la variante qui est en train d'être privilégiée aujourd'hui, et que déjà, depuis la première partie d'audience, il y a eu pas mal de personnes qui semblaient remettre en cause, vous trouvez que cette variante-là constitue une innovation qui va améliorer les pratiques et qui va minimiser les impacts, c'est ça?

2165 **M. MARCEL H. JOLICOEUR :**

2170 Absolument. Maintenant, la grandeur de ce... si on regarde la grandeur de l'Abitibi-Témiscamingue, vous savez qu'on a à peu près la grandeur de... même superficie que la France, comparativement, à peu près, approximativement. Nous avons 150 000 de population, en France ils en ont 175... 75 millions. Alors, quand on vient me dire qu'il faut faire attention au niveau de la population... On a de la place pour mettre beaucoup, beaucoup, beaucoup de monde avant, au niveau environnement, et caetera. Ça fait que je vais vous dire une affaire, avant qu'on ait cette empreinte, qu'il y ait un majeur, si on veut, quand on les regarde depuis les airs, il y a beaucoup de lacs, et caetera, mais c'est très minime. Puis on l'a donné tantôt, il y a quelqu'un qui est passé puis qui a donné le pourcentage d'impact qu'il y a dedans, au niveau du Québec au complet, je pense que c'est 3 % ou quelque chose comme ça, qu'il y a. Ça fait qu'il ne faut pas non plus en mettre plus qu'il faut. Je pense qu'il faut regarder le côté économique qui est important dans une région. Si on n'avait pas des emplois, on n'aurait plus personne qui est ici. De quelle façon on garde nos jeunes aux études? Il faut qu'on ait de l'emploi, il faut que les gens soient là, et que ce soit des entreprises qui sont responsables, et je pense qu'ils le sont, alors on ne peut que supporter des projets semblables, avec toutes les affaires positives qu'ils font, c'est-à-dire qu'au niveau de la jeunesse, qu'on leur permet d'aller étudier et de continuer d'avancer dedans. Alors, ce n'est que... c'est ça

2180 **LE PRÉSIDENT :**

2185 Je voudrais profiter de votre expérience pour m'aider à comprendre un élément qui m'a sauté aux yeux quand vous l'avez mentionné tantôt. Vous avez dit :

« Il importe de rappeler que le projet Akasaba Ouest consolidera les activités de la mine Goldex qui, en plus de maintenir les 37 emplois actuels, en ajoutera quatre autres, pour un total de 41. »

2190

Je voudrais comprendre une chose, et je ne suis pas un expert minier, là, c'est pour ça que je fais appel à vos lumières, une mine comme Goldex, si ça emploie 37 personnes, c'est quand même une mine qui me semble plus grosse que Akasaba, et on dit : Akasaba, ça va être entre 85 et 100 emplois. Expliquez-moi comment la grosse mine peut avoir 37 emplois et la plus petite va en avoir entre 85 et 100.

2195

M. MARCEL H. JOLICOEUR :

Oui, mais c'est parce que là, lorsque... c'est parce qu'au niveau du moulin, on va parler au niveau du moulin, on ne parle pas de l'ensemble de toute la mine puis le sous terre, et caetera. Je parle du moulin, parce qu'ils vont prendre le minerai puis ils vont l'amener au moulin, et c'est cette partie-là qui a 37... J'aurais dû peut-être être un peu plus explicite. Je ne parle pas de la mine au complet, parce qu'il y a beaucoup plus de monde que ça qui travaille à Goldex. On parle du moulin qui va mettre quatre personnes de plus, pour être capable de supporter l'autre qui... le minerai qui va arriver là pour...

2200

2205

LE PRÉSIDENT :

Vous voyez que j'ai bien fait de vous poser la question.

2210

M. MARCEL H. JOLICOEUR :

Vous avez bien fait.

LE PRÉSIDENT :

Ça m'éclaire. Écoutez, il nous reste à vous remercier?

2215

LE COMMISSAIRE :

Oui.

2220

LE PRÉSIDENT :

Oui?

Alors, on vous remercie de votre participation, de votre mémoire, alors, ça va nous éclairer.

2225

M. MARCEL H. JOLICOEUR :

Je vous remercie Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

2230

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2235

**Mme CLÉMENTINE CORNILLE
M. ROLAND LORD**

2240

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerais un prochain intervenant... euh, deux, du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, madame Clémentine Cornille et monsieur Roland Lord.

2245

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Bonsoir Monsieur le président, bonsoir Monsieur le commissaire.

2250

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

2255

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Donc, c'est ça, je suis Clémentine Cornille, directrice générale du Conseil régional de l'environnement, et je suis accompagnée par Roland Lord qui est le vice-président du CREAT. Nous allons commencer la présentation. Nous allons un petit peu intervenir à tour de rôle, histoire de rendre ça un petit peu plus dynamique, peut-être. Je vais d'abord commencer par présenter brièvement le Conseil régional de l'environnement, puis ensuite on passera dans le vif du sujet, au mémoire.

2260

Le CREAT est un organisme de protection de l'environnement qui intervient depuis 1995 dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est un organisme à but non lucratif qui est gouverné par un conseil d'administration et il fait partie d'un réseau d'acteurs, les 16 conseils régionaux de l'environnement, qui eux sont représentés au niveau national par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, le RNCREQ. Au cours des dernières années, le CREAT a été particulièrement actif dans le dossier minier, notamment en rédigeant, donc, des mémoires dans le cadre d'audiences publiques, par exemple, ou également en participant à des comités de suivi de projets miniers à travers

2265

2270 la région. Il est également responsable du comité Mines, c'est un comité thématique du Regroupement national où on intervient sur des questions peut-être plus d'ordre législatif, de politique et autres. Et finalement, bon, le CREAT intervient dans les domaines plus larges de l'environnement, que ce soit la GMR, la gestion de matières résiduelles, l'aménagement forestier, les aires protégées, la gestion de l'eau, et caetera.

2275 Concernant le mémoire, on n'a pas voulu aller dans l'ensemble de l'étude d'impact sur l'environnement, comme on l'explique dans le mémoire, parce qu'on est déjà intervenu sur ce dossier-là, du projet Akasaba Ouest, dans le cadre de la consultation fédérale de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, où on a remis un rapport de commentaires, donc qui fait vraiment état du portrait global de nos interventions sur l'étude d'impact sur l'environnement. Mais on a préféré, donc justement, s'attarder davantage aux principes de développement durable, en rappelant d'abord que, selon notre
2280 organisme, l'activité minière n'est... et puis l'exploitation des ressources minérales ne sont pas des ressources renouvelables et que les impacts, certains notamment, peuvent avoir des effets permanents sur l'environnement. Donc, on a souhaité mettre l'accent sur six principes de la Loi sur le développement durable, qui sont : la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité, le respect de la capacité support des écosystèmes, l'efficacité économique, le principe de pollueur-payeur et
2285 l'internalisation des coûts.

2290 Ce que je veux aussi rappeler, dans le mémoire, on a aussi adressé des recommandations qui sont quand même d'ordre beaucoup plus large et qui dépassent même le cadre du projet Akasaba Ouest, notamment des recommandations qui s'adressent au ministère de l'Environnement, qui parlent d'instaurer une nouvelle redevance à l'exploration minière, et également la mise en place d'un fonds de sécurité pour couvrir, notamment, là, on en a parlé plus tôt, mais les mesures d'aide aux collectivités.

2295 Donc, pour en venir sur la question du ministère de l'Environnement, comme il s'agit d'un nouveau projet minier qui s'ajoute aux tâches de suivi puis de surveillance que réalise le ministère de l'Environnement, le CREAT s'inquiète des ressources humaines et financières qui lui sont attribuées pour répondre à sa mission qui est de protéger l'environnement. Alors que ses responsabilités se sont élargies, notamment la lutte contre les changements climatiques, son budget a quant à lui été grandement diminué dans les 10 dernières années, grosso modo; on a parlé d'une réduction de 30 %.
2300 Vous pourrez voir la recommandation 2 à ce sujet.

2305 Pour parler maintenant du principe d'efficacité économique. Quand on tient compte du contexte économique mondial, de la chute du prix des métaux exploités, de la durée de vie du projet Akasaba Ouest puis également des retombées réelles pour la région, notre organisme s'interroge quant aux gains relatifs du projet par rapport aux impacts environnementaux. L'analyse économique devrait être mise à jour en tenant compte notamment de l'ensemble des impacts et des externalités qui sont reliés au projet, notamment, en fait, l'option, la possibilité d'utiliser le chemin forestier d'EACOM. Je passerais maintenant la parole à Roland.

2310 **M. ROLAND LORD :**

2315 O.K. Concernant le principe de protection de l'environnement, de préservation de la biodiversité. C'est un résumé qu'on vous fait, hein, de notre... des grandes lignes de notre mémoire. Alors, selon le CREAT, il est essentiel de considérer les impératifs de protection des espèces menacées et de leur habitat en amont des projets de développement. Dans cette section, le Conseil régional a abordé plusieurs aspects, dont le caribou forestier, les espèces fauniques à statut, l'eau de surface et l'eau souterraine. D'ailleurs, nos recommandations 4 à 11 portent sur ces éléments-là. Et on se réfère particulièrement à la recommandation... aux recommandations 4 et 5 sur le caribou forestier, à savoir...

2320 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 8 : « Que le promoteur réalise l'analyse... »

Fin de la phrase, à la page 8 : « [...] pour en réduire les effets. »

2325 Sur le principe d'internalisation des coûts; cette section concerne la question du transport en général et la construction du nouveau chemin d'accès. Et, à ce moment-là, on se réfère à la question... à notre recommandation 14 qui veut... qui parle de...

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2330 **Début de la phrase, à la page 12 : « Réaliser une analyse complète... »**

Fin de la phrase, à la page 12 : « [...] et de compensation des GES émis. »

2335 Il semble que les critères d'impact environnementaux n'ont pas été pris en compte pour autoriser EACOM à ouvrir un nouveau chemin forestier. Quand on a écrit notre mémoire, effectivement, mais on sait que c'est une réalité parce que, maintenant, on sait qu'il y a eu des recommandations à l'intérieur du ministère pour tenir compte de l'impact environnemental du chemin. Une étude de trajets alternatifs, afin de minimiser les impacts environnementaux, notamment ceux portés à la harde de caribous, devrait minimalement être réalisée.

2340 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 12 : « En effet, l'autorisation de la construction... »

Fin de la phrase, à la page 13 : « [...] d'un réseau de chemins forestiers. »

2345 Et à ce moment-là, on se réfère aux recommandations 16 et 17, donc...

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 13 : « Réaliser une analyse afin... »

2350

Fin de la phrase, à la page 13 : « [...] procéder à sa réalisation. »

2355

Je voudrais peut-être tout de suite parler du dossier du caribou forestier. Notre position là-dessus est assez claire. Je pense que, dans ce dossier-là, le gouvernement est à un point tournant. On est... c'est-à-dire, pour la harde de caribous, on est rendu à un point tournant, et il doit y avoir une décision ferme et claire dans les prochains... à ce moment ici qui doit être prise concernant ce troupeau-là, dans le sens que ou le gouvernement décide de le laisser... de laisser tomber, c'est-à-dire de le laisser aller, puis je pense que c'est assez unanime que, finalement, ce troupeau va disparaître complètement, ou il y a une décision ferme qui est prise, et on prend à ce moment-là une décision politique, parce que je pense qu'ultimement c'est des décisions politiques, est prise pour vraiment... puis qu'on met les moyens... on prend les moyens nécessaires pour la survie du troupeau, donc ça veut dire la fermeture totale de toute activité humaine sur le territoire qu'utilise ce caribou-là.

2360

2365

Dans l'hypothèse où la décision serait de laisser aller le troupeau, à ce moment-là on pourrait par contre utiliser l'expérience de Val-d'Or pour éviter des erreurs qui ont été commises et pour aider à sauver d'autres troupeaux ailleurs. Mais je pense qu'on est rendu... le point... il va y avoir un point de non-retour, je pense que le point de non-retour est atteint, il faut absolument qu'il y ait une décision ferme et claire avec les moyens nécessaires pour sauver le caribou si on veut vraiment, si telle est l'intention de le faire.

2370

Alors, au niveau des principes de pollueur-payeur.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2375

Je vais prendre la suite, oui. Dans cette section du principe de pollueur-payeur, le CREAT a commenté notamment les aspects qui étaient en lien avec les mesures de compensation puis l'instauration d'un fonds de sécurité, le fonctionnement et le financement d'un comité de suivi, et la restauration du site Manitou. Donc, ça concernait les recommandations 18 à 31.

2380

Je vais simplement, pour la restauration du site minier, vous référer aux recommandations 22 et 23 qui sont de : « *Privilégier le scénario de restauration qui favorisera le retour du caribou forestier* », sachant qu'il a déjà fréquenté le site minier auparavant. On parle par exemple ici de milieu... d'un milieu ouvert comme potentiel milieu qui serait restauré, ce qui n'est pas adéquat pour le caribou forestier. « *Considérer également les coûts qui seraient reliés au suivi et à la maintenance postfermeture, à long terme, dans le choix du concept de restauration à privilégier.* » Souvent, il y a d'autres aspects économiques qui sont abordés, mais cet aspect-là, il nous semblait qu'il n'était pas assez mis de l'avant.

2385

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 16 : « En parallèle, le gouvernement... »

2390 **Fin de la phrase, à la page 16 : « [...] pour la restauration de sites miniers abandonnés. »**

Maintenant, concernant le suivi et la restauration environnementale, vous verrez les recommandations 27 et 28, où je vous dirais que...

2395 **(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 17: « Considérant le positionnement... »

Fin de la phrase, à la page 17: « [...] les comparer aux prévisions et aux modélisations. »

2400 Parce qu'il y a tout un aspect fictif dans les modélisations, mais quand on arrive dans le réel, dans le concret, qu'est-ce qu'il en est. Donc, je passerais rapidement la parole à Roland pour conclure.

M. ROLAND LORD :

2405 En conclusion, le Conseil régional, considérant la faible teneur du minerai et le volume important de roches qui seront extraites de la fosse; considérant l'empreinte que le projet laissera après son bref passage -- et on insiste sur les termes « bref passage » --; la faible contribution du projet dans le secteur de l'emploi, c'est quand même... on parle de 80 emplois, là, pendant la période d'exploitation, c'est 80 emplois sur une très courte période, donc la contribution économique n'est pas si grande que
2410 ça en termes d'emplois, parce que le projet, on parle d'une exploitation de cinq à six ans, il peut se terminer avant, dépendamment du cours des métaux; considérant que les retombées économiques, je dirais, nettes, réelles pour la région sont plutôt faibles, et ce, en tenant compte des coûts sociaux qui seront engendrés, donc des investissements gouvernementaux que ça va nécessiter pour le suivi, le
2415 contrôle, les subventions, et caetera; et considérant la surveillance à long terme d'un site de roches potentiellement génératrices d'acide; considérant les efforts déployés et les sommes investies pour tenter de sauvegarder le harde de caribous de Val-d'Or.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2420 **Début de la phrase, à la page 19 : « Le CREAT est actuellement défavorable... »**

Fin de la phrase, à la page 19 : « [...] d'une harde isolée de caribous forestiers. »

Fin du mémoire.

2425 Alors voilà.

LE PRÉSIDENT :

2430 Merci. On a plusieurs questions. Je commencerais par une première. À partir de votre expérience du monde minier, vous êtes dans une région évidemment où il y en a, comment se compare l'impact environnemental global de ce projet au regard des autres exploitations minières de la région? Est-ce que ce projet vous paraît de moindre impact, comparable ou pire?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2435 C'est sûr que ça va dépendre de quel type de projet on va comparer. Si on parle de Canadian Malartic ou des projets Dumont à Launay, qui sont des mines à ciel ouvert comme le cas d'Akasaba Ouest, on s'entend que ce projet-là est beaucoup plus petit, aura une empreinte globale plus faible. Après, c'est vraiment dans le contexte de proximité avec la harde de caribous forestiers qui nous préoccupe dans ce cas précis. Les autres projets ont des impacts beaucoup plus sociaux, comme le cas de Malartic, ce qui est moins le cas de ce projet. Donc voilà, il faut vraiment le prendre... c'est un projet totalement différent et il faut le considérer. Après, considérant les autres... les projets qui ont été plus exploités par le passé, qui sont des projets de mines souterraines, on peut penser que l'empreinte d'un projet de mine à ciel ouvert, même s'il est plus restreint, aura quand même des... une empreinte conséquente par rapport à ceux-ci.

M. ROLAND LORD :

2450 Puis l'expérience des mines à ciel ouvert est récente dans notre région et il faut voir à long terme qu'est-ce que ça va laisser comme traces. Il n'y a personne qui peut répondre, actuellement, à cette préoccupation-là.

LE PRÉSIDENT :

2455 Si le promoteur choisissait de réduire l'empreinte de la mine à la fin de l'exploitation, en enfouissant tous les stériles, ceux qui sont potentiellement générateurs d'acidité puis même ceux qui ne le sont pas, dans la fosse, est-ce que ça vous inciterait à reconsidérer votre rejet du projet?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2460 Il faudrait que la restauration, comme je le disais plus tôt, soit favorable au retour du caribou forestier, en espérant que la population soit toujours là d'ici là; on parle de sept ans de durée de vie du projet minier, on parle d'une quinzaine d'individus de caribou. C'est sûr que, rendu là, on se posera toujours la question, mais idéalement, en tout cas selon notre organisme, le projet... le site minier qui sera développé a déjà été fréquenté par des individus de caribou forestier, donc il y a eu six ou sept individus qui se sont promenés ou qui ont séjourné sur une plus longue période. Donc, juste en

considérant ce préambule-là, c'est important de remettre en état pour qu'il soit à nouveau fréquentable.

2470

Donc, le fait de restaurer... enfin, juste de recouvrir et puis de mettre en place une végétation qui va être seulement de milieu ouvert, disons plus une prairie boréale qui n'est pas forcément un milieu qui existe de prime abord dans l'écosystème de la région, c'est important de le considérer. Donc oui, si jamais il y avait... En plus, c'est compliqué parce que les... il y a certains stériles qui sont potentiellement générateurs d'acide, donc il faut quand même veiller à la végétation, qu'elle ne pénètre pas à travers la membrane, et cetera, donc il y a tous ces aspects. Nous, on a comme mis plusieurs balises, plusieurs recommandations en disant : ce serait bien que ça favorise le caribou forestier. Ce serait bien aussi qu'il n'y ait pas d'impact dû au potentiel... à la potentielle génération d'acide minier, de drainage minier acide.

2475

M. ROLAND LORD :

2480

Puis votre question aussi pourrait s'appliquer aussi à : qu'est-ce qui arrive... qu'est-ce qui va arriver avec le chemin d'EACOM après? Il n'y a rien qui est prévu, donc on construit... on aménage un chemin qu'on sait qu'il va nuire, avec toutes les conséquences que... puis la circulation, la poussière, le bruit et tout ça, mais il arrive quoi avec le chemin après?

2485

LE PRÉSIDENT :

Le chemin d'EACOM, c'est un chemin qui va être classé multiservice, donc...

2490

M. ROLAND LORD :

Oui, mais c'est ça, donc on...

2495

LE PRÉSIDENT :

... il va rester, il est permanent, lui.

M. ROLAND LORD :

2500

Oui, mais pourquoi on ne le ferme pas?

LE PRÉSIDENT :

Fermé après quoi?

2505

M. ROLAND LORD :

Bien, après l'exploitation de la mine puis les opérations forestières.

2510

LE PRÉSIDENT :

Bien, ça m'amène à une autre question : est-ce que vous préférez que ce chemin fasse l'objet d'un suivi rigoureux et être fermé après, ou que ce chemin soit total... son emplacement soit totalement révisé pour faire, comme d'autres ont suggéré, le faire passer beaucoup plus au nord, voire même à la limite de la zone tampon, ce qui serait un scénario différent? Comment vous voyez ça?

2515

M. ROLAND LORD :

Dans ma tête à moi, il faut qu'il soit plus au nord, définitivement, en dehors de la zone occupée par les caribous.

2520

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous seriez pour une révision avec analyse, vous avez parlé d'analyse des externalités de cette route-là, donc une analyse d'un nouveau chemin qui pourrait servir aux deux, là, à la mine...

2525

M. ROLAND LORD :

Tout à fait.

2530

LE PRÉSIDENT :

... forestier, mais avec une analyse des externalités complète?

2535

M. ROLAND LORD :

Tout à fait.

2540

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Parce que souvent on oublie dans la construction d'un nouveau chemin tous les effets collatéraux que va créer l'ouverture du territoire par la construction d'un nouveau chemin; les utilisateurs qui vont aussi venir sur le secteur, qui vont le fréquenter. Donc, c'est sûr que si jamais c'est seulement le... puis ce n'est pas ce qu'on souhaite, hein, que le chemin forestier d'EACOM est retenu, bien dans le pire des cas, oui, il faudrait assurer un suivi rigoureux, et caetera, et le fermer, donc le... et le fermer, prévenir la

2545

population le plus en amont possible, pour qu'elle soit au courant d'une fermeture, parce que sinon, c'est très compliqué comme processus puis ça demande des consultations, et caetera, donc si les gens sont informés assez en amont, il y a peut-être plus de chance que ce soit accepté.

2550

LE PRÉSIDENT :

Je comprends de votre analyse que si on veut faire un calcul précis des externalités, il faudrait en principe connaître les impacts du chemin de façon rigoureuse?

2555

M. ROLAND LORD :

Tout à fait.

2560

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes d'accord avec ça? Bon. Alors, normalement, le processus qui permet de le faire de la façon la plus complète possible, c'est le processus d'évaluation environnementale. Est-ce que vous avez lu dans les documents de la commission que l'article 2F du Règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux prévoit qu'un chemin forestier doit faire l'objet d'une évaluation environnementale et éventuellement d'une audience publique s'il a 35 mètres d'emprise et 2 kilomètres de long au moins. Là, on est devant un chemin de plusieurs dizaines de kilomètres, mais 5 mètres de moins. En fait, on a posé la question au ministère de l'Environnement : combien de chemins forestiers, depuis l'introduction de cet article dans le règlement sur l'évaluation environnementale, combien de chemins ont fait l'objet du processus d'évaluation environnementale? La réponse, c'est : aucun. Comment vous voyez cette question-là?

2565

2570

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Bien, écoutez, c'est sûr que c'est une bonne question, puis ça peut se poser aussi pour toutes les balises qu'on peut mettre pour les projets miniers, en se mettant des barrières de tonnage pour pouvoir passer sous le processus d'évaluation environnementale, donc c'est certain que, pour éviter tout ce processus-là, on réduise la largeur ou la longueur du tronçon.

2575

2580

M. ROLAND LORD :

Bien moi, je pense que -- là, je ne peux pas engager mon conseil d'administration, c'est très personnel -- je pense qu'il devrait y avoir des audiences publiques pour tous les chemins forestiers, dans le sens que le chemin...

2585

LE PRÉSIDENT :

C'est beaucoup.

2590

M. ROLAND LORD :

Bien, c'est-à-dire, oui, il faut *relativer*, là, mais... t'sais, si on joue avec la largeur, que le chemin ait deux mètres ou trois mètres plus... soit deux mètres ou trois mètres plus large ou plus étroit, l'impact est le même, alors...

2595

LE PRÉSIDENT :

C'est plus la longueur, vous dites, qui serait importante?

2600

M. ROLAND LORD :

C'est plus la longueur qui serait importante, définitivement, parce que... puis on a juste à se promener en forêt pour voir, dans les chemins forestiers, les dommages que ça fait aux ruisseaux, aux rivières.

2605

LE PRÉSIDENT :

En fait, il y a des chemins forestiers qui sont d'utilisation très temporaire et d'autres d'utilisation quasi permanente à cause de leur importance.

2610

M. ROLAND LORD :

Tout à fait.

2615

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, dans votre tête, le fait qu'un chemin serait plus permanent, disons, ou deviendrait quasi permanent, que ça, ça devrait être l'objet d'une évaluation plus complète?

2620

M. ROLAND LORD :

Moi, je pense que oui.

2625 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, d'accord.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2630 J'aurais peut-être tendance à ajouter...

LE PRÉSIDENT :

2635 Pardon. Excusez, madame, vous voulez compléter?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2640 Oui. Peut-être mettre certains... en tout cas, tout mettre tous les chemins, il y en a énormément qui se construisent dans toute la région, puis normalement, ça fait l'objet de discussions entre les promoteurs et puis les ministères. On a la consultation annuelle de la planification forestière, qui fait état des chemins qui vont être construits, des territoires qui vont être bûchés, et caetera, donc ça, ça fait l'objet, oui effectivement, de consultations pour permettre aux gens d'émettre des préoccupations, mais c'est rare que ça remette en question la construction d'un chemin ou d'un secteur en entier. C'est peut-être plus des harmonisations qui vont être réalisées à ce moment-là.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

2650 Sur cet aspect-là, justement, il y a eu cette consultation puis le chemin d'EACOM était là-dedans, êtes-vous intervenus? Avez-vous vu les impacts que ça pouvait avoir? Ça a passé sous le radar? Qu'est-ce qui s'est passé?

M. ROLAND LORD :

2655 Ça a passé sous le radar. La première fois que j'ai entendu parler de ce chemin-là, c'est à une table GIRT où on nous a informés que EACOM était autorisée à construire un chemin forestier. Voilà.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2660 C'était une information, ce n'était pas une consultation à ce moment-là, donc le scénario était déjà tombé, mis sur la table, et on a... c'est ça; « intervenus », bien ça a été présenté à la table, mais comme juste une information puis non pas une consultation, ce qui est quand même différent.

LE PRÉSIDENT :

2665 Est-ce qu'il y a eu des réactions lorsque cette information est devenue publique?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2670 Ça ne devient pas forcément public, ces informations-là.

M. ROLAND LORD :

Oui, c'est ça.

2675 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2680 Ce n'est pas public?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2685 Non. Vous pouvez très bien aller voir les comptes rendus, par exemple, de la table GIRT, enfin plutôt les demander, mais ce n'est... en tout cas, à ma connaissance, l'information n'est pas... ça n'a pas fait l'objet d'un communiqué de presse, sinon c'est sûr qu'il y aurait eu des réactions.

LE PRÉSIDENT :

2690 Georges?

LE COMMISSAIRE :

2695 Merci. Trois fois déjà ce soir vous avez évoqué les effets collatéraux de la route. Quels sont ces effets collatéraux que vous évoquez?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2700 Pour le chemin?

LE COMMISSAIRE :

2705 Que vous avez repris d'ailleurs une quatrième fois dans votre recommandation 5. C'est quoi les effets collatéraux dont vous parlez?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2710 Souvent, on va penser aux impacts directs de la construction d'un chemin, d'un projet minier, et caetera, on va penser aux impacts directs, mais les effets collatéraux, c'est ce qui pourrait survenir par la suite. Mettons un chemin forestier est construit pour arriver au parterre de coupe et puis pouvoir sortir le bois, mais ça peut très bien par la suite être utilisé par des vététistes, motoneiges, des utilisateurs du territoire, ça peut être aussi par les prédateurs, et caetera, et caetera, donc c'est assez large, et tous ces impacts, enfin, ces effets collatéraux là... Également, oui, j'ai oublié, mais les
2715 dépotoirs sauvages; des personnes qui vont aller peut-être camper, séjourner sur le territoire pendant une certaine période vont laisser leurs déchets sur place et puis ça va faire des perturbations environnementales. Donc, c'est tous ces effets-là qui, finalement, ne sont pas forcément pris en compte dans la construction des chemins, là, pour ce cas-là. Également le braconnage, ça peut favoriser. Donc,
2720 plus on ouvre le territoire, plus c'est quand même facile d'y aller puis d'avoir tout plein d'usages qui vont se développer, tout simplement.

M. ROLAND LORD :

2725 C'est ça, en ouvrant le territoire, ça a un impact sur la faune, nécessairement, ça donne accès à un plus grand territoire et avec tout ce que ça implique.

LE COMMISSAIRE :

2730 Toujours dans cette même recommandation, vous dites :

« Puisqu'il a autorisé le chemin forestier demandé par EACOM, que le MFFP devrait mettre en place un suivi sérieux quant aux répercussions et aux effets collatéraux, donc, de la construction de ce nouveau chemin sur la harde de caribous forestiers de Val-d'Or et que des mesures soient prises, des mesures soient prises pour en réduire les effets. »

2735 À quelles autres mesures vous pensiez?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2740 Mais est-ce que vous pensez...

LE COMMISSAIRE :

2745 Bien, je le dis surtout en référence à quelque chose que vous avez dit plus haut dans votre mémoire. Parce que plus haut dans votre mémoire, vous avez dit : « *Selon le CREAT, ce projet minier ne favorisera vraisemblablement pas la survie de cette harde isolée* », mais en même temps, vous demandez qu'on fasse des mesures. C'est quoi ces mesures?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2750 Bien, en tout cas, je pense de l'avoir abordé, mais de parler de fermer le chemin forestier, de l'annoncer, ça serait une des mesures pour éviter d'avoir des... ces fameux effets collatéraux. Donc, si les gens sont informés assez en amont que le chemin sera fermé, il y a peut-être des chances qu'ils ne l'utiliseront pas, en tout cas, ou qu'ils ne s'habitueront pas à l'utiliser ou qu'ils ne demanderont pas au
2755 ministère Forêt, Faune, Parcs d'avoir un abri sommaire, un camp de chasse sur le territoire, sachant qu'ils n'auront peut-être plus accès par la suite.

LE PRÉSIDENT :

2760 Une dernière question. Quand vous dites dans votre mémoire que : « *L'autorisation de la construction du chemin d'EACOM est contraire à toutes les recommandations émises tant par le gouvernement provincial que fédéral pour la protection du caribou forestier* », et caetera, est-ce que, quand vous avez écrit ça, vous aviez pris connaissance du document que nous avons rendu public du
2765 ministère de la Faune et... de la Forêt et de la Faune, pardon, ou si ça, c'est un élément qui a été porté à votre connaissance par après?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2770 Moi, à ma connaissance, ça a été apporté avant, parce que le document a été mis en ligne... je n'oserais pas dire quand.

LE PRÉSIDENT :

2775 Il y a 15 jours. Bien...

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Il y a 15 jours?

2780

LE PRÉSIDENT :

À peu près, oui. Donc, vous l'aviez vu à ce moment-là?

2785

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

C'est sûr qu'on s'est... Oui.

LE PRÉSIDENT :

2790

Je comprends.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2795

On s'était partagé...

LE PRÉSIDENT :

O.K. D'accord. Non, c'est parce que je retrouvais un peu une expression...

2800

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Mais c'est possible que ce ne soit pas...

2805

LE PRÉSIDENT :

... qu'on retrouve dans un rapport en question, puis là je me demandais si... je me disais : probablement que vous l'aviez lu et que vous vous basiez là-dessus.

2810

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Il faudrait ajouter la mention au document, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2815

O.K. Mais comment vous voyez ça, le fait que les biologistes de la région et que leur directeur régional ait appuyé... aient dit que ce chemin-là ne devait pas se faire et que la décision ait été renversée plus haut?

2820 **M. ROLAND LORD :**

Ça revient un petit peu à ce que je disais tantôt. Il y a une décision politique à prendre par rapport à la protection de la harde de caribous; ou on le protège mur à mur puis on prend les moyens puis on se donne les moyens pour le protéger puis que ce troupeau-là puisse se reproduire, ou, si on... parce qu'on le sait aujourd'hui que si on ne se donne pas ces moyens-là, le troupeau, il est en fin de vie, là. Alors, 2825 c'est ça, il faut une décision politique ferme, claire, avec une protection forte pour que... si on veut que ce troupeau-là... en tout cas, moi j'en suis... depuis que j'entends les audiences, j'en suis personnellement encore plus convaincu.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. À la page 17 de votre mémoire, vous vous posez des questions sur le comité de suivi. Vous semblez craindre, vous semblez dire que cette section-là, dans l'étude d'impact, n'est pas assez détaillée. Vous dites :

2835 *« Il faudrait décrire davantage la composition de ce comité de suivi, car conformément à la Loi sur les mines, il n'y a pas de siège garanti aux citoyens, aux Premières Nations, aux groupes environnementaux », et caetera.*

2840 Vous avez des craintes quant à la représentativité éventuelle de ce comité? Voulez-vous me préciser quelle en est la nature?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2845 C'est peut-être aussi une recommandation qui est d'ordre assez général parce qu'il y a beaucoup de projets miniers dans la région puis il y a donc des comités de suivi qui se mettent en place, qui sont assez différents les uns des autres au niveau de la représentativité, donc ce serait intéressant, effectivement, que ce soit considéré, qu'il y ait des places qui soient clairement octroyées au... bien « au voisinage », là, aux utilisateurs proches. Et notamment, la représentation de groupes environnementaux n'est pas faite au sein de la loi, ce n'est pas quelque chose qui est imposé aux promoteurs, ils peuvent 2850 très bien décider de ne pas le faire. En général, ça l'est, fait, de ce que j'en sais dans la région, mais on préférerait l'adresser pour être sûr que ce soit considéré.

LE PRÉSIDENT :

2855 Est-ce que vous pensez que... En fait, est-ce que c'est le promoteur qui choisit, disons, quel groupe environnemental va être à la table, quel groupe de citoyens va être à la table? Qui choisit, qui établit la représentativité du comité?

2860 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Écoutez, à ma connaissance, ça va dépendre des projets, mais dans plusieurs cas, le promoteur fait affaire avec une firme de consultants, qui eux vont comme établir une liste de personnes indispensables à contacter et vont élargir ça au maximum. Donc souvent, ça peut se passer comme ça. Après, le seul cas que je connais, c'est Canadian Malartic, qui est un organisme à but non lucratif qui a été formé, donc là c'est vraiment un fonctionnement totalement différent. Mais sinon, c'est ça, c'est souvent un comité qui est formé, oui, par le promoteur, mais avec l'aide d'une firme de conseils, et puis souvent il est financé par le promoteur... enfin, « financé » pour les activités de rencontre, disons.

2870 **M. ROLAND LORD :**

2875 Mais votre question, c'est... est-ce que c'est aussi de dire : est-ce que ça devrait être le promoteur qui est responsable du comité de suivi? Moi, je pense que non. Je pense que... Par contre, qui devrait, par exemple, coordonner les activités de comité de suivi? Honnêtement, ce soir, je n'ai pas vraiment de réponse, mais je pense que ça ne devrait pas être le promoteur parce que... puis ça ne devrait pas être le promoteur qui décide qui va être sur le comité de suivi non plus. Maintenant, il faut que ça soit... qu'il y ait un encadrement, je pense, à... une réflexion à faire là-dessus, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

2880 Dans les autres comités de suivi dans la région, le modèle qui a été retenu, c'est que finalement c'est les consultants qui décident, qui proposent et décident? Donc, définitivement, c'est le promoteur qui décide?

2885 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Oui, parce que c'est eux après qui vont inviter les groupes à être présents au sein des comités, oui. Oui, finalement, c'est le promoteur qui décide.

2890 **LE PRÉSIDENT :**

2895 Et est-ce que ce modèle-là s'est avéré relativement efficace ou si ça a posé des problèmes et qu'il faudrait... est-ce qu'une commission comme la nôtre devrait faire des recommandations là-dessus pour que ça soit plus spécifique, pour briser cette espèce de flou, là, j'appellerais ça un flou artistique, disons? Parce que vous semblez vous inquiéter.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Je comprends bien la question, puis... Sachant qu'il y a quand même plusieurs comités de

2900 citoyens qui se forment en parallèle des comités de suivi, qu'il y a des comités de vigilance qui se
mettent en place, qu'il y a le REVIMAT aussi qui s'est mis en place, c'est peut-être effectivement qu'il y
a un problème au niveau des comités de suivi comme ils sont faits actuellement, que les personnes ne
se sentent pas suffisamment écoutées, comprises par... et puis qu'il n'y a pas de... finalement, il n'y a
2905 peut-être pas de mesures qui sont mises en place, satisfaisantes, donc... ou les gens se retirent des
comités parce qu'ils n'ont plus confiance. C'est très difficile, d'ailleurs, pour les promoteurs d'aller
chercher la part citoyenne. Il y en a quelques-uns comme ça. Et puis finalement, bien ils se retrouvent à
former d'autres comités parce qu'ils se rapprochent de personnes qui ont des valeurs, des
préoccupations semblables.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a des gens qui sont dans la situation où, pour contourner une représentation qui leur
apparaît fautive, ils se retrouvent dans la nécessité de créer un autre groupe pour pouvoir s'exprimer par
ailleurs, c'est ce que vous nous dites?

2915 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Oui, exactement.

2920 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, il y a un problème à regarder là, je crois. Mais est-ce que vous avez une solution?

2925 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Après, c'est tout l'aspect de transparence et puis d'indépendance des comités qui doit être
réfléchi et puis... en tout cas, il y a un travail à faire à ce niveau-là. Est-ce que le gouvernement devrait
entrer là-dedans, est-ce que ça devrait être des organismes indépendants qui seraient formés
spécialement pour... je n'ai pas de réponse, mais en tout cas, l'aspect de financement, de transparence,
2930 de fonctionnement est vraiment important. Puis l'aspect de transparence, c'est important de le souligner
que, aussi, peut-être que les personnes se désintéressent finalement des comités de suivi parce qu'ils
n'ont pas accès aux documents qu'ils souhaitent.

2935 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, je suis un peu perplexe parce qu'il y a un document qui a été déposé, je ne sais pas si vous
l'avez vu, qui définit les règles de formation, de composition et puis aussi de fonctionnement de ce
genre de comité, et la plupart des questions que vous évoquez ici ce soir, par exemple la question de la
transparence, et caetera, semble être abordée dans ce document-là. Je pense que le document est

2940

déposé, je ne me rappelle pas le numéro, mais c'est déposé parmi les documents. Est-ce que les règles, ces règles-là telles qu'elles ont été définies dans ce document, est-ce que c'est ces règles que vous contestez ou que vous ne trouvez pas suffisantes, ou c'est quoi exactement le fond de la question ou de l'enjeu que vous soulevez?

2945

M. ROLAND LORD :

Mais votre document a été préparé par qui?

2950

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Je crois que c'est le ministère des Ressources naturelles. Oui, ça me dit... j'ai survolé ce document.

2955

M. ROLAND LORD :

C'est un guide.

2960

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Oui. Il pose certaines bases qui peuvent être effectivement inspirantes pour les promoteurs, mais il y a une réflexion quand même plus poussée, là. On s'entend que c'est le ministère Énergie, Ressources naturelles qui a établi un document. Est-ce que toutes les considérations, comme je vous faisais part, là, de problèmes de transparence, et caetera, ont été réglées par ce document? Je ne crois pas.

2965

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Eh bien, on prend bien bonne note de vos remarques. On vous remercie pour votre mémoire qui est très fouillé. Alors, voilà, on vous remercie...

2970

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Est-ce que je peux me permettre...

2975

LE PRÉSIDENT :

... de votre participation.

2980

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2985

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Est-ce que je peux me permettre un point?

LE PRÉSIDENT :

2990

Je vous en prie.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2995

Vous aviez parlé, justement, de quelles seraient les... enfin, la situation où le chemin forestier pourrait revenir sur la table, être discuté à nouveau. Bon, sachant que la compagnie...

LE PRÉSIDENT :

3000

C'est ce qu'on veut savoir : quelle est votre opinion, vous, les gens de la région?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

3005

Bien, sachant que la compagnie est quand même... en tout cas, le territoire est sous certification FSC, peut-être que dans le cas d'audits du respect de la certification FSC, ça pourrait faire l'objet d'une réouverture du dossier.

LE PRÉSIDENT :

3010

Intéressant. Et, aussi, il y a le pouvoir du gouvernement fédéral. On avait posé des questions, si vous vous rappelez, à un spécialiste des lois fédérales qui nous disait que, théoriquement -- j'insiste sur le mot « théoriquement » -- le gouvernement fédéral pourrait intervenir et dire : « J'arrête tout, moi, dans ce secteur-là », au nom de la préservation d'une espèce. Ils l'ont fait pour la rainette...

3015

M. ROLAND LORD :

La rainette.

LE PRÉSIDENT :

3020

... faux-grillon à Montréal. Je ne sais pas si... je n'ai aucune idée, là, des plans du fédéral, mais vous, est-ce que vous comptez là-dessus pour éventuellement obtenir, je ne sais pas, un type de développement conforme à ce que vous nous avez décrit dans votre mémoire?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

3025

Oui, je pense que ça serait intéressant d'avoir ces lignes-là. Hum.

LE PRÉSIDENT :

3030

C'est quelque chose que vous envisagez, où là, vous êtes surprise par ma question?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

3035

Un petit peu surprise, oui.

LE PRÉSIDENT :

3040

Un petit peu surprise. Bon, d'accord. O.K. Alors là, on va considérer que ça complète le dossier. Alors, on vous remercie.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

3045

Merci.

M. ROLAND LORD :

Au revoir.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

3050

Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

3055

M. JEAN-YVES POITRAS

3060

LE PRÉSIDENT :

J'appellerais maintenant -- un instant, mes lunettes -- oui, la Corporation de développement industriel de Val-d'Or incorporée, monsieur Jean-Guy Poitras, le commissaire industriel.

3065

Bonsoir, monsieur Poitras.

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

3070

M. JEAN-YVES POITRAS :

Bonsoir Monsieur le président, Monsieur le commissaire, mon nom c'est Jean-Yves Poitras, je suis commissaire industriel à la Corporation de développement industriel de Val-d'Or. D'entrée de jeu, je vous remercie de nous donner l'opportunité de pouvoir vous faire part de nos opinions et de nos idées sur le projet. Dans le document que je vous ai remis, il y a deux petites précisions que je désire apporter, et c'est des choses qui ne sont pas très graves, mais je le fais parce que je veux être en paix avec moi-même. On parle de câbles synthétiques testés; ce n'est pas à la mine LaRonde, c'est à la mine Goldex, mais c'est la même compagnie.

3075

3080

LE PRÉSIDENT :

À quel endroit, pouvez-vous nous le préciser?

3085

M. JEAN-YVES POITRAS :

Dans le document?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3090

M. JEAN-YVES POITRAS :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3095 Ne serait-ce que pour être capable d'apporter le correctif, si vous permettez.

M. JEAN-YVES POITRAS :

Probablement à la page...

LE PRÉSIDENT :

3100 En tout cas, ça nous a échappé.

M. JEAN-YVES POITRAS :

3105 Mais c'est... vous n'auriez pas pu le détecter parce que c'est vraiment...

LE PRÉSIDENT :

3110 Il faut connaître le dossier à fond pour le savoir.

M. JEAN-GUY POITRAS :

J'ai inversé deux minières...

3115 **LE PRÉSIDENT :**

Ah bon.

M. JEAN-YVES POITRAS :

3120 ... qui sont la même compagnie, deux mines de la même compagnie, donc... mais je le fais par respect pour l'entreprise parce que...

LE PRÉSIDENT :

3125 O.K. Je note votre remarque et puis on avisera en conséquence, c'est bon. Alors, je vous laisse la parole pour le contenu de votre mémoire.

M. JEAN-YVES POITRAS :

3130

Une dernière précision, c'est... je parle du site Manitou dans mon document, je veux être clair, le site Manitou n'est pas un site qui appartient à Agnico Eagle, c'est un site qui a été généré il y a plusieurs années, plusieurs décennies, et qu'Agnico Eagle a fait un partenariat avec le ministère de l'Environnement pour régler la problématique de déversements acides dans l'environnement.

3135

Bien, merci. La Corporation de développement industriel est un OBNL; un « OBNL » pour « organisme à but non lucratif », et non un organisme banal, nul et lent. La Corporation de développement industriel est une unité qui est assez spéciale au Québec, il n'y a pas beaucoup de modèles comme nous autres. C'est un organisme qui est indépendant dans ses opérations et il gère un parc industriel, ce parc industriel là où se situent au-delà de 175 entreprises et où convergent près de 4 000 travailleurs.

3140

Son deuxième mandat, c'est de maintenir et développer des activités industrielles, commerciales, lourdes à Val-d'Or. Donc, je ne vends pas de la dentelle, je vends de quoi de pesant. Ça va avec le gars. Je pense que cette particularité qu'on a, ça nous permet de travailler de façon très proche avec les entreprises. Je ne me considère pas comme un fonctionnaire, je me considère comme un homme d'affaires. Pas qu'un fonctionnaire n'est pas bon, mais moi je suis plutôt orienté vers : il faut que ça roule.

3145

3150

C'est sûr que le projet Akasaba Ouest nous interpelle, et il nous interpelle parce qu'on le fait dans une optique de développement de l'industrie minière. En passant, une réflexion que j'ai souvent, c'est que l'industrie est à la base même de la qualité d'une collectivité. Pas d'industrie, il y a des chances que le niveau de richesse de cette collectivité-là, son niveau de développement, soit affecté. Ça peut devenir une communauté... une collectivité amorphe. Donc l'industrie, et je le dis dans le sens général mais surtout pour l'industrie minière, amène un dynamisme dans une collectivité, amène une vision, amène des perspectives, amène un avenir. Et nous, à la Corporation de développement industriel, on s'assure que tous les gens qui sont parties de notre parc industriel ou toutes les minières avec qui on fait affaire partagent ce goût d'avenir là. On n'est pas là pour juste un moment; j'espère que je vais avoir des héritiers puis j'espère que les gens qui vont prendre la suite vont vivre de mes héritages. Ces héritages-là sont ce que je vais vous décrire dans le document.

3155

3160

Mais avant de commencer, je peux vous dire que, d'ores et déjà, on est biaisé parce que moi, je connais Agnico Eagle depuis 32 ans. Ça fait plus longtemps que je connais Agnico Eagle -- parce que ça s'appelait Eagle Mines, je pense -- je les ai connus avant ma femme, donc ça vous donne une idée de combien ça fait long qu'on se connaît. Nos intérêts, bien c'est de maintenir des activités minières à Val-d'Or. Les activités minières à Val-d'Or, c'est ce qui fait la personnalité de Val-d'Or. Val-d'Or est construite sur une faille qui s'appelle la faille de Cadillac. La faille de Cadillac part à Chibougamau et se termine à Timmins en Ontario. C'est comme une banane. C'est fait comme ça. Et le long de cette

3165

3170 faille-là, il y a au-delà de 300 mines qui sont identifiées. Vous me parliez de pérennité tantôt, il y a de
 3175 quoi à faire pour une couple d'années encore puis une couple de générations, dans la mesure où on va
 travailler à renforcer l'expertise qu'on va mettre autour de cette industrie-là. Cette industrie-là n'est plus
 au pic puis à la pelle, à la pioche, au *stopper* puis au *jackleg*; c'est maintenant des choses qui sont
 beaucoup plus robotisées et beaucoup plus... beaucoup mieux organisées, et le niveau de sécurité est
 3180 de beaucoup supérieur à ce que mon grand-père... En passant, j'ai travaillé dans les mines, je peux
 vous dire que c'est salissant et c'est glissant dans une mine, et je pense que les nouvelles mines que je
 visite maintenant, c'est presque des villes sous terre. Donc, c'est des unités qui se comportent avec des
 règles de sécurité, des règles d'éthique, des règles de bon voisinage, de comportements interhumains
 qui sont stricts et essentiels, et c'est un peu comme les Marines : on ne laisse personne sous terre, on
 ne laisse personne derrière.

3185 Dans nos intérêts, c'est sûr qu'on veut aussi maintenir et garantir des héritages positifs des
 mines. Une mine, c'est un trou qu'on creuse, on prélève le minerai, et quand c'est fini, on le restitue.
 Qu'est-ce qu'il reste de ça? Il reste des choses. Je le sépare en quatre grands héritages. Le premier
 grand héritage, c'est l'entrepreneuriat. À Val-d'Or, en Abitibi-Témiscamingue, les minières ont généré
 des entrepreneurs. Ils ont pris un gars qui était sur le coin de la rue -- façon de parler -- ils lui ont dit :
 « Ça te tente-tu de fabriquer telle chose pour nous autres? On va t'aider à te développer, on va t'aider à
 te rendre en mode commercial, et après ça, on va t'aider à grandir et à devenir une entreprise solide. »
 Des exemples, j'en ai comme ça. Des Meglab, des CMAC, des Orbit Garant, des... c'est tous des
 3190 leaders qui sont reconnus. Je m'en vais au PDAC lundi prochain, c'est tous des gens que vous allez voir
 à Toronto et qui vont briller. Ce n'est pas des inconnus, c'est des gens qui se sont démarqués. Meglab,
 je vous invite à aller visiter ça, c'est incroyable ce qu'ils font. Ils font même des communications
 souterraines sans fil qui pourraient être utilisées dans tous les métros du monde. Mais c'est à Val-d'Or,
 ça, puis c'est à cause que ce gars-là travaillait à la mine *or ressource*, puis ils ont dit : « On va t'aider un
 3195 bout », puis après ça Agnico a pris le relais puis d'autres ont pris le relais. L'industrie minière, vous me
 parliez de redevances tantôt, voici les redevances qui sont invisibles. On ne peut pas les quantifier. Je
 vais vous donner des chiffres tantôt, mais ça va vous donner une idée d'à peu près ce que ça
 représente.

3200 Le deuxième héritage, c'est l'expertise. Tu ne peux pas être un deux de pique dans une mine, il
 faut que tu sois un expert. Agnico Eagle, je leur donne... je leur lève mon chapeau, je leur donne ça, ils
 ont travaillé très fort à ce que leurs fournisseurs, leurs employés soient des experts en la matière, des
 experts en hydraulique, en soudure, en ventilation, en plomberie, en... *name it*. Des gens qui sont,
 comme dirait ma petite-fille, sur la coche. Et ça, cet héritage-là, ça fait que la journée qu'Agnico Eagle
 3205 ne sera plus là, ces gens-là vont continuer à être des soudeurs, à être ce qu'ils sont, peut-être dans
 d'autres minières, et opérer à partir d'ici. On parle de cycles miniers; quand les cycles miniers baissent
 puis que nos mines ferment, souvent c'est sur les autres continents que ça rouvre. Qu'est-ce qu'on fait?
 On se ramasse avec des gens qui suivent; les gérants de mine qu'on avait ici et qui s'en vont travailler
 pour eux autres là-bas, mais que les familles restent ici, et qui reviennent, qui ramènent de l'argent frais

3210

en région. Donc, les minières, ce n'est pas nécessairement des gens qui se sauvent avec la paye, c'est des gens qui nous outillent pour pouvoir se développer. Et le projet comme Akasaba, c'est un petit élément. Tantôt, je vous entendais dire le nombre d'emplois -- rappelez-moi le nombre, 36? 37?

3215

LE PRÉSIDENT :

Non, ce que je disais, c'est que, dans le mémoire en question, là, on disait qu'il y avait 37 emplois à Goldex puis une centaine à Akasaba, et je me demandais pourquoi parce qu'il me semblait que Agnico ici à Val-d'Or est plus gros, mais là, le monsieur m'a expliqué que c'est juste la division qui traite le minerai d'Akasaba.

3220

M. JEAN-YVES POITRAS :

Mais il y a un bout qu'il ne vous a pas dit.

3225

LE PRÉSIDENT :

Ah!

3230

M. JEAN-YVES POITRAS :

Pour chaque emploi dans une mine qu'il se crée, il y a de trois à cinq emplois qui se créent dans le parc industriel, soit en exploration, soit en fourniture, soit en machinage, soit en transport, soit en fournitures diverses, ça fait que les 100 emplois de la mine ont un effet levier sur d'autres emplois, et c'est majeur.

3235

Le troisième héritage, c'est le rayonnement. Moi-même comme commissaire industriel, j'étais rendu en Afrique, au Burkina Faso pour faire une conférence avec la Banque mondiale de développement sur comment ces entités-là peuvent prendre modèle sur Val-d'Or pour se développer, créer de l'entrepreneuriat, créer des emplois locaux, créer des alliances. Ce rayonnement-là, on ne l'aurait pas eu si on n'avait pas eu les mines. Il y a des entreprises comme des G4 qui ont des bureaux au Mexique; Orbit Garant, il a des bureaux partout dans le monde. C'est des petits gars de Val-d'Or. Ils n'auraient pas pu faire ça sur la rue Sainte-Catherine. C'est grâce à l'effet levier, à l'effet de rayonnement de nos entreprises minières, et Agnico Eagle est un champion là-dedans.

3240

3245

Le quatrième héritage, c'est la qualité de vie. Il n'y a pas beaucoup de régions où il y a des jeunes de 20, 22 ans qui gagnent le salaire, presque le salaire d'un médecin. Ça, c'est ce que les minières ont amené. Ils ont amené des emplois de qualité, ils ont amené une qualité de vie. C'est sûr que le petit gars, quand il gagne de l'argent, il s'achète un gros pick-up, une maison, un manteau de fourrure pour sa blonde pour se faire pardonner de ne pas être là, il se fait... Il y a beaucoup de choses qui viennent

3250

avec ça. Le gars qui vend le Ski-doo, bien il achète un manteau de fourrure à sa femme aussi parce qu'il a vendu quatre Ski-doo, ça fait que la fourrure va très bien ici. Et cette qualité de vie là, les minières l'apportent aussi indirectement. Ils investissent dans des infrastructures collectives qu'on n'aurait jamais les moyens de se payer. On parle du sentier glacé... De toute façon, monsieur le maire va vous faire l'éloge de toute sa ville, je pense que c'est le meilleur porte-parole pour la ville, en tout cas, je gage sur lui, là. Mais l'industrie minière a donné une image à Val-d'Or. J'étais au Nunavut et je parlais à des gens que je n'ai jamais vus de ma maudite vie, puis je dis : « Je viens de Val-d'Or. — Oh! Val-d'Or, c'est là où il y a des mines, c'est là où est tel entrepreneur, c'est là où est Agnico Eagle, c'est là... » C'est une identité collective, l'industrie minière. Que ce soit un petit projet ou un grand projet, ça fait partie d'un tout. Le mineur qui est à Akasaba, peut-être qu'il va être à Canadian Malartic bientôt, peut-être qu'il va être ailleurs, mais il continue à travailler le temps qu'il se trouve d'autre chose ou le temps qu'il va faire sa vie. Et ça, on ne peut pas avoir de petits projets; on a des projets miniers.

Agnico Eagle, c'est un partenaire d'affaires stratégique, et je vais vous donner un exemple bien précis. Moi, la Corporation de développement industriel, je suis arrivé avec un projet loufoque qui s'appelle le Centre de transit minier nordique. Le Centre de transit minier nordique, si vous êtes arrivés sur l'avion, c'est la bâtisse rouge à côté de l'aéroport, annexée au terminal. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a dit à Agnico Eagle : « Vous... » Ils s'en allaient... on parle de desservir le Nord, on leur a dit : « Quelles sont vos expériences dans le Grand Nord? » Ils ont dit, XYZ. Moi, j'ai travaillé sept ans dans le Grand Nord. Je l'ai tout fait. Puis j'expédiais pour 10 millions par année. Donc, je connais la logistique du Nord. Et j'ai dit : « On va vous aider, mais en retour, vous allez nous aider. On va vous mettre en place une infrastructure pour que les employés qui voyagent dans le Nord puissent transiter à un même endroit que le cargo pour des avions... ce qu'on s'appelle les avions combi. » Ce que ça a fait, ça nous a créé de l'expertise en fouille, en location de locaux, en location de salles de conférence, en gestion d'entrepôt, en chargement d'avion, *weight and balance*, et alouette. La journée qu'Agnico Eagle ne sera plus là, on a un outil collectif, là. Ils ne partiront pas avec, il n'y a pas de roues dessous. Ça fait que cet outil-là, c'est un des exemples de ce qu'Agnico Eagle nous a apporté. Et c'est la raison pourquoi nous, à la Corporation de développement industriel, on croit mordicus au fait que ces entreprises-là puissent faire des plus petits projets en attendant des plus gros. Ça permet de garder le focus.

La mine LaRonde, je peux vous dire qu'il y a plusieurs années, personne ne gageait sur la mine. Agnico Eagle ont travaillé avec du monde d'icitte, ils ont développé des techniques, puis aujourd'hui ils sont rendus trois kilomètres sous terre puis ils sont à la veille de sortir en Chine. Et je vous invite à aller faire une visite trois kilomètres sous terre, il fait chaud en tabarnouche, mais ils ont développé des techniques pour pouvoir évoluer dans ce milieu-là. Ça fait que s'adapter au milieu du caribou forestier et alouette, c'est des gens qui sont tellement professionnels que je n'aborderai même pas ce sujet-là. Je sais qu'ils ont des gens dédiés dans leur entreprise, qui sont compétents pour ces choses-là, et c'est une compagnie qui est capable d'avoir des relations neutres et de bonne foi avec les communautés. Tantôt, on parlait du comité que vous me parliez, je pense que c'est dans la loi, comment il doit être formé. Je ne pense pas qu'Agnico Eagle va déroger à la loi.

Je pense que vous devinez notre position sur le projet?

3295

LE PRÉSIDENT :

C'est très clair, on l'a lue, il n'y a pas d'ambiguïté. Je vous signale que vous avez dépassé votre temps.

3300

M. JEAN-YVES POITRAS :

Ah, mais c'est de bon coeur.

3305

LE PRÉSIDENT :

Ça, je n'en doute pas!

M. JEAN-GUY POITRAS :

3310

Parce que le projet est dans un cadre industriel éprouvé; parce que le promoteur est connu -- on le connaît, il fait partie de la famille --; parce que la restauration du site Manitou est un bel exemple d'une volonté de vouloir bien faire; parce que le projet dans sa continuation... est dans sa continuation de d'autres projets, bien il y a des endroits où est-ce que ça faiblit, ça, ça va permettre de garder l'équipe; parce que les données du projet tant qu'à moi sont claires; parce que le processus de consultation, il a été bien fait, même s'il y a des petits *fla*, mais ça, il n'y a pas personne de parfait, je peux vous le dire, ma blonde me le dit avant de se coucher; parce que toutes les étapes ont été adressées; parce que le risque est facilement gérable pour cette entreprise-là, et parce qu'elle a une expérience reconnue en relations publiques sur plusieurs territoires, le Mexique, la Finlande, le Nunavut et Val-d'Or, Val-d'Or, on leur parle régulièrement, on se parle par courriel, c'est une compagnie qui n'agit pas... qui ne considère pas... je ne considère pas qu'elle agit de haut, elle agit au sein de la communauté et elle agit dans le bien de la collectivité. On peut vous dire qu'on est bien, bien d'accord, et nous demandons à la commission que le projet soit considéré sérieusement dans une optique de continuation d'une culture minière qui s'est bâtie depuis les 75 dernières années et plus, parce que Val-d'Or est plus vieux que ça, dans la région de Val-d'Or. Et je vous remercie pour votre attention.

3315

3320

3325

LE PRÉSIDENT :

Nous aussi, on vous remercie. J'aurais une question.

Veux-tu commencer? Oui? Vas-y.

3330

LE COMMISSAIRE :

Je suis impressionné par les explications que vous donnez avec tous les exemples, mais vous dites dans votre mémoire que le minerai ne pousse pas deux fois. Comment est-ce que vous voyez l'avenir de Val-d'Or avec les legs, les héritages que vous nous avez cités, en termes de services et autres, si le minerai ne pousse pas deux fois et si on considère que c'est quand même une ressource non renouvelable?

3335

M. JEAN-YVES POITRAS :

Je peux vous dire que le Nunavut est un bel exemple. Il y a des mineurs qui travaillaient ici, les familles sont restées ici, ils prennent l'avion le lundi, s'en vont dans le Nord, ils passent deux semaines et ils reviennent ici. Ils ne creusent pas dans le trou, icitte, ils ne font pas de trous dans le centre-ville, mais n'empêche que les familles sont restées ici parce que la minière a continué à les tenir occupés. Si la minière les avait abandonnés à la fermeture d'un projet, c'est là où Val-d'Or aurait été dans le trouble. Il aurait fallu qu'on se parte d'autres activités illicites.

3340

3345

LE COMMISSAIRE :

C'est clair. Alors, une dernière. Vous dites, et ça m'a fait sursauter un peu, que le projet s'inscrit dans une stratégie de pérennité économique locale.

3350

M. JEAN-YVES POITRAS :

Bien, je pense que...

3355

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que... et là, vous parlez d'une... bien, en fait, ces stratégies-là, c'est de quelles stratégies vous êtes en train de parler et est-ce que vous pouvez nous dire comment ce projet-là s'inscrit dans ces stratégies? C'est quelles stratégies, d'abord? Est-ce que c'est une stratégie qui est écrite ici ou...

3360

M. JEAN-YVES POITRAS :

Bien, déjà on... Puis c'est une stratégie qui est venue de façon naturelle. Déjà, on prenait un mineur, on l'envoyait en bas, on lui mettait un *jackleg* dans les mains, s'il était capable de le tenir plus que 20 minutes, il devenait un mineur permanent. Aujourd'hui, ce qu'on a fait, c'est qu'on s'est assuré que, premièrement, notre industrie minière continuait à grandir et se perfectionner, mais aussi on l'a supportée au niveau de l'éducation. Vous allez à la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, vous avez un cours d'extraction de minerai avec un vrai moulin de mine dans une école, où est-ce qu'ils vont

3365

3370 explorer les cinq façons de tirer l'or de la pierre, de l'extraire. Ça fait partie d'une stratégie où on veut
continuer sur le mouvement de cette expertise-là qui grandit. Vous avez Canmet, vous avez... On
travaille présentement, j'ai une rencontre vendredi, sur un projet de simulateurs, des simulateurs
miniers. Ça ne sera pas juste les gens de Val-d'Or qui vont en bénéficier, mais on s'entend-tu que c'est
à Val-d'Or qu'on va le faire, puis après ça, on pourra le diffuser, on pourrait en retirer des royautés sur
3375 certaines choses.

LE COMMISSAIRE :

Si je comprends bien, vous parlez d'une stratégie intuitive?

3380

M. JEAN-YVES POITRAS :

Bien, c'est comme la logique par-dessus la logique. On ne fait pas un plan sur le mur, mais on
marche un pas à la fois puis nos pas sont dans la bonne direction.

3385

LE COMMISSAIRE :

O.K. C'est compris.

3390

LE PRÉSIDENT :

Une petite pour moi.

M. JEAN-YVES POITRAS :

3395

Ça va me faire plaisir.

LE PRÉSIDENT :

3400

On a dit qu'il y aurait de plus en plus de mines à ciel ouvert, le ministère nous a donné des
chiffres lors de la première partie de l'audience, on a parlé de 7, 8 projets pour la région, un peu plus de
20, autour de 24 pour Québec, si je me rappelle des chiffres, là, de mémoire, mais vous savez que ça
suscite une controverse. Dans l'Ouest canadien, j'ai eu l'occasion dans une autre audience de voir ça,
ils ont pris, dans le cas de... c'est pour l'uranium, de remplir les fosses, mais ils se mettent toutes les
mines d'une région pour dire : « On en règle une, on la remplit, après ça on passe à l'autre. » Ils ont
entrepris de régionaliser, si l'on veut, la solution, mais ça, malgré les distances. Moi, j'ai été vraiment
surpris. C'est-tu quelque chose qui pourrait s'envisager? C'est nouveau, le phénomène des mines à ciel
ouvert dans la région, est-ce que c'est une réflexion qui s'est amorcée par ici? Est-ce que c'est... On voit
3405 la compagnie Agnico Eagle travailler à la restauration du site Manitou, ce n'était pas son site, et puis ils

3410 sont quand même dessus, bon, ils ont fait une entente avec le gouvernement, est-ce qu'on peut imaginer que les acteurs dans la région pourraient en arriver à dire : « On va faire des solutions un peu plus collectives »?

M. JEAN-YVES POITRAS :

3415 Mais on tire déjà un bon parti de ce qui ressort des mines à ciel ouvert. Il y a des choses que...
Je vais vous donner un exemple d'une ville qui s'appelle Schumacher, tout près de Timmins. On n'a pas rempli les galeries sous terre après les avoir exploitées, ce que monsieur parlait, de *backfilling*. C'est qu'on exploite, ensuite on la remplit de... de la *waste*, là, du... bien, l'exemple, c'est que ça va servir à remplir une mine qui ne risque pas de *caver*. « *Caver* », ça veut dire que c'est... On *cape* des vieux projets. Agnico, je ne pense pas qu'ils sont... qu'ils vont laisser ça en mauvais état. Ils vont y travailler, mais de là à le remplir, on rêve. Mais peut-être de l'aménager de façon à ce que ça ait un aspect plus naturel, moi je pense que Agnico sont assez professionnels pour s'assurer de répondre à cette question-là. Mais la méthode, je ne suis pas un expert, mais je peux vous dire que, dans les mines, rien ne se crée, rien ne se perd. Le trou qui est à côté de la ville de Val-d'Or, on vient de faire un chemin, on va charrier de la *muck* pour rehausser nos terrains puis développer notre parc industriel. C'est quelques milliers de tonnes. On le *crush*. On pourrait le remettre sur le chemin de fer puis l'envoyer à Montréal pour faire des routes. Ce n'est pas perdu. Les déchets de l'un sont les bijoux de l'autre. Mais je pense que l'industrie minière va devoir travailler avec nous autres à voir quel genre de bijoux on peut faire et s'assurer de laisser quelque chose de beau et de propre; c'est ce que je fais d'habitude quand je fais le ménage.

3420
3425
3430

LE PRÉSIDENT :

3435 Parfait. Votre point de vue est très clair. Bien, écoutez monsieur Poitras, il nous reste à vous remercier. Vous êtes fort éloquent, je peux vous dire ça.

M. SYLVAIN BLAIS

3440 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais monsieur Sylvain Blais, le directeur régional de Hewitt Équipement.

M. SYLVAIN BLAIS:

3445 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Blais.

3450

M. SYLVAIN BLAIS :

En débutant, je vais prendre quelques minutes pour présenter l'entreprise Hewitt Équipement. Hewitt est une entreprise familiale et québécoise fondée en 1952 par feu Robert Hewitt. Notre siège social est à Pointe-Claire, on a 46 succursales dans l'Est du Canada, pour totaliser tout près de 2 100 employés. Notre champ d'activités comprend la vente, la location, le service après-vente de la gamme complète des produits de marque Caterpillar, en plus d'opérer les centres de location Hewitt. On a également un important centre de formation pour nos propres besoins internes, tout comme ceux de notre clientèle.

3455

3460

Évidemment, un projet comme Akasaba Ouest, dans l'éventualité où la construction, l'exploitation de la mine seraient attribuées à des entreprises locales, bénéficierait directement à une entreprise comme Hewitt Équipement, mais aussi à plusieurs entrepreneurs miniers et différentes entreprises locales. Le plan vise l'excavation, le déplacement de 10 à 12 000 tonnes de matériau par jour, ce qui nécessiterait quand même une flotte d'équipements afin de procéder à ces travaux-là, en plus des services de soutien qui peuvent être offerts par nous.

3465

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3470

Début de la phrase, à la page 2 : « La construction de la mine nécessitera... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] de la communauté du Lac-Simon. »

On parlait tantôt de 80 emplois puis on entendait certains commentaires : « Seulement 80 emplois pour sept ans. » Pour une région comme l'Abitibi -- moi, je suis originaire d'ici -- 80 emplois, c'est énorme. Ce n'est pas... on n'est pas dans des entreprises qui génèrent 500 emplois, en Abitibi-Témiscamingue. Une entreprise qui dit : « Je vais générer 80 ou 100 emplois », c'est très, très significatif, puis comme Jean-Yves le mentionnait, bien ce n'est que des emplois directs. Évidemment, il y a énormément d'emplois indirects qui sont générés par une initiative comme celle-là. Donc, il y a évidemment des retombées indirectes significatives, autant dans les services professionnels, les dépenses réalisées par les employés, évidemment des retombées fiscales qui sont bénéfiques autant à l'échelle provinciale que fédérale.

3475

3480

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3485

Début de la phrase, à la page 3 : « Agnico Eagle est toujours à l'écoute... »

Fin de la phrase, à la page 3: « [...] et de ses employés. »

3490 Pour la sécurité de leurs employés, je voudrais mentionner un exemple concret qu'on a eu la chance de travailler avec eux en 2016, qu'on a mentionné dans notre mémoire. Une solution innovatrice a été déployée en introduisant, dans leur flotte d'équipements souterrains à la mine LaRonde, un chargeur souterrain autonome. Cette solution permettait de réduire l'exposition à des zones à risque pour leurs employés. C'est des solutions comme celles-là qui sont régulièrement... et j'en noterai quelques autres au travers monénoncé.

3495 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 3 : « Hewitt Équipement croit fermement... »

Fin de la phrase, à la page 3: « [...] et du site Manitou pour la disposition des résidus. »

3500 J'aimerais également mentionner le fait qu'Agnico Eagle est également un modèle dans la communication avec la population, étant moi-même tout près du site Goldex, je peux en témoigner dans les efforts qui sont mis pour expliquer les impacts, expliquer tout ce qui va se produire et une ouverture à entendre les commentaires et à s'ajuster. C'est une entreprise extrêmement respectueuse autant des citoyens que de ses employés, mais aussi de ses fournisseurs comme nous. On a vu plusieurs
3505 exemples de cette grande communication-là avec les sites Goldex, Canadian Malartic, qui sont évidemment situés dans des zones urbaines.

3510 Ce projet peut également avoir des retombées pour notre entreprise, si nous sommes retenus comme fournisseurs pour une partie ou pour l'ensemble de l'équipement requis. Cela représente évidemment des retombées économiques importantes pour la compagnie. Un projet comme celui-là, situé à seulement 15 kilomètres de Val-d'Or, serait desservi par la succursale qui est sous ma responsabilité ici, à Val-d'Or, puis évidemment que ça contribuerait à l'augmentation de notre volume d'affaires, à l'augmentation de l'embauche aussi de ressources dans notre entreprise, et qui sont des emplois de qualité.

3515 En 2016, Hewitt Équipement a investi plus d'un million de dollars ici, dans la région à Val-d'Or, pour doubler la superficie de notre entrepôt. Ceci a été fait en réponse à la demande croissante pour les services, puis évidemment, une grande partie de cette croissance-là est générée par des projets miniers, par l'augmentation de projets miniers, des gros, des petits, mais des projets comme Akasaba
3520 permettent d'envisager des investissements de cette ampleur-là pour une entreprise comme nous. Ça donne une confiance qu'il y aura une pérennité au niveau du commerce.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3525 **Début de la phrase, à la page 3 : « La Compagnie a également embauché... »**

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] et à Pointe-Claire. »

3530 Un projet comme Akasaba Ouest, avec sa durée de vie prévue de sept ans, contribue donc à la stabilité et à la pérennité des activités d'Agnico Eagle en région, mais aussi des entreprises comme la nôtre et plusieurs autres qui peuvent par la suite envisager des investissements.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3535 **Début de la phrase, à la page 4 : « En 2017, Agnico Eagle... »**

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] de ses ressources naturelles. »

3540 Je maintiendrais aussi que l'industrie minière apporte des emplois de très haute qualité, avec des salaires substantiels qui sont bien au-delà de la moyenne québécoise, ce qui génère aussi des retombées économiques très importantes pour notre région.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3545 **Début de la phrase, à la page 4 : « C'est avec une immense fierté... »**

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] dont bénéficieront Québécois et Canadiens. »

Donc, encore une fois, nous supportons sans réserve ce projet et souhaitons que la recommandation du BAPE soit positive à cet effet.

3550 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de votre mémoire. Vous permettez qu'on vous pose quelques questions?

M. SYLVAIN BLAIS :

Tout à fait.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Puis ne soyez pas surpris, ne tombez pas sur le dos. Moi, je voudrais que vous me parliez du Caterpillar 795F AC.

3560 **M. SYLVAIN BLAIS :**

Le 795, je ne le connais pas celui-là.

3565 **LE PRÉSIDENT :**

Ça m'inquiète, alors, parce que c'est le camion de mine tout électrique que votre compagnie que vous représentez vend. Ça veut dire qu'il n'y en a pas dans la région, alors?

3570 **M. SYLVAIN BLAIS :**

On a des 793F actuellement sur site.

LE PRÉSIDENT :

AC?

3575 **M. SYLVAIN BLAIS :**

Des 793F.

LE PRÉSIDENT :

3580 Ils ont le F, mais ils ont le modèle AC, *alternative current*, tout électrique, zéro émission. Vous n'avez pas ça, vous, dans la région?

M. SYLVAIN BLAIS :

3585 Je ne suis pas le spécialiste de la machinerie, on a des représentants qui sont plus spécialisés à ce niveau-là. Si on parle des équipements tout électriques, encore une fois sans en être un spécialiste, il y a des projets chez Caterpillar pour développer des équipements entièrement électriques. Mais est-ce que vous me posez cette question parce que ce sont les équipements qui seraient prévus pour ce projet? Ce qui me surprendrait énormément, là.

3590 **LE PRÉSIDENT :**

3595 Vous savez, on est devant un projet où les impacts sur les changements climatiques, les émissions de gaz à effet de serre, dans les opérations de la mine, sont plus importants que les sept ans de transport sur 15, 17 kilomètres aller-retour. Ce n'est quand même pas n'importe quoi. Or, il existe des camions de mine tout électriques. J'ai été sur Internet et le Caterpillar qui est représenté en principe par votre compagnie, là, je vois bien le sigle de « CAT » ici, moi je me disais : Ils vont me dire que là, on en a dans la région au moins 40 en opération pour... parce qu'on a une préoccupation environnementale sérieuse. Et là, vous me dites que vous ne connaissez même pas ça. Ça m'inquiète un peu, là.

3600

M. SYLVAIN BLAIS :

Bien écoutez, là, peut-être que vous avez des informations que je n'ai pas. Je n'ai pas...

3605

LE PRÉSIDENT :

Ah, c'est sur le site Internet de Caterpillar.

3610

M. SYLVAIN BLAIS :

... au niveau des équipements électriques, mais les camions électriques, à ma connaissance, ne sont pas encore déployés chez Caterpillar.

LE PRÉSIDENT :

3615

Ah, bien là, allez sur le site Internet, vous allez voir que le 795F AC... Je ne peux pas vous dire le prix, je n'ai pas essayé de négocier ça, ça c'est certain, mais ce que je comprends, c'est que ce n'est pas encore arrivé dans la région, c'est ça qu'il faut comprendre?

3620

M. SYLVAIN BLAIS :

Non, absolument pas. Les plus gros qu'on a en région sont au site de Canadian Malartic, c'est des 793F. Comme je mentionnais, il y a toujours des améliorations technologiques qui sont mises sur les camions pour réduire les émissions, réduire le bruit, mais ce ne sont pas des camions électriques comme vous le mentionnez.

3625

LE PRÉSIDENT :

Mais qu'est-ce qu'ils font pour réduire le bruit?

3630

M. SYLVAIN BLAIS :

Bien, on appelle ça des *quiet packs*, c'est des ensembles d'équipements qui sont mis par-dessus les différentes pièces afin de réduire le bruit. Je pourrais donner d'autres exemples, comme il y a des...

3635

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les gens dans la région commandent ce type de camion ou si ça reste dans votre catalogue?

3640

M. SYLVAIN BLAIS :

Bien, on a un site actuellement mine à ciel ouvert, c'est le 793F, et il y a effectivement plusieurs de ces camions-là.

3645

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est Malartic ou l'autre? C'est Malartic?

M. SYLVAIN BLAIS :

3650

C'est Malartic.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. SYLVAIN BLAIS :

3655

On n'a pas d'autres sites à ciel ouvert en Abitibi, là, présentement.

LE PRÉSIDENT :

Ah oui, c'est vrai, vous avez raison. Bon, alors...

3660

M. SYLVAIN BLAIS :

3665

Il y a plusieurs initiatives, là, t'sais, je vous parlais des *quiet packs*, mais il y a aussi des choses qui sont mises, des *rubbers* qui sont mises dans les boîtes, des choses comme ça, là. Il y a la réduction aussi que la mine va faire, réduction d'utilisation des camions en période de nuit puis tout ça. Mais je pense qu'ils sont bien énumérés dans les différents documents qu'ils ont énumérés. Mais ce que je voulais mentionner par là, encore une fois, c'est le grand respect et la grande ouverture que je sens chez l'entreprise Agnico Eagle pour prendre ces soucis-là ou ces irritants-là qu'ils peuvent générer, parce qu'on... je pense qu'il n'y a pas une industrie qui ne génère pas des inconvénients pour ses voisins, mais Agnico Eagle est un modèle à cet effet-là, pour réduire ces irritants-là puis mettre en place toutes les solutions qui sont possibles, et avec l'ingéniosité des gens de notre région puis des technologies qui existent, bien développent des choses qui peuvent être innovantes également.

3670

3675 **LE PRÉSIDENT :**

Une autre question qui m'intriguait : est-ce que vous avez des employés autochtones?

3680 **M. SYLVAIN BLAIS :**

Oui, bien moi à la succursale, de mémoire j'en ai un.

LE PRÉSIDENT :

3685 Vous en avez un?

M. SYLVAIN BLAIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3690 O.K. J'avais oublié de poser la question pour le parc industriel, mais on se reprendra.

Tu y vas? Oui, vas-y.

3695 **LE COMMISSAIRE :**

3700 Bien, vous dites dans votre mémoire que le projet devrait générer des opportunités pour les communautés autochtones, et plus particulièrement la communauté de Lac-Simon. Quelles sont ces opportunités-là que ce projet peut générer pour eux? Mais, plus encore, au-delà des opportunités, comment est-ce que vous faites pour qu'ils saisissent ces opportunités? Une chose est d'avoir des opportunités et autre chose est de matérialiser ces opportunités-là. Comment est-ce que ça se fait, en termes d'emplois et de retombées pour cette communauté que vous particularisez dans votre mémoire?

M. SYLVAIN BLAIS :

3705 Si vous me permettez, je vais parler peut-être du défi régional qu'il y a. Mais il y a eu... on a maintenant une université autochtone à Val-d'Or pour aider à la formation des communautés autochtones qui désirent occuper certains types d'emplois qui nécessitent certaines formations. Il y a une intégration qui est faite de toutes les entreprises. Une entreprise comme Agnico Eagle, dans ce que je mentionnais, c'est qu'il y a une volonté. Je sais qu'il y a une volonté, il y a déjà eu des discussions
3710 avec une communauté comme le Lac-Simon pour générer des opportunités comme ça. Puis on le voit dans l'industrie minière, les projets qui sont faits dans le Nord québécois, les projets qui sont faits en

3715 proximité des communautés autochtones, il y a une volonté de générer des opportunités pour les gens qui voudront les saisir. Maintenant, bien c'est aux deux joueurs à ce moment-là de saisir ces opportunités-là et de les réaliser, mais définitivement, je sais qu'il y a une volonté, comme il y a une volonté pour plusieurs entrepreneurs ici ou entreprises locales de générer des emplois de qualité puis d'intégrer...

3720 **LE COMMISSAIRE :**

Mais est-ce qu'à votre connaissance il y a eu une volonté du côté des gens de la communauté autochtone de saisir ces opportunités-là?

3725 **M. SYLVAIN BLAIS :**

3730 C'est une très grande question à laquelle je n'ai malheureusement pas la réponse. Il y a définitivement, comme partout, il y a une volonté de certaines personnes de saisir certaines opportunités, mais ce n'est peut-être pas tous. Mais je ne suis pas un spécialiste, là, des régions... de la communauté autochtone du Lac-Simon, ou de toute autre communauté autochtone, mais on voit de plus en plus de gens qui intègrent nos différentes entreprises puis qui intègrent aussi les écoles, les universités. On voit de très beaux progrès à cet effet-là.

LE COMMISSAIRE :

3735 Je comprends. Bien, je pose la question parce que vous les avez directement citées. Alors, une dernière question pour moi, c'est : dans votre mémoire, vous avez parlé d'un « *comité de suivi qui assure une présence active et transparente au sein des communautés.* » Je vous cite mot à mot.

M. SYLVAIN BLAIS :

3740 Oui.

LE COMMISSAIRE :

3745 C'est quoi ce comité dont vous nous parlez ici, est-ce que c'est un comité qui est déjà mis en place par Agnico Eagle pour son projet Akasaba Ouest? Est-ce que vous pouvez élaborer un peu sur le comité que vous parlez?

M. SYLVAIN BLAIS :

3750 Bien, je ne peux pas parler pour le projet Akasaba Ouest qui n'est pas encore débuté. J'ai quand même lu les documents qui ont été émis sur toutes les communications qui ont été faites en prévision

3755 de l'audience publique, et il y a eu énormément d'efforts, et on l'a vu dans tous les témoignages qu'on a eus, des communications qui ont été faites avec les associations de chasse et pêche, avec les gens... individuellement avec les gens qui ont leurs camps de chasse ou des sites près d'Akasaba, mais ce dont on faisait majoritairement mention également, c'est pour la mine Canadian Malartic, dont Agnico Eagle a une participation importante. On voit les efforts qui sont faits pour avoir une communication franche et honnête avec les gens de la communauté.

3760 De mon côté personnellement, je suis plus près de la mine Goldex, mine souterraine, moins d'impacts, mais on a des choses régulièrement, des pamphlets qui nous sont envoyés pour nous expliquer des choses, on peut s'inscrire à des... des appels téléphoniques lorsqu'il y a des sautages. On voit qu'il y a une sensibilité, une ouverture, toujours quelqu'un à qui on peut parler s'il y a des inquiétudes quelconques ou des questionnements, puis il y a une très belle ouverture qui est faite. Évidemment, il y a un... avec la mine Canadian Malartic qui est dans la ville, là il y a un communiqué
3765 puis il y a des efforts extrêmement importants. Au démarrage de la mine, je travaillais dans la communauté à Malartic et je pouvais définitivement témoigner des efforts qui étaient là. Et depuis qu'Agnico Eagle a une participation dans la mine, on voit... je pense que la majorité des gens de la région peuvent souligner les efforts soutenus qui ont été mis pour adresser les différents points au niveau de la communauté.

3770 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Donc, je comprends qu'il s'agit d'efforts faits et non d'un comité de suivi qui existe...

3775 **M. SYLVAIN BLAIS :**

Bien, il y a le comité de suivi, effectivement, il y a un comité de suivi qui est fait à Malartic, mais...

3780 **LE PRÉSIDENT :**

Malartic?

M. SYLVAIN BLAIS :

Côté Malartic.

3785 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, O.K., c'est ça. Mais pas ici à Val-d'Or?

3790

M. SYLVAIN BLAIS :

Val-d'Or, pas à ma connaissance, pas à ma connaissance, sauf que, comme je vous dis, comme citoyen, je ne crois pas que personne aurait besoin d'un comité de suivi, là. Il y en a peut-être un qui existe, je ne pourrais pas...

3795

LE PRÉSIDENT :

C'est parce qu'on ne comprenait pas à quoi ça s'appliquait, à quelle ville. Là, ça permet de préciser.

3800

M. SYLVAIN BLAIS :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

3805

O.K. Alors, bien voilà, c'était la dernière précision qu'on voulait obtenir. Alors, il nous reste à vous remercier...

LE COMMISSAIRE :

3810

Merci.

LE PRÉSIDENT :

... puis à m'envoyer des nouvelles du Caterpillar.

3815

M. SYLVAIN BLAIS :

Je vais aller voir ça, là, 795 AC?

LE PRÉSIDENT :

3820

AC.

M. MARIO SYLVAIN

LE PRÉSIDENT :

3825

Alors, écoutez, on va appeler un dernier intervenant, monsieur Mario Sylvain qui représente la MRC de l'Or. En fait, il faut dire la MRC de La Vallée-de-l'Or.

M. MARIO SYLVAIN :

3830

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Voilà.

3835

M. MARIO SYLVAIN :

Ça fait que, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

3840

Bonsoir monsieur.

LE COMMISSAIRE :

3845

Bonsoir.

M. MARIO SYLVAIN :

3850

Bien, rapidement, peut-être faire un petit retour sur qu'est-ce que la MRC. Dans le fond, c'est un organisme supramunicipal créé par l'État. À l'époque, avec la création de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la fin des années 70, début 80, on a mis en place, dans le fond, des structures, les MRC, pour faire l'aménagement du territoire, encadré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Donc, le mandat de base étant vraiment, avec ses six municipalités, on parle de Malartic, Val-d'Or, Rivière-Héva, Senneterre ville, Senneterre paroisse et Belcourt, donc de faire une planification du territoire, et on parle d'un territoire de 27 000 -- je vais arrondir ça, là -- 27 000 kilomètres carrés.

3855

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « Ses domaines d'activité... »

3860

Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] et le Service administratif. »

Bon, les raisons du mémoire, je n'en ferai pas la lecture intégrale, mais rapidement.

3865

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « L'intérêt de la MRC... »

Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] et social de son territoire. »

3870

Ce mémoire reflète l'idée générale véhiculée dans le schéma d'aménagement et de développement; on parle de la version 2005 qui est la version qui est encore, je dirais, à jour et encore utilisée à la MRC, qui est souvent révisée ou souvent corrigée, là, à peu près à chaque année il y a des petits correctifs qui font que c'est une version que, je dirais, en roulement, qui est toujours un peu... qui est un peu mise à jour.

3875

LE PRÉSIDENT :

En développement.

3880

M. MARIO SYLVAIN :

En développement, effectivement.

3885

Donc, on a des grandes orientations, il y a 11 grandes orientations à l'intérieur du schéma d'aménagement. Il y en a une sur le volet économique, qui se lit comme suit. Donc, on vise à :

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « Privilégier une utilisation... »

3890

Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] minier sur le territoire de la MRC. »

3895

Je tiens quand même à rappeler qu'au niveau de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il y a un article qui dit clairement qu'on est encadré dans notre développement au niveau de l'urbanisme, mais on ne peut pas jamais aller à l'encontre de l'exploration et de l'exploitation minière dans les projets. Il y a vraiment un article, qui est le 246, qui donne des balises assez claires pour dire : bien oui, on peut faire de l'aménagement du territoire, on peut décider qu'est-ce qu'il y a comme usages, à quel endroit, bon, les périmètres urbains, les secteurs de villégiature, tout ça, mais dans le cas présent, bien on est dans un secteur d'exploitation, dans le fond, des ressources, on appelle ça... c'est l'affectation forestière, qui dans le fond permet l'exploitation minière, l'exploitation forestière, je dirais, de façon très large. Bon, ce qu'on dit, c'est que :

3900

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « Les mines assurent... »

3905 **Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] transformation des ressources naturelles. »**

3910 On parle de région ressource, donc c'est le bois et les mines qui sont les emplois moteurs, dans le fond, de la région. Le secteur primaire qui occupe une place prépondérante dans l'économie régionale concerne près de 12,7 % des emplois, et comme il a été dit précédemment, bien dans le fond, vu que c'est des emplois primaires, bien on sait qu'il en découle d'autres emplois après, dans les secteurs tertiaires, les secteurs secondaires. Et comme ça a été dit aussi tantôt -- là, j'ai l'impression que je répète beaucoup de choses --, mais l'essentiel de l'activité minière s'exerce vraiment sur le long de la faille de Cadillac.

3915 Pour ce qui est de l'Abitibi, bien effectivement, on part de Rouyn-Noranda, on s'en vient jusqu'ici, jusqu'à Louvicourt, et c'est vraiment à cet endroit-là que se concentrent, je dirais, les filons d'or. Et je sais qu'historiquement les mines étaient peut-être plus souterraines parce qu'on se concentrait sur des veines d'or, on allait rapidement chercher avec des galeries, là où il y avait une concentration d'or, et ce que j'en comprends, en n'étant pas spécialiste et non plus géologue, c'est que maintenant, bien on va chercher des concentrations moins élevées, et c'est pour ça qu'on est dans les mines à ciel ouvert; on va chercher des faibles tonnages, mais on va ramasser un plus gros morceau de roche et de roc et de stérile. On dit que :

3925 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 2 : « Le contexte économique actuel... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] imputables au secteur minier dans cette même année. »

3930 J'en profite pour faire un correctif, là, je suis à l'intérieur du mémoire, à la page 2, je suis au deuxième paragraphe. On parle, au niveau du montant, on dit : « 711... » Ce qu'il faut lire, dans le fond, c'est : 711,7 millions en investissements dans la région en 2015. Je crois qu'il manquait, si je ne me trompe pas, il manquait une virgule dans le chiffre.

3935 On avait également, au niveau du schéma d'aménagement, toujours le volet social où, dans les grandes orientations, on avait celle qui parlait d'assurer le maintien et le développement des services et équipements publics sur le territoire de la MRC. Donc, toute chose ayant un lien ensemble, bien dans le fond, ce qui découle de cet objectif-là c'est :

3940 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 2 : « Un des objectifs qui en découle... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] des arénas, des piscines intérieures, et caetera. »

3945 Et, évidemment, ces infrastructures-là en partie sont souvent... on a souvent des aides financières des compagnies minières pour en faire, dans le fond, la mise en place.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3950 **Début de la phrase, à la page 2 : « La MRC appuie l'offre de projets... »**

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] un sentiment d'appartenance à la région. »

Donc, c'est vrai que pour nous ici, c'est une aide au développement et à la façon dont la région s'est structurée avec les années.

3955 Je fais ça bref, je pense qu'à l'heure où on est rendu...

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3960 **Début de la phrase, à la page 3 : « Concrètement, le projet Akasaba Ouest... »**

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] parc à résidus miniers Manitou. »

3965 Ce site minier là a été très problématique dans le passé, c'est un site qui était orphelin et que, dans le fond, la mine Goldex a aidé à réhabiliter en amenant, dans le fond, des résidus et en permettant de neutraliser le site. Mais, je vous dirais, il y a quelques années on avait ici un organisme de bassin versant qui était de la rivière Bourlamaque, puis un des gros problèmes qu'on avait avec cette rivière-là, qui était apparemment l'une des plus polluées au Québec, c'était vraiment ce site minier là qui était non confiné, qui était un ancien site qui datait des années 40, 50, et dont les rejets s'en allaient dans la rivière, ça fait que c'est pour ça qu'on parle de consolidation. On a un effet, quand même un impact positif, au moins on profite de résidus miniers pour en neutraliser d'autres. Puis le site a été confiné

3970 aussi avec le temps, il y a eu des gros travaux qui ont été faits en collaboration avec le ministère et la mine Goldex.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3975 **Début de la phrase, à la page 3 : « On parle d'environ... »**

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] infrastructures existantes et futures. »

Fin du mémoire.

Je m'arrête là. Si vous avez des questions...

3980

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça va. J'aimerais savoir, dans un premier temps, une chose qui m'a surpris en lisant votre mémoire... d'habitude, je regarde comment un mémoire est structuré, bon, vous avez : « Raison d'être du mémoire », « Volet économique », « Volet social ». Là, j'ai tourné la page, j'ai dit : où est le volet environnement? Il n'y en a pas.

3985

M. MARIO SYLVAIN :

Oui, effectivement.

3990

LE PRÉSIDENT :

Y a-t-il une raison?

3995

M. MARIO SYLVAIN :

Bien, on n'a pas vraiment... moi, je suis allé vraiment selon... je n'ai pas voulu rien inventer, j'ai pris le schéma d'aménagement, je suis allé sur des choses qui étaient établies. Mais au niveau de l'environnement, la seule chose qu'on identifie au niveau des mines comme problématique, c'est les sites orphelins, ce qui n'est plus... qui sont, dans le fond, en train de se réhabiliter tranquillement, comme le site Manitou-Barvue était un site à l'époque qui était un site orphelin. Ça fait que ça, c'est la responsabilité directement du ministère de l'Environnement, qui tranquillement est en train de restaurer les sites un après l'autre. Mais, maintenant, lorsqu'une nouvelle mine ouvre comme sur un projet comme ça, ils ont à mettre des montants en fiducie pour, de toute façon, la restauration future du site. Donc, maintenant, ce n'est plus comme à l'époque, où la minière, bon, faisait ses travaux puis, bon, faisait faillite ou disparaissait dans le décor. Maintenant, bien ils sont obligés de mettre les montants d'avance, donc l'argent normalement devrait déjà être là au démarrage du projet. Ça fait que la loi ayant changé, effectivement, on n'a pas attaqué l'aspect environnemental.

4000

4005

LE PRÉSIDENT :

4010

Mais, excusez, vous avez des responsabilités en environnement. Je lis à la page 87 de votre schéma d'aménagement que vous avez un volet environnemental dont la protection du milieu naturel, et là je cite :

4015

« L'objectif, c'est de conserver et de mettre en valeur le caractère particulier des sites écologiques. »

Et là, je voudrais comprendre. Ça me semble une mission qui est aussi importante que

4020 l'économie, comment ça se fait que vous n'en parlez pas, d'une part, et d'autre part, il me semble que le site faunique qui est au sud, là, consacré au caribou, qu'Environnement Canada a zoné comme étant l'habitat du caribou, que Québec a zoné d'une autre façon, qu'est-ce que vous faites de particulier pour les caribous et ce site faunique, la MRC?

4025 **M. MARIO SYLVAIN :**

Présentement, à l'intérieur du schéma d'aménagement, on a identifié l'aire protégée du caribou, donc on parle d'à peu près 400... dans les 430 kilomètres carrés.

4030 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ça, c'est le gouvernement qui l'a défini.

4035 **M. MARIO SYLVAIN :**

Ça, ça a été défini par le gouvernement.

LE PRÉSIDENT :

4040 Vous êtes devant un fait accompli, là, vous êtes obligé de le mettre sur la carte.

M. MARIO SYLVAIN :

Exactement, et on a aussi...

4045 **LE PRÉSIDENT :**

Vous, qu'est-ce que vous avez fait de plus pour le caribou?

M. MARIO SYLVAIN :

4050 On a identifié une petite réserve écologique, aussi, à la demande du ministère, qui est de 6,5 kilomètres carrés, mais qui était plus au sud. Mais sinon, pour le reste, je vous dirais, on est membre également du comité de rétablissement du caribou, mais je n'ai pas eu de recommandations du ministère me disant : « Écoutez, on devrait peut-être ajouter certains secteurs comme de protection faunique. » Mais à l'intérieur du schéma, ce qu'on identifie en protection pour les secteurs écologiques ou fauniques, c'est à la demande des ministères, ce n'est pas nous qui les identifions. On est plus une courroie de transmission dans ces dossiers-là, parce qu'on n'a pas l'expertise en biologie. Mais sur...
4055

LE PRÉSIDENT :

4060 Alors, expliquez-moi pourquoi vous êtes proactif en économie, mais vous n'êtes pas proactif en environnement; vous êtes la courroie de transmission, côté environnement.

M. MARIO SYLVAIN :

4065 Bien, un schéma d'aménagement, dans ce genre de dossier là, effectivement, au niveau faunique, on va prendre ce qu'on nous demande d'intégrer dans un schéma, donc de protéger, et les habitats fauniques sont identifiés, les aires protégées sont identifiées, mais à la demande du ministère Forêts... bien, Forêts, Faune et Parcs -- à l'époque, ce n'était pas Forêts, Faune et Parcs, mais c'était le volet Faune -- c'est eux qui vont nous demander d'identifier au schéma d'aménagement ces secteurs-là, pour qu'ils puissent être identifiés, puis après, intégrés dans les réglementations municipales. Mais ce n'est pas nous qui allons les -- comment je vous dirais ça? -- pas les inventer, mais qui allons les répertorier, ça va vraiment être les ministères.

4075 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais vous êtes membre du comité de rétablissement. Dans le comité de rétablissement, là, vous êtes au courant des problèmes que vit l'espèce en question, et qu'est-ce que vous avez fait comme efforts spécifiques, là, qui vient de vous, pour le caribou?

4080 **M. MARIO SYLVAIN :**

 Bien, chaque partenaire dans ce comité-là, à l'époque, a fait certaines interventions. Nous, on a participé à un moment donné financièrement à l'affichage. Donc, il y a eu des panneaux d'affichage qui ont été identifiés dans... pour montrer aux gens : « Écoutez, attention, vous êtes dans le secteur de l'aire protégée » ou de la... je pense que c'était l'aire écologique, donc : « Vous êtes dans un secteur protégé caribou, vous n'avez pas le droit... bon, faites attention », puis c'était des avertissements.

LE PRÉSIDENT :

4090 Avez-vous fait une réglementation qui interdit un certain nombre de choses?

M. MARIO SYLVAIN :

 Non, il n'y a aucune réglementation.

4095

LE PRÉSIDENT :

Pas de réglementation?

4100

M. MARIO SYLVAIN :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Vous vous fiez à la bonne foi des gens?

4105

M. MARIO SYLVAIN :

Bien nous, dans le fond, on y va vraiment sur ce qu'on nous a recommandé, puis c'est l'aire protégée qui fait présentement vraiment la...

4110

LE PRÉSIDENT :

Vous avez un pouvoir d'autonomie. Moi, je veux voir c'est quoi votre réflexion, pas le miroir des autres, là. Je veux savoir si vous en avez une, réflexion. Si vous n'en avez pas, vous me le dites, ça ne me dérange pas, je vais juste cesser de chercher, là. C'est juste que j'essaie de comprendre ce que vous, vous faites en propre.

4115

M. MARIO SYLVAIN :

Bien, je vous dirais qu'on n'a pas vraiment la réflexion à la MRC, non, effectivement.

4120

LE PRÉSIDENT :

Bon. Là, c'est plus clair, là, je vais arrêter de chercher un peu. Je me posais une dernière question. Il y a des sentiers de quad, de motoneige, il y a de la villégiature, est-ce que la MRC, par exemple pour la villégiature, là, au lac Ben, au lac Bayeul et puis au lac...

4125

M. MARIO SYLVAIN :

Sabourin.

4130

LE PRÉSIDENT :

... Sabourin, est-ce que les gens sont propriétaires du terrain ou si c'est des baux?

4135

M. MARIO SYLVAIN :

En général, c'est pas mal des propriétaires.

4140

LE PRÉSIDENT :

Le gouvernement a cédé la propriété foncière?

M. MARIO SYLVAIN :

Oui

4145

LE PRÉSIDENT :

À Sabourin aussi?

4150

M. MARIO SYLVAIN :

Oui. En grande partie, oui.

LE PRÉSIDENT :

4155

En grande partie?

M. MARIO SYLVAIN :

4160

Oui. Écoutez, je pourrais le valider, là, parce que souvent, ce n'est pas toujours... il peut y avoir encore des terrains en location, mais ça, on pourrait... je pourrais vous donner...

LE PRÉSIDENT :

4165

Et ça remonte à longtemps?

M. MARIO SYLVAIN :

Oui oui, ça remonte aux années 60, 70, là, ces secteurs-là. Ils ont été identifiés après au schéma

4170 d'aménagement comme étant des secteurs existants, et au schéma, ce qu'on a fait, c'est qu'on a mis
des bandes de protection riveraines, des bandes boisées de 200, 250 mètres, et on nous a limités,
quand même, contraints, il n'y a pas d'expansion possible de ces secteurs-là, donc qu'est-ce qui était
construit a été identifié, mais on ne va pas en ajouter. Dans le fond, il n'y a pas de place pour ajout de
villégiature dans ces trois lacs-là.

4175 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. MARIO SYLVAIN :

4180 Ils sont confinés à qu'est-ce qui existait quand les schémas d'aménagement ont été mis en place.
On a simplement limité l'expansion à qu'est-ce qui était présent. On ne voulait pas avoir plus de
villégiature sur ces lacs-là.

4185 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les gens, par exemple, qui demeurent au lac Sabourin ont le droit de se promener en
motoneige n'importe où dans la réserve l'hiver et est-ce qu'il y a une réglementation là-dessus?

4190 **M. MARIO SYLVAIN :**

4195 Ça, je vous dirais que le suivi pour les aires protégées, normalement c'est au ministère de
l'Environnement à mettre en place des comités, et je crois que ce n'est pas encore fait au Québec, en
tout cas ce n'est pas encore fait en région, puis c'est quelque chose qui a été souvent décrié. C'est qu'ils
ont rapidement mis des aires protégées en place pour aller chercher les pourcentages de protection
qu'on devait atteindre, là, on parlait d'un 8 %, maintenant je pense qu'il faut atteindre un 12 % de
protection d'aires protégées, mais c'est resté sans action. Il a déjà été proposé que le comité de
rétablissement du caribou devienne un comité qui soit mis en place pour un peu gérer l'aire protégée,
mais ce n'est pas allé plus loin dans le temps. Mais présentement, c'est un problème, je vous dirais, qui
est majeur, bien en tout cas qui est en région, je ne sais pas s'il est partout au Québec, mais on a des
aires protégées identifiées sur cartes, où effectivement il n'y a plus d'émission de nouveaux baux ou des
choses comme ça, de nouveaux camps de chasse possible, mais par contre, il n'y a pas aucun comité
qui s'en occupe puis il n'y a pas rien, il n'y a aucune mesure de surveillance qui existe dans les aires
protégées, et pas seulement celle des caribous, là.

4205 **LE PRÉSIDENT :**

Comme vous êtes membre du comité de rétablissement, vous savez que le principal problème

4210 pour le caribou, c'est évidemment la destruction de son habitat, puis le deuxième, c'est le dérangement.

M. MARIO SYLVAIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4215 Bon. Vous avez des pouvoirs de réglementation dans votre schéma, qui évidemment, après, se sont répercutés dans les règlements municipaux, normalement. Alors, sur la question du dérangement, avez-vous déjà fait des propositions pour limiter le va-et-vient dans le territoire? Parce que, à mon avis, une motoneige ou un certain quad peuvent faire autant de bruit qu'un gros camion sur une route, alors...
4220 et ils pénètrent loin, là, il y a même un... d'après ce que j'ai vu sur la carte, il y a un sentier de quad qui passe très, très près de la réserve de biodiversité. Est-ce que vous n'avez pas une responsabilité de planification vis-à-vis ces phénomènes-là, vu que vous êtes membre d'un comité de rétablissement et que vous avez un pouvoir d'initiative?

M. MARIO SYLVAIN :

4225 Écoutez, il n'y a rien qui s'est fait... pour les sentiers quad ou motoneige, il n'y a rien qui a été fait. Ce qui a déjà été fait, c'est plus une planification pour le développement des nouveaux sentiers. Ces sentiers-là sont déjà existants, mais sinon, je sais qu'il n'y en a pas de nouveaux de prévus. Mais ce genre de comité là qu'on a déjà mis en place pour la planification des sentiers, c'était en collaboration
4230 avec les municipalités puis avec les gens des sentiers de quad et motoneige. Mais non, on n'est pas allé plus loin

LE PRÉSIDENT :

4235 Le sentier de quad qui passe très, très près, il est-tu là depuis longtemps?

M. MARIO SYLVAIN :

4240 Lui, je vous dirais... de mémoire, là, c'est peut-être une quinzaine d'années à peu près.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Puis vous autres, vous...

4245 **M. MARIO SYLVAIN :**

Je ne pourrais pas vous dire qu'est-ce qui est arrivé avant, là, si c'est ça ou l'aire protégée.

4250 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, mettons en gros une quinzaine d'années, je vais me fier à votre jugement, là. Mais le comité de rétablissement du caribou, là, ça date de 89, 90, ça fait quasiment 17 ans, donc c'est à peu près au même moment qu'on aurait créé et autorisé le passage de ce sentier-là?

4255 **M. MARIO SYLVAIN :**

4260 C'est possible. Moi, je suis arrivé au comité de rétablissement vers 2011, mais... c'est ça, ça fait que... Mais je vous dirais qu'au comité de rétablissement, ce qui a été beaucoup discuté, c'était plus la planification qui entourait l'aire protégée au niveau des travaux forestiers. L'accent a été mis beaucoup, bien sur les travaux forestiers dans les bandes, comme on parle, tampons ou les bandes qui sont à l'extérieur de l'aire protégée, pour faire en sorte qu'on agrandisse un peu l'aire où il y a, dans le fond, un habitat intéressant pour le caribou. Mais sinon, ça a été moins... ce volet-là a été moins discuté. Ce qui a été beaucoup discuté, c'est la possibilité de faire de la fermeture de chemins, parce qu'on disait que la perturbation venait beaucoup des chemins forestiers, dans le sens que ça fait une ouverture très grande du territoire, donc ça permet l'accès aux prédateurs comme le loup, les ours, bon, d'avoir accès plus facilement au caribou en ayant plus facilement accès au territoire. Mais ça, ça a été...

4265 **LE PRÉSIDENT :**

4270 Est-ce que vous participez à cette planification pour refermer les chemins forestiers?

M. MARIO SYLVAIN :

4275 Écoutez, c'est très récent que le ministère accepte afin qu'on puisse fermer des chemins, c'est très compliqué, mais effectivement, de plus en plus on essaie d'amener la fermeture de chemins dans d'autres dossiers. Ça commence à bouger, mais c'était très fermé au niveau des possibilités de le faire, là, ce n'était pas quelque chose de facile par rapport au ministère Forêts, Faune et Parcs.

4280 **LE PRÉSIDENT :**

Quand on veut fermer un chemin, j'imagine qu'il y a des dépenses de machinerie, des choses comme ça, qui paye dans ce temps-là?

M. MARIO SYLVAIN :

4285 Souvent, ça va être...

LE PRÉSIDENT :

 Ou qui va payer? Parce que ce n'est pas encore fait.

4290 **M. MARIO SYLVAIN :**

 Ceux qui vont payer, ça va être... Là, ce qu'on fait présentement, c'est par rapport à des nouveaux chemins, lorsqu'il y a des planifications forestières, on a de plus en plus de demandes, ça peut être souvent... je pense à des pourvoyeurs qui ont des droits exclusifs puis qui ont des territoires, qui demandent déjà... écoutez, ils voient que les chemins vont s'en venir, mais qui demandent déjà à ce que la compagnie en fasse la fermeture après usage. Ça fait qu'après que les travaux soient...

4295

LE PRÉSIDENT :

4300 Donc, ça devient une condition de l'autorisation?

M. MARIO SYLVAIN :

 Oui. Et c'est des dossiers qu'on traite à la table GIRT. Donc, je vous dirais que ça fait peut-être juste depuis deux, trois ans qu'on en parle, c'était très, très difficile, mais maintenant on les amène d'avance. Des fois, c'est des chemins qui n'existent pas, mais qu'on commence déjà à faire le processus avec une consultation à la table GIRT. Après, on peut informer... le ministère en est informé, que ces chemins-là devront être fermés, puis...

4305

LE PRÉSIDENT :

 O.K. Est-ce que vous avez déjà eu des demandes pour faire fermer des chemins forestiers? Parce que si je comprends bien, dans la réglementation ou dans les règles, il faut qu'il y ait... cinq personnes peuvent demander la fermeture d'un chemin, alors avez-vous eu des demandes?

4310

M. MARIO SYLVAIN :

 Bien, des demandes, on en a quelques-unes; comme je vous disais, des fois c'est des pourvoyeurs ou on en a même fait nous-mêmes, à la MRC, parce qu'on fait certains travaux à certains endroits dans la forêt récréative de Val-d'Or, donc sachant qu'on allait faire des travaux, on a demandé immédiatement de les fermer, pour ne pas que ça devienne des chemins, après, utilisés par tout le

4315

4320

4325

monde et que ça fasse... justement, ça crée un élément qui permet d'entrer à un endroit non désirable. Mais je vous dirais que ça commence. On est dans les débuts de ça, de la fermeture de chemins, c'est... parce qu'avant, on nous disait toujours qu'un chemin forestier, une fois qu'il est ouvert, il n'y a plus rien à faire, c'est quasiment...

LE PRÉSIDENT :

4330

Il est éternel.

M. MARIO SYLVAIN :

Oui, effectivement.

4335

LE PRÉSIDENT :

C'est à peu près ça. Bon, bien ça règle pour mes questions.

Georges, ça va?

Il nous reste à vous remercier de votre participation, c'est fort apprécié, ça permet de clarifier, d'avoir les idées plus claires sur un certain nombre d'enjeux.

4340

MOT DE LA FIN

4345

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, je remercie tous les participants de ce soir. Ça nous a éclairés beaucoup, avec toute cette réflexion que vous nous avez apportée dans vos mémoires. Et je remercie aussi les gens du public qui ont participé à cette audience avec beaucoup, beaucoup d'assiduité jusqu'à une heure qui est fort avancée, on s'en excuse, mais les mémoires étaient intéressants, ça nous semblait vraiment opportun de poser des questions et de laisser aller les gens un petit peu au-delà de notre 10 minutes officiel. J'en vois un qui rit, parce qu'il s'est servi « de bonne foi », comme il dit. Alors, merci tout le monde, on va poursuivre demain après-midi, en tout début d'après-midi. Alors, c'est au plaisir de vous revoir.

4350

4355

À quelle heure demain après-midi?

LE COMMISSAIRE :

C'est 13 h, hein?

4360

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

4365

Mme RENÉE POLIQUIN :

13 h.

LE COMMISSAIRE :

13 h.

4370

LE PRÉSIDENT :

13 h. C'est la coordonnatrice qui règle ces choses-là, le président n'a pas grand pouvoir là-dessus. Au plaisir tout le monde.

4375

LEVÉE DE LA SÉANCE À 23 H 26
SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{ER} MARS 2017 À 13 H

4380

4385

Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE , sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via audiodiffusion, le tout conformément à la loi.

4390

Isabelle Goyette
Isabelle Goyette, s.o.